

# DÉVELOPPEMENT & ACCOMPAGNEMENT



RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL 2017



**Groupama**  
CENTRE MANCHE





# GROUPAMA CENTRE MANCHE

## Rapport Annuel exercice 2017

### SOMMAIRE

	Page
<b>Partie I</b>	
<b>Informations générales</b>	<b>2</b>
<b>Partie II</b>	
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Partie III</b>	
<b>Les états financiers</b>	<b>20</b>
<b>Partie IV</b>	
<b>Rapports des Commissaires aux comptes</b>	<b>80</b>
<b>Comptes annuels</b>	
<b>Conditions de rachat et utilisation des Certificats Mutualistes</b>	
<b>Contrats d'assurances</b>	
<b>Conventions réglementées</b>	
<b>Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable</b>	<b>99</b>
<b>Rapport sur les opérations de rachat de certificats Mutualistes</b>	<b>102</b>
<b>Rapport RSE</b>	<b>104</b>
<b>Partie V</b>	
<b>Résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2017</b>	<b>165</b>

# **INFORMATIONS GENERALES**

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche  
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Fin de mandat**

***PRESIDENTE***

Madame Marie-Ange DUBOST	2021
--------------------------	------

***PRESIDENTS DELEGUES***

Monsieur Alain HUET	2021
Monsieur Joël LAFONTAINE	2018

***VICE-PRESIDENTS***

Monsieur Denis CALIPEL	2018
Madame Fabienne FERREY	2018
Madame Sylvie LE DILLY	2021
Monsieur Marc LEPICARD	2018
Monsieur Dominique MONFILLIATRE	2021
Madame Marie-Jeanne ROUSIERE	2021

***ADMINISTRATEURS***

Monsieur Dominique AUBIN	2018
Monsieur Michel FAUCON	2018
Monsieur Jean-Michel HEREAU	2018
Monsieur Stéphane LABARRIERE	2021
Madame Marie-Claude LECOEUR	2021
Madame Sabine MENAGER	2021
Monsieur Didier CORGNE	2018

***ADMINISTRATEURS SALARIES***

Madame Sonia JEAN	2020
Monsieur Manuel CREPIN	2020

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche  
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

**LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION**

***DIRECTEUR GENERAL***

Monsieur Pascal LOISEAU

***DIRECTEURS***

Monsieur Patrice GENNIN	Directeur général adjoint jusqu'au 30/09/2017
Monsieur Nicolas NAFTALSKI	Directeur Financier jusqu'au 30 septembre 2017 puis Directeur général adjoint en charge de la direction Finance, Pilotage et Risques à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2017
Madame Emmanuelle GRUSSE – VEN DEN STEEN	Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Gervais LAVERGNE	Directeur Assurance
Monsieur Guy MORICEAU	Directeur Institutionnel, Secrétaire général jusqu'au 28 août 2017, remplacé par Florent POITTEVIN DE LA FREGONNIERE en qualité de Secrétaire général
Monsieur Jean Michel SCHOCKWEILLER	Directeur Organisation, Systèmes d'Information et Logistique jusqu'au 30 septembre 2017 remplacé par François-Xavier ENDERLE à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 en qualité de Directeur organisation et systèmes d'information
Monsieur Patrick VELE	Directeur Développement jusqu'au 28 février 2017 remplacé par Régis GABOREL depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2017
Monsieur Didier DIVARET	Directeur des Opérations à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2017

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche  
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

***CO-TITULAIRES***

SEC BURETTE  
9 rue Malatiré  
76000 ROUEN

Représentée par Monsieur Paul FOUBERT

Cabinet MAZARS  
61 rue Henri Regnault  
92075 PARIS LA DEFENSE

Représentée par Monsieur Pascal PARANT

Le mandat SEC BURETTE a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 avril 2016 pour une durée de 6 ans.

Le mandat du Cabinet MAZARS a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 13 avril 2017 pour une durée de 6 ans.

# **RAPPORT D'ACTIVITES**



## INTRODUCTION

Le contexte économique de l'année 2017 s'est inscrit à la fois dans les sillons de 2016 avec des taux d'intérêt bas et une inflation modérée tout en apportant son lot de bonnes nouvelles avec une reprise de la croissance économique en France (+ 1.9 %). Dans un contexte économique qui s'améliore sensiblement, certains secteurs restent fragiles comme l'agriculture. Groupama Centre Manche (GCM) confirme sa trajectoire et la solidité du modèle mutualiste.

GCM conclut l'année 2017 avec un résultat net social de 14,1 M€, et une contribution en normes IFRS de 16 M€. Notre ratio combiné est de 99,2 %.

Notre progression de chiffre d'affaire s'explique par plusieurs facteurs : un nombre de résiliations en baisse significative, des soldes nets en progression et une qualité de service renforcée.

Sur la qualité de service et la satisfaction de nos sociétaires, les progrès sont très encourageants une amélioration sur tous les marchés. Chez les particuliers, 91 % des assurés se disent satisfaits ou très satisfaits, c'est 3 points de mieux qu'en 2016. Du côté des collectivités, notre qualité de service est plébiscitée : 98 % de nos clients se déclarent satisfaits ou très satisfaits.

D'un point de vue technique, un travail important a été réalisé pour maîtriser la sinistralité attritionnelle. Les résultats enregistrés en automobile sont encourageants.

La mobilisation des salariés et l'apprentissage de nouveaux modes collaboratifs mettent l'échange et la prise en compte des bonnes initiatives au centre de la dynamique de développement souhaitée. L'expression donne à chacun une place essentielle dans notre organisation. Cultivons cette richesse.

En septembre 2017, l'organisation cible dessinée par le projet Ari@ne 2018, lancé en 2015, a été atteinte avec un fonctionnement sur 4 sites de gestion. Ces efforts ont positionné GCM sur une trajectoire prometteuse pour l'avenir et permet de répondre avec sérénité aux objectifs de conquête que se fixe notre entreprise :

- Conquérir de nouvelles parts de marché et développer notre portefeuille de sociétaires ;
- Confirmer la qualité de service au cœur de tous nos dispositifs en atteignant les 24 % de clients très satisfaits et en les maintenant durablement ;
- Améliorer nos process pour être efficaces.

Donner un cap et des perspectives à moyen terme donne du sens au travail de chaque jour.

Ce travail attentif de chacun permettra

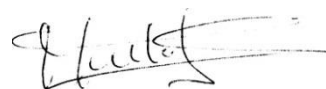
- d'améliorer les délais d'indemnisation des sinistres notamment sur les risques climatiques pour confirmer la pertinence et le caractère essentiel des produits proposés par Groupama ;
- Maîtriser la sinistralité attritionnelle et les frais généraux courants ;
- Respecter l'ensemble des exigences de gouvernance et de maîtrise des risques.

2017 a été l'année de finalisation de la transformation de Groupama Centre Manchemais également l'année de qualité de service. 2018 sera l'année du développement.

Le modèle mutualiste de Groupama est plus que jamais mis à l'honneur et répond aux attentes de proximité, de solidarité, d'écoute et de qualité de service sans toutefois écarter la pertinence économique, gage de pérennité.

Nos élus et nos collaborateurs sont la vitrine de nos engagements et de notre fierté d'appartenance à Groupama.

*Marie Ange DUBOST, Présidente du Conseil d'Administration.*



## 1. LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration a subi les changements suivants en 2017 :

- Didier Corgne a remplacé Jean-Louis Pichard, atteint par la limite d'âge, pour représenter la Fédération départementale de la Sarthe ;
- Sonia Jean et Manuel Crépin ont été élus en janvier 2017 en qualité de nouveaux administrateurs salariés.

Le comité de Direction Générale s'est vu renouvelé à moitié suite à quatre départs à la retraite. Les instances ont enrichi leur fonctionnement avec l'appui de comités spécialisés plus fréquents. L'analyse des risques est mieux partagée et le contrôle plus structuré.

### 1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

#### 1.1.1 Composition :

Les 16 administrateurs élus par l'assemblée des caisses locales sociétaires sont issus, en nombre égal, de chacun des 8 départements qui constituent le ressort géographique de la Caisse. Leur mandat est de 6 ans, et renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Deux autres administrateurs sont élus par les salariés. L'un est désigné par les cadres et l'autre par les employés, pour un mandat de 3 années civiles.

Le conseil nomme, pour une période de 2 ans, un Bureau. Celui-ci est composé de 9 membres, comprenant un président, 2 présidents délégués, 6 vice-présidents.

Madame Marie-Ange Dubost en assure la Présidence depuis le 17 juin 2014.

La liste des membres du Conseil en exercice, de leur fonction éventuelle au sein du Bureau (x), la date des fins de mandat et des informations personnelles sont rapportées dans le tableau ci-après :

Prénom	Nom	Année naissance	Profession	Bureau	Fonction	Année renouvellement	Fédération
Marie-Ange	DUBOST	1955	Exploitante agricole	X	Présidente	2021	50
Alain	HUET	1956	Exploitant agricole	X	Président Délégué	2021	28
Joël	LAFONTAINE	1960	Exploitant agricole	X	Président Délégué	2018	61
Denis	CALPEL	1971	Exploitant agricole	X	Vice Président	2018	50
Fabienne	FEREY	1954	Retraitée agricole	X	Vice Présidente	2018	14
Sylvie	LE DILLY	1967	Exploitante agricole	X	Vice Présidente	2021	72
Marc	LEPICARD	1957	Exploitant agricole	X	Vice Président	2018	76
Dominique	MONFILLIATRE	1954	Exploitant agricole	X	Vice Président	2021	27
Marie-Jeanne	ROUSIERE	1954	Exploitante agricole	X	Vice Présidente	2021	53
Dominique	AUBIN	1964	Exploitant agricole		Administrateur	2018	27
Didier	CORGNE	1954	Salarié		Administrateur	2018	72
Manuel	CREPIN	1970	Salarié Groupama		Administrateur	2020	
Michel	FAUCON	1960	Exploitant agricole		Administrateur	2018	53
Jean Michel	HEREAU	1955	Exploitant agricole		Administrateur	2018	28
Sonia	JEAN	1973	Salariée Groupama		Administratrice	2020	
Stéphane	LABARRIERE	1976	Exploitant agricole		Administrateur	2021	14
Marie-Claude	LECOEUR	1958	Retraitée agricole		Administratrice	2021	61
Sabine	MENAGER	1954	Enseignant- Chercheur		Administratrice	2021	76

### 1.1.2 Fonctionnement :

Le Conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 8 fois en 2017, à savoir :

- 13 janvier 2017
- 22 mars 2017
- 13 avril 2017
- 17 mai 2017
- 16 juin 2017
- 21 septembre 2017
- 20 octobre 2017
- 8 décembre 2017

**La délégation régionale institutionnelle (DRI)** est constituée par les 16 administrateurs élus et par 32 membres désignés à raison de 4 par département. Ses principales missions sont :

- La représentation de tous les territoires de chaque département.
- La représentation dans les différentes instances et OPA de chaque département.
- La contribution aux travaux des commissions du conseil de GCM.
- L'animation des Assemblées Générales des caisses locales.

Cette instance s'est réunie :

- Le 28 février 2017 ;
- Le 31 octobre 2017.

Pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le Conseil s'appuie sur les études préparatoires réalisées par **7 commissions permanentes spécialisées** :

- la commission prospective,
- la commission de gestion des actifs,
- la commission développement,
- la commission technique,
- la commission institutionnelle et formation,
- la commission prévention,
- la commission agriculture.

Dans leur domaine respectif de compétence, elles ont été notamment chargées, par le Conseil ou le Président, de préparer les dossiers soumis à la décision du Conseil sur :

- les comptes prévisionnels de l'exercice et les rapports relatifs, notamment, à la solvabilité et au contrôle interne,
- la planification stratégique opérationnelle,
- le plan d'action commercial,
- les offres de produits,
- les évolutions tarifaires,
- le fonctionnement institutionnel,
- les actions de formation pour les élus,
- les placements et les constructions immobilières,
- les opérations de prévention grand public.

Chacune de ces commissions s'est réunie 2 fois en 2017 et une fois pour la Commission Prospective.

Le Conseil d'Administration délègue également certaines missions à 2 comités spécialisés : le comité des rémunérations et le comité d'audit, des risques et des comptes.

**Le comité des rémunérations**, chargé de formuler des propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, aux indemnités de frais et de temps passé des administrateurs s'est tenu le 8 mars 2017.

Les indemnités allouées aux administrateurs, pour temps passé, ont été au total en 2017 de 197 651 €. Ce montant respecte l'enveloppe de 250 000 € validée par l'assemblée générale conformément à l'article 24 des statuts. En parallèle, 65 411 € de remboursements de frais ont été enregistrés.

L'assemblée est sollicitée pour maintenir le plafond des indemnités de temps passé, versées aux administrateurs et prévues par l'article 24 des statuts, à hauteur de 250 000 €.

**En 2017, le comité d'audit, des risques et des comptes** comportait 4 membres, choisis parmi les présidents délégués et les vice-présidents, ainsi que le Directeur Général Adjoint, le Directeur Financier et les titulaires des 4 fonctions clés.

En octobre 2017, au départ à la retraite de Patrice Gennin, directeur général adjoint, Nicolas Naftalski, Directeur financier, a été nommé aux fonctions de directeur général adjoint en charge de la direction finance pilotage et risques. Le conseil d'administration du 8 décembre 2017 a décidé d'étendre à un cinquième membre du conseil ce comité, la composition est devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la suivante :

- 5 membres du Conseil d'administration choisis parmi les Présidents délégués et Vice-présidents ainsi que le Directeur général adjoint et les titulaires des 4 fonctions clés.

Ce comité, présidé par Mme Fabienne Ferey, s'est réuni 4 fois en 2017, les 8 mars, 2 juin, 15 septembre et 22 novembre. Il a pu examiner notamment l'évaluation des risques opérationnels, d'assurance et financiers, la solvabilité prospective du rapport ORSA, le rapport d'audit triennal de GCM par Groupama SA et les dispositifs en faveur de la qualité des données, ainsi que pour la protection de la clientèle.

## **1.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le mandat de la SEC Burette, 9 rue Malatiré à Rouen, représentée par Monsieur Paul Foubert et, pour la suppléer en cas de besoin, la société SARL MONCEY AUDIT, 9, rue Malatiré, 76000 Rouen, représentée par Monsieur Eric Laurence, a été renouvelé par l'Assemblée générale 2016 pour une durée de 6 ans.

Le mandat du cabinet Mazars, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense à Rouen, représentée par Monsieur Pascal Parant a été renouvelé par l'Assemblée générale du 13 avril 2017 pour une durée de 6 ans.

Les honoraires de certification des comptes s'élèvent à 135 560 € TTC. Le montant des honoraires du cabinet Mazars au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) s'élève à 13 320 € TTC.

## **1.3 LA DIRECTION GENERALE**

La Direction générale est exercée par un Directeur général nommé par le Conseil. Il s'agit de : Monsieur Pascal Loiseau, nommé par le Conseil du 28 février 2014 et qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le Directeur général tient ses pouvoirs de la loi, dans les limites fixées chaque année par le Conseil d'administration.

Le Directeur général est assisté par un comité de direction générale dont il a nommé les membres qui ont reçu de sa part les délégations de pouvoirs utiles. L'année 2017 a été marquée par le renouvellement de 4 directeurs :

- Patrice Gennin, Directeur général adjoint jusqu'au 30 septembre 2017 ;

- Nicolas Naftalski, Directeur financier jusqu'au 30 septembre 2017 puis Directeur général adjoint en charge de la direction finance, pilotage et risques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
- Guy Moriceau, Directeur de l'animation institutionnel et du secrétariat général jusqu'au 28 août 2017, remplacé par Florent Poittevin de la Frégonnière en qualité de Secrétaire général ;
- Patrick Velé, Directeur du développement jusqu'au 28 février 2017 remplacé par Régis Gaborel depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 ;
- Jean-Michel Schockweiller, Directeur organisation et systèmes d'information et logistique jusqu'au 30 septembre 2017 remplacé par François-Xavier Enderlé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 en qualité de Directeur organisation et systèmes d'information ;
- Didier Divaret, nommé Directeur des opérations à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
- Emmanuelle Grusse, Directrice des ressources humaines ;
- Gervais Lavergne, Directeur assurances.

Le Comité de Direction Générale s'est réuni 31 fois en 2017.

#### **1.4 LES COMITES DE RISQUE**

Les comités de risque, qui associent les directeurs propriétaires de risque aux cadres et fonctions clés concernées, sont animés par le responsable de la gestion des risques et reportent au comité de risque général qui implique tout le Comité de Direction.

Il s'agit du comité des risques assurance, qui s'est réuni les 6 mars, 2 mai, 9 octobre 2017;  
D'autre part le comité des risques opérationnels s'est réuni les 23 janvier, 3 avril, 25 septembre 2017;  
Enfin, le comité des risques financiers s'est réuni les 6 février, 15 mai et 6 novembre 2017.

#### **1.5 DIRIGEANTS EFFECTIFS ET FONCTIONS CLES**

Par délibération du conseil d'administration en date du 10 décembre 2015, le conseil d'administration a constaté que Monsieur Pascal Loiseau est dirigeant effectif de droit en sa qualité de mandataire social et a désigné Monsieur Patrice Gennin en qualité de dirigeant effectif. L'ACPR a validé leur désignation en tant que dirigeants effectifs.

Monsieur Nicolas Naftalski a été nommé directeur général adjoint au 1<sup>er</sup> octobre 2017 et a été désigné dirigeant effectif. L'ACPR a validé sa désignation en tant que dirigeant effectif.

D'autre part, les 4 fonctions clés définies par les textes de Solvabilité 2 ont été assumées en 2017 par les personnes suivantes, dûment enregistrées à ce titre auprès de l'ACPR :

- Xavier Cibois, pour la fonction gestion des risques ;
- Odile Le Bars, pour la fonction vérification de la conformité ;
- Jérôme Courcol, pour la fonction audit interne ;
- Magali Lambert, pour la fonction actuarielle.

#### **1.6 LES CAISSES LOCALES**

Les caisses locales, réassurées par la Caisse Régionale, sont au nombre de 248 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, réparties de la manière suivante dans les 8 départements (avec adhésion à leur Fédération Départementale respective) :

Eure-et-Loir	21
Mayenne	45
Orne	29
Sarthe	39
Calvados	23
Eure	25
Manche	37
Seine-Maritime	29

Suite à des fusions intervenues en 2017, le nombre de caisses locales s'établit à 246 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Eure-et-Loir	21
Mayenne	44
Orne	29
Sarthe	38
Calvados	23
Eure	25
Manche	37
Seine-Maritime	29

## 1.7 INFORMATION et FORMATION

Les élus des caisses locales participent à des formations qui leur sont proposées par la Caisse régionale, dont le bilan quantitatif figure ci-dessous :

Actions de formation	Nombre de stagiaires
Formation d'accueil (nouveaux administrateurs)	30
Le contrat d'assurance	6
Nouveaux Présidents	21
Expression en public	10
Compréhension des comptes de CL	37
Experts locaux	85

Outre les informations remises lors de l'assemblée générale, les administrateurs de caisses locales sont informés :

- lors des réunions organisées par la Caisse Régionale et les Fédérations Départementales,
- par le journal interne « Groupama Magazine » et son encart régional,
- par le site extranet de la Fédération Nationale Groupama et sa page régionale.

## 2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

### 2.1 LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat social net d'IS de la Caisse Régionale s'établit à 14,1 M€, et la contribution en normes IFRS incluant le périmètre des Caisses Locales à 16 M€ au 31/12/2017.

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 s'élève à 470,2 M€, en progression de 0,5% par rapport à 2016, avec

un aliment tarifaire de +2,6% et un taux de développement négatif (-0,6%) mais en amélioration par rapport à 2016 (-1,7%). Cette amélioration est essentiellement portée par l'Assurance des Biens et Responsabilités qui compense la baisse en Assurance de la Personne.

La sinistralité de l'exercice (65,2%) est en baisse de -3,6 points. Cette amélioration s'explique principalement par la baisse de la sinistralité climatique (-6,5 points), la sinistralité attritionnelle augmente de 2,1 points et le poids des sinistres graves de 0,9 point.

En 2017, les variations sur antérieurs représentent un dégagement global de 5,6 M€ contre 9,8 M€ en 2016.

La sinistralité tous exercices diminue ainsi de 2,9 points par rapport à 2016.

Le solde de réassurance avec Groupama SA passe de -17,9 M€ en 2016 (effet de la forte sinistralité de la branche Récoltes) à -52,4 M€ en 2017.

Le ratio de frais généraux s'établit à 25,6%, stable par rapport 2016. Le ratio combiné est de 99,2% soit +2,3 points par rapport à 2016.

Le résultat financier atteint 25,2 M€, contre 21,7 M€ en 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,67 M€, contre -6,12 M€ en 2016.

## 2.2 BILAN SIMPLIFIE (SOCIAL/IFRS)

Les fonds propres progressent principalement sous l'effet du résultat (14 M€), de la collecte des certificats mutualistes auprès des sociétaires (18 M€), et des provisions techniques 20 M€.

Bilan simplifié Social (CR)									
M€	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2017 - Réel 2016		Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2017 - Réel 2016
Immobilisations incorporelles	4,7	4,7	4,9	0,2	Capitaux propres	638,9	666,6	699,1	32,5
Actifs de placements	586,3	574,3	638,3	64,0	dont résultat	18,6	13,7	14,1	0,4
Titres de participation	287,6	357,5	357,6	0,1	Provisions pour risques & charges	5,0	11,1	8,7	-2,4
Part des réassureurs / PT	302,7	314,2	317,8	3,6	Provisions techniques brutes	627,9	638,6	658,4	19,8
Créances	80,2	82,4	85,1	2,7	Dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	118,3	91,8	76,6	-15,2	Autres dettes	108,1	108,7	114,1	5,4
<b>Total</b>	<b>1 379,9</b>	<b>1 425,0</b>	<b>1 480,3</b>	<b>55,3</b>	<b>Total</b>	<b>1 379,9</b>	<b>1 425,0</b>	<b>1 480,3</b>	<b>55,3</b>
Bilan simplifié IFRS (CR)									
M€	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2017 - Réel 2016		Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2017 - Réel 2016
Immobilisations incorporelles	4,7	4,8	4,9	0,1	Capitaux propres	690,2	721,2	756,2	35,0
Actifs de placements	620,9	607,5	676,2	68,7	dont résultat retraité	17,6	19,9	16,6	-3,3
Titres de participation	293,2	364,1	364,1	0,0	Provisions pour risques et charges	5,0	11,1	8,7	-2,4
Part des réassureurs dans PT	302,7	314,2	317,8	3,6	Provisions techniques brutes	613,6	620,7	639,1	18,4
Actifs d'exploitation	95,9	96,6	98,9	2,3	Dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie	84,7	61,4	42,3	-19,1	Autres dettes	93,5	95,4	100,2	4,8
<b>Total</b>	<b>1 402,2</b>	<b>1 448,4</b>	<b>1 504,2</b>	<b>55,8</b>	<b>Total</b>	<b>1 402,2</b>	<b>1 448,4</b>	<b>1 504,2</b>	<b>55,8</b>

## Répartition des placements

La répartition des actifs à fin 2017 est conforme aux limites de risque validées par la Direction générale et le Conseil d'administration, avec une augmentation de la part actions sur 2017 liée à un renforcement de ce type d'actif conformément à la stratégie de l'entreprise couplé à un effet de marché positif :

SITUATION DES PLACEMENTS	31/12/2017 ( En K€)						Variations 2017 vs 2016 ( En K€)					
	VNC		Valorisation		PMVL		VNC		Valorisation		PMVL	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
TOTAL IMMOBILIER	117 571	12%	148 597	14%	31 027	37%	2 045	2%	7 347	5%	5 302	21%
TOTAL ACTIONS	476 307	48%	499 698	46%	23 391	28%	39 948	9%	40 431	9%	483	2%
TOTAL OBLIGATIONS	387 496	39%	416 223	39%	28 727	35%	21 889	6%	23 879	6%	1 990	7%
TOTAL TRESORERIE	10 061	1%	10 060	1%			2 061	26%	2 060	26%		
TOTAL PRETS ET DEPOTS	2 726	0%	2 726	0%			264	11%	264	11%		
<b>TOTAUX.....</b>	<b>994 160</b>	<b>100%</b>	<b>1 077 305</b>	<b>100%</b>	<b>83 145</b>	<b>100%</b>	<b>66 207</b>	<b>7%</b>	<b>73 981</b>	<b>7%</b>	<b>7 775</b>	<b>10%</b>

## Informations sur le délai de paiement des dettes fournisseurs :

Article L441-6-1 du code du commerce, modifié par loi n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 120. Au 31/12/2017, le montant total des dettes fournisseurs est de 470 829,97 € :

- 104 888,18 € échus
- 280 088,69 € exigibles à moins de 30 jours
- 34 734,63 € exigibles entre 30 et 60 jours
- 50 918,47 € exigibles à plus de 60 jours

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.



Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu  
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	135	X				94	0	X				44
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	88 083,85	5 185,50	22 246,89	71 061,57	35 153,93	133 647,89	-	119 106,87	211 147,76	7 200,00	73 570,73	411 025,36
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	-0,09%	0,01%	0,02%	0,07%	0,03%	0,13%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	X						0,00%	0,00%	0,00%	4,67%	8,28%	8,28%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	4					13						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	163 606,23					492,44						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)  <b>Conditions de paiements à GCM :</b> - Immédiat - Dans les 27 jours sans déduction - Fin du mois suivant sans déduction - Dans les 57 jours sans déduction					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)  <b>Conditions de paiements à GCM :</b> Immédiat						

### 2.3 L'ACTIVITE VIE

Le chiffre d'affaires vie, d'un montant total de 87,7 M€ au 31/12/2017 contre 80,4 M€ au 31/12/2016 progresse dans un marché globalement en baisse. La part des UC est de 41,4 %.

### 2.4 L'ACTIVITÉ BANQUE

A fin 2017, Groupama Centre Manche comptait 39 713 clients bancaires (-0,9% vs 2016), pour un montant total de dépôts de 133 M€ (-7,2%) et un total de crédits de 131 M€ (+ 0,5%).

### 2.5 CERTIFICATS MUTUALISTES

En 2017, 2 655 certificats mutualistes ont été souscrits, pour un montant de 18,7 M€.

## 2.6 INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

	2015	2016	2017
<b><u>1. Evolution des effectifs :</u></b>			
Effectifs CDI au 31/12	1269	1255	1296
<b><u>2. Formation :</u></b>			
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation.	8,1%	6,9%	8,6%
<b><u>3. Recrutement :</u></b>			
Embauches externes	22	21	72
CDD devenus CDI	26	22	45
Mobilités Groupe	3	4	7
Total	51	47	124

## 3. ACTUALITE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### Les ressources humaines

Le 5 septembre 2017, l'organisation cible a été atteinte avec le passage sur 4 sites de gestion contre 6 ultérieurement, Evreux et Saint-Lô étant fermés. Pour permettre un accueil optimal et chaleureux des nouveaux collaborateurs issus de recrutements externes ou de la mobilité liée au projet Ari@ne 2018, des journées conviviales ont été organisées, les PEPS DAY (Partage, Echanges et Proximité sur Site).

Concernant les actions de formation, 11 135 jours de formation ont été dispensés en 2017 pour un montant total hors salaires de 1 251 255 €. Le montant moyen par collaborateur est de 255,30 €.

### Les outils

L'amélioration de la téléphonie s'est poursuivie avec le déploiement généralisé de l'outil GENESYS. Ce système a permis d'augmenter sensiblement les taux de décroché et renforcer la qualité de service pour nos sociétaires.

Le nouvel intranet « myGCM » couplé à une présence accrue sur les réseaux sociaux, Facebook et LinkedIn, a permis d'entrer dans un nouveau mode de communication digitale, plus actuel, plus dynamique.

### Le développement commercial

L'année 2017 a été rythmée par les temps forts commerciaux où ont été successivement mis en exergue : La collecte épargne, la prospection et la prévoyance, le tout ponctué par un fil rouge en automobile qui nous a permis de terminer l'année avec un solde positif.

De nouvelles habitudes ont également été prises par le réseau commercial pour mieux répondre aux attentes de nos sociétaires. La signature électronique des contrats en agence mais également à distance sans oublier la mutualisation des appels téléphoniques ont entraîné un doublement de notre taux de décroché.

## **La sinistralité**

La tempête Egon fut le 1<sup>er</sup> événement atmosphérique de l'année, suivi de plusieurs autres de moyenne importance (Zeus en mars, Ana en décembre...).

Au total, ces tempêtes ont représenté un coût de 11 M€.

Au cours de l'année 2017, des projets d'amélioration de la sinistralité courante attritionnelle ont été conduits notamment sur le risque automobile, amenant une amélioration de notre sinistralité sur cette branche.

## **Le dossier des territoires**

Une mobilisation sans précédent s'est déroulée en 2017 sur le dossier des territoires. Ce projet a réuni des élus, des commerciaux et les équipes institutionnelles de GCM autour de la problématique du développement commercial des 171 bassins de vie de notre territoire.

L'objectif était d'avoir un diagnostic sur chaque bassin de vie pour nourrir les orientations stratégiques de la Caisse. De ces travaux féconds ont été proposées 350 actions concrètes sur les 8 départements répondant à la problématique du développement.

Cette matière sera la première pierre du projet d'entreprise 2018-2020 dont il sera fait référence dans les perspectives 2018.

## **L'inauguration des Fédérations Départementales**

Groupama Centre Manche a inauguré en 2017 ses 4 premières Fédérations Départementales. Des lieux de travail et d'échange, visant à développer la synergie entre élus et collaborateurs. L'Eure, l'Eure-et-Loir, la Seine-Maritime et la Sarthe ont déjà installé leur *Fedep*. Les 4 autres départements suivront prochainement.

## **La satisfaction client**

La satisfaction des sociétaires est un des premiers indicateurs de performance pour Groupama Centre Manche. En 2017, les enquêtes de satisfaction effectuées auprès des particuliers, Pro-TPE et collectivités ont prouvé, une nouvelle fois, l'efficacité de notre modèle mutualiste. Des résultats très positifs, qui font honneur aux collaborateurs et aux élus de nos territoires.

91 % des particuliers assurés par Groupama Centre Manche se déclarent satisfaits ou très satisfaits, soit une progression de 3 points par rapport à 2016. Parmi eux, 23 % sont très satisfaits, ce qui représente une hausse de 2 points par rapport à 2016.

Parmi les 80 % de clients Pro-TPE satisfaits par Groupama Centre Manche en 2017, 15 % se déclarent très satisfaits, soit une progression de 3 points par rapport à 2016.

Deux facteurs de satisfaction sont particulièrement soulignés par les Pro-TPE : 92 % sont satisfaits ou très satisfaits par la relation commerciale, et 89 % sont satisfaits ou très satisfaits par les échanges par email avec Groupama Centre Manche.

En 2017, 2 collectivités sur 3 étaient assurées par Groupama Centre Manche sur le territoire de la caisse régionale, et 98 % d'entre elles se déclarent satisfaites !

Un plébiscite qui se vérifie sur 3 indicateurs majeurs :

- La qualité des contrats : 99 % de satisfaits ou très satisfaits,
- La qualité des contacts : 96 % de satisfaits ou très satisfaits,
- La qualité du traitement des sinistres : 96 % de satisfaits ou très satisfaits.

### **GCM entreprise solidaire**

Les balades solidaires organisées par les 8 fédérations départementales entre juin et septembre ont réuni quelque 1749 marcheurs dans les 8 départements, pour une collecte finale de 25 652 € au profit d'associations dédiées aux maladies rares.

Le 10 septembre, neuf salariées de GCM ont porté les couleurs de Groupama dans la course « la Parisienne », manifestation sportive attirant de nombreuses entreprises du groupe et organisée au profit de la recherche sur le cancer du sein.

## **4. PERSPECTIVES 2018**

La stratégie 2018 s'écrit au regard des atouts que donne à GCM sa nouvelle dynamique organisationnelle, fruit du plan Ari@ne 2018. Un projet d'entreprise 2018-2020 va être élaboré en utilisant des méthodes novatrices qui mobilisent l'ensemble des collaborateurs.

Le groupe a donné les grandes lignes directrices à suivre en région au travers des cinq podiums du groupe à savoir :

1. Devenir l'assureur préféré des Français
2. Capitaliser sur nos forces historiques
3. Atteindre nos ambitions en protection de la personne
4. Généraliser la performance économique
5. Conforter notre place de référent sur le marché agricole

Groupama Centre Manche affiche ses ambitions :

- Réaliser 500 M€ de chiffre d'affaires IARD
- Atteindre 300 000 sociétaires
- Obtenir 24 % de clients très satisfaits

Cette stratégie va se décliner en 2018 impliquant toutes les forces de l'entreprise autour des thèmes suivants :

- Le développement rentable sur chacun des marchés, avec une ambition forte en automobile, habitation et prévoyance.
- La prise en compte du digital dans toutes nos interactions avec les sociétaires, à l'exemple de la signature électronique des contrats à distance ou en agence.
- Le renforcement de la relation téléphonique grâce au déploiement récent de GENESYS dans tous les services en relation avec le sociétaire.

- L'amélioration continue de la satisfaction client, gage de fidélisation, avec une attention particulière en tant que caisse référente « sinistres » sur le maintien d'un service toujours aussi qualitatif et encore plus réactif.
- L'efficacité de notre organisation, stabilisée et arrivée à la cible dessinée en 2015, permet de tirer pleinement parti du potentiel de chacun. L'ensemble des actions sera dirigé vers la conquête et développement durable. Cette dynamique se conjuguera au maintien de la sélection à l'entrée des nouveaux sociétaires et de la surveillance du portefeuille.
- Enfin, le corpus réglementaire de Solvabilité 2 oblige toujours au renforcement des dispositifs de contrôle permanent.

## 5. LEXIQUE

**GCM** : Groupama Centre Manche

**ORSA** : Own Risk and Solvency Assesment

**SEC** : Société d'Expertise Comptable

**HT/TTC** : Hors taxes / Toutes taxes comprises

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

**CL** : Caisses locales

**IS** : Impôt société

**SA** : Société anonyme

**ACPR** : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

**CDD** : Contrat à durée déterminée

**CDI** : Contrat à durée indéterminée

**IARD** : Incendie, Accident, Risques Divers

**IFRS** : Normes internationales d'information financière

**ProTPE** : Professionnels et très petites entreprises (ex ACPS « Artisans, commerçants et prestataires de services »)

**RATIO COMBINE** : Le ratio combiné s'obtient en divisant le coût des sinistres, de la réassurance et des frais généraux par les cotisations

**TMA** : Tracteurs et matériels agricoles

**Fedep** : Fédérations départementales

# **LES ETATS FINANCIERS**

## ANNEXE 2017

### SOMMAIRE

	page
Bilan	23
Compte de résultat	24
Tableau des engagements reçus et donnés	26
Annexes	
Faits marquants de l'exercice	28
Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	30
Règles d'évaluation et de présentation	30
- Opérations techniques	30
- Placements	34
- Autres opérations	40
Changements de méthode	42
Actifs incorporels	45
Placements	46
État récapitulatif des placements	50
Comptes de régularisation - Actif	51
Créances	52
Actifs corporels d'exploitation	53
Variation des capitaux propres	56
Sinistres et provisions techniques	56
Provisions pour risques et charges	58
Comptes de régularisation Passif	58
Dettes	59
Opérations avec des Entreprises du groupe	61
Produits techniques	68
Charges par nature	68
Charge fiscale	69
Produits et charges des placements	71
Proposition d'affectation du résultat	72
Résultats financiers des 5 derniers exercices	73
Montant des rémunérations versées aux dirigeants	73
Résultats techniques par contrats	73

## Bilan actif

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2017

	12 / 2017	12 / 2016
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	4 868 503,31	4 749 906,73
3 Placements :	995 878 729,98	931 859 579,18
3a Terrains et constructions	117 570 908,20	115 525 432,83
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	357 564 243,02	357 519 223,68
3c Autres placements	520 743 578,76	458 814 922,67
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	317 807 363,04	314 166 725,09
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	4 982 308,85	5 056 118,74
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	253 374 649,11	247 921 291,14
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	59 450 405,08	61 189 315,21
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	85 100 310,79	82 439 672,67
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	35 589 640,56	33 054 640,99
6aa Primes restant à émettre	4 252 536,61	5 549 915,57
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	31 337 103,95	27 504 725,42
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 872 669,65	9 093 640,77
6c Autres créances :	44 638 000,58	40 291 390,91
6ca Personnel	35 533,75	35 925,70
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	215 929,05	236 995,07
6cc Débiteurs divers	44 386 537,78	40 018 470,14
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	67 160 937,07	82 775 468,25
7a Actifs corporels d'exploitation	5 673 445,90	5 383 462,49
7b Comptes courants et caisse	61 487 491,17	77 392 005,76
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	9 457 661,46	9 020 827,50
8a Intérêts et loyers acquis non échus	3 593 358,75	4 022 314,74
8b Frais d'acquisition reportés	2 104 263,00	2 110 659,00
8c Autres comptes de régularisation	3 760 039,71	2 887 853,76
Total de l'actif	1 480 273 505,65	1 425 012 179,42



## Bilan passif

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2017

	12 / 2017	12 / 2016
1 Capitaux propres :	699 118 364,74	666 615 680,17
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	34 199 795,09	15 569 105,09
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	381 309 508,60	367 815 275,56
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-52 279,34	-52 279,34
1h Subventions d'investissement	0,00	0,00
1e Report à nouveau	14 151 287,43	14 151 287,43
1f Résultat de l'exercice	14 054 172,79	13 676 411,26
1i Ecart de dévolution	255 455 880,17	255 455 880,17
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	658 398 336,01	638 609 268,69
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	15 259 586,35	15 330 058,54
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	532 659 068,16	511 479 529,23
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	17 938 196,38	16 580 012,94
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	92 541 485,12	95 219 667,98
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	8 671 885,61	11 104 297,86
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	108 956 501,74	102 445 756,37
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	37 032 004,40	39 206 101,31
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	12 993 847,13	3 509 843,00
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	19 147 251,81	16 028 873,90
7e Autres dettes :	39 783 398,40	43 700 938,16
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	263 687,53	246 849,29
7ec Personnel	16 471 406,97	16 668 715,62
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	11 740 720,19	11 171 276,46
7ee Créanciers divers	11 307 583,71	15 614 096,79
8 Comptes de régularisation - Passif :	5 128 417,55	6 237 176,33
Total du passif	1 480 273 505,65	1 425 012 179,42

## Compte de résultat technique non vie

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2017

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2017	Opérations nettes 12/2016
1 Primes acquises	479 228 412,58		186 894 119,03	292 334 293,55	291 498 156,76
1a Primes	479 157 940,39		186 820 309,14	292 337 631,25	291 381 750,24
1b Variations des primes non acquises	70 472,19		73 809,89	-3 337,70	116 406,52
2 Produits des placements alloués	8 179 534,82			8 179 534,82	7 218 444,06
3 Autres produits techniques	14 429 301,61			14 429 301,61	13 850 775,07
4 Charges des sinistres :	-327 328 159,13		-103 638 471,15	-223 689 687,98	-216 854 083,77
4a Prestations et frais payés	-306 148 620,20		-98 185 113,18	-207 963 507,02	-220 161 238,89
4b Charges des provisions pour sinistres	-21 179 538,93		-5 453 357,97	-15 726 180,96	3 307 155,12
5 Charges des autres provisions techniques	2 678 182,86		1 738 910,13	939 272,73	-1 738 876,33
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-86 053 233,49		-26 224 116,42	-59 829 117,07	-55 438 264,45
7a Frais d'acquisition	-70 424 126,96			-70 424 126,96	-69 953 525,11
7b Frais d'administration	-15 629 106,53			-15 629 106,53	-15 485 548,63
7c Commissions reçues des réassureurs			-26 224 116,42	26 224 116,42	30 000 809,29
8 Autres charges techniques	-20 145 337,21			-20 145 337,21	-19 949 539,92
9 Variation de la provision pour égalisation	-1 358 183,44			-1 358 183,44	-958 949,64
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	69 630 518,60		58 770 441,59	10 860 077,01	17 627 661,78

## Compte de résultat non technique

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2017

	12 / 2017	12 / 2016
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	10 860 077,01	17 627 661,78
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	36 494 219,78	33 325 158,18
3a Revenus des placements	19 510 410,15	19 080 828,88
3b Autres produits des placements	900 374,76	920 953,90
3c Profits provenant de la réalisation des placements	16 083 434,87	13 323 375,40
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-11 324 596,55	-11 598 804,16
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 090 698,95	-3 180 282,51
5b Autres charges des placements	-5 111 086,33	-5 756 914,19
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 122 811,27	-2 661 607,46
6 Produits des placements transférés	-8 179 534,82	-7 218 444,06
7 Autres produits non techniques	2 752 223,62	2 335 763,50
8 Autres charges non techniques	-9 190 762,60	-7 058 368,91
9 Résultat exceptionnel :	-1 674 607,65	-6 120 637,07
9a Produits exceptionnels	1 410 687,26	367 606,27
9b Charges exceptionnelles	-3 085 294,91	-6 488 243,34
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-5 682 846,00	-7 615 918,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 054 172,79	13 676 411,26

## Tableau des engagements reçus et donnés

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2017

	12 / 2017	12 / 2016
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	-7 674 910,60	-25 028 168,60
2a Avals, cautions, garanties	-7 312 460,60	-6 035 028,60
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	-362 450,00	-18 993 140,00
3 Nantissement des réassureurs		
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

# ANNEXES

N. B. : Toutes les sommes indiquées  
dans les tableaux sont exprimées  
en **Milliers d'€uros.**

L'annexe est établie conformément au décret n°2015-513 du 7 mai 2015 modifiant le Code des assurances.

L'annexe est constituée de toutes les informations d'importance significative nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les comptes 2017 de Groupama Centre Manche ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2018.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **1.1 EVOLUTION DU RESULTAT :**

Le résultat de l'exercice 2017 est un bénéfice de 14,1 M€, en légère augmentation par rapport à celui de 2016 (13,7 M€).

- Le résultat technique avant produits alloués est positif de 2,7 M€ (positif de 10,4 M€ en 2016). Le chiffre d'affaires sur l'exercice courant progresse de 0,5% avec un aliment tarifaire de +2,6% et un taux de développement négatif de -0,6%, mais en amélioration par rapport à 2016 (-1,7%). La sinistralité de l'exercice (65,2%) s'améliore de 3,5 points et retrouve le même niveau que celui de 2015. Cette amélioration s'explique principalement par la baisse de la sinistralité climatique (-6,5 points), la sinistralité attritionnelle augmentant de 2,1 points et le poids des sinistres graves de 0,9 point. Les variations sur antérieurs représentent un dégagement global de 5,6 M€ contre 9,8 M€ en 2016. La sinistralité tous exercices (63,7%) diminue de 2,9 points par rapport à 2016 (66,6%). Le solde de réassurance avec Groupama SA est une charge de 52,4 M€ (charge de 17,9 M€ en 2016), augmentation provenant principalement des risques Récoltes (+25,6 M€ par rapport à 2016 qui avait été marquée par des événements climatiques) et Auto RC Vie privée (+4,8 M€ liés à l'amélioration de la sinistralité en 2017). Le résultat technique après produits alloués est positif de +10,9 M€ (+17,6 M€ en 2016).
- Le résultat de la gestion des placements avant allocation au résultat technique est positif de 25,2 M€ (21,7 M€ en 2016). Cette augmentation résulte surtout de plus-values réalisées en 2017 (13,3 M€) en actions et obligations plus importantes qu'en 2016 (10,7 M€). Les revenus des placements financiers et immobiliers atteignent 19,5 M€ (19,1 M€ en 2016), et incluent un dividende de 1,4 M€ de Groupama Holding.
- Le résultat exceptionnel est négatif de -1,7 M€ (-6,1 M€ en 2016) en raison des charges du projet Ariane (2,7 M€ de charges d'exploitation relatives à la mobilité, transférées en charges exceptionnelles).
- Le ratio des frais généraux du périmètre (CR+CL) s'élève à 25,6% des cotisations acquises, comme en 2016. Le montant des frais généraux nets (CR+CL) atteint 120,6 M€, en hausse de 0,8% par rapport au niveau de 2016 (119,6 M€). Le crédit d'impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en 2017 est de 2,2 M€, calculé au taux de 7% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC (1,9 M€ en 2016 au taux de 6%). Le ratio combiné (CR+CL) s'établit à 99,2% (96,9% en 2016).

### **1.2 ARIANE 2018 : IMPACT SUR LES COMPTES 2017.**

Le projet de restructuration présenté en septembre 2015 aux instances représentatives du personnel a été mis en place en septembre 2017. Il vise à poursuivre la spécialisation des sites de gestion par activité, et à optimiser l'actif immobilier en rationalisant le taux d'occupation des locaux.

Le projet se traduit par un regroupement sur quatre sites de gestion (Chartres, Le Mans, Caen, Bois-Guillaume), et la fermeture des sites d'Evreux et de Saint Lô, avec la création de délégations départementales sur les huit départements permettant aux élus de maintenir et renforcer leur

rayonnement départemental pour conserver des lieux de pouvoir et d'identification de la marque Groupama.

A mi-novembre 2016, la phase des propositions de mobilité et de reclassement s'est achevée avec le refus définitif de 43 salariés sur les 155 salariés concernés (123 salariés concernés par une mobilité géographique, et 32 salariés amenés à exercer leur activité dans une délégation départementale).

Les entretiens préalables au licenciement économique se sont déroulés en septembre 2016 pour chacun des 43 salariés, avec ensuite l'envoi d'un courrier de confirmation du licenciement économique. Dans les 8 jours de la réception du courrier, chaque salarié disposait de la faculté d'adhérer à l'Espace de Mobilité Externe et/ou au congé de reclassement.

La dernière phase du projet consiste dans le versement d'une indemnité de licenciement au terme du contrat de travail (en septembre 2017, ou bien à la fin du congé de reclassement considéré comme une prolongation du contrat de travail qui peut perdurer jusqu'en septembre 2018).

Une provision de 5,17 M€ avait été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2016, correspondant à la somme des indemnités de licenciement économique des 43 salariés, qui seront à verser au cours des exercices 2017 et 2018.

Au 31/12/2017, le montant de cette provision n'est plus que de 2,97 M€, après comptabilisation durant l'exercice 2017 d'une reprise de provision de 2,20 M€ pour tenir compte des éléments suivants :

- la réfaction d'une partie de la provision qui ne sera pas consommée, pour tenir compte de la partie des indemnités de fin de carrière, congés anniversaires et médailles qui ne seront pas versées (calculée par GGvie) : 0,5 M€
- la reprise de provisions concernant 13 salariés sur 2017 : 1,7 M€

Dans les comptes 2017, les dépenses relatives au projet Ariane (honoraires des consultants, déménagements déjà réalisés pour certains salariés, primes de mobilité,...) ont été comptabilisées en charges exceptionnelles pour un montant de 2,724 M€ (0,726 M€ en 2016).

Concernant les sites de Saint Lô et d'Evreux, les immeubles figuraient à l'actif de deux SCI détenues respectivement à 100% et 50% par GCM. La SCI de Saint Lô est en plus-value latente de 0,9 M€, et la dissolution de la SCI d'Evreux a eu lieu en décembre 2017, après répartition des lots entre GCM et la MSA. En attendant d'obtenir une décomposition précise des lots reçus, la partie de l'immeuble d'Evreux revenant à GCM a été comptabilisée en immobilisation en cours pour 2,3 M€.

### **1.3 EMISSION DE CERTIFICATS MUTUALISTES**

L'article 54 de la Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 21 juillet 2014 a créé le Certificat Mutualiste comme nouveau mode de financement en faveur des organismes mutualistes. Cet instrument permet de renforcer leurs fonds propres dans un contexte prudentiel très exigeant (Solvabilité 2).

Après obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR, puis du visa de l'AMF le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour une période de 24 mois, Groupama Centre Manche a commencé la commercialisation dès juin 2016 avec une enveloppe maximale de 33 M€.

Au 31/12/2017, un montant de de 32,6 M€ de certificats mutualistes a été souscrit (14 M€ au 31/12/2016), et constaté au compte «Fonds d'établissement - certificats mutualistes». La part restant disponible à la souscription (0,4 M€) au 31/12/2017 est mentionnée en engagement hors bilan.

## **1.4 TRANSFORMATION DE GSA EN GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES**

Suite à la promulgation de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2), publiée le 10 décembre 2016 au Journal Officiel, Groupama SA se transformera au cours du premier semestre de l'année 2018 de société anonyme en caisse de réassurance mutuelle agricole à compétence nationale (la "Caisse Nationale"), après un vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA. Cette opération sera précédée de la fusion absorption de GH et de GH2 par Groupama SA, opération qui conduira les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA, la caisse régionale deviendra ensuite sociétaire de la future Caisse Nationale, détenant un pourcentage des droits de vote en assemblée générale; ses actions Groupama SA seront concomitamment converties en certificats mutualistes émis par la future Caisse Nationale.

Au 31 décembre 2017, la caisse régionale détient par conséquent des actions qui vont être converties en certificats mutualistes au cours du premier semestre 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sapin 2. Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les futurs statuts de la Caisse Nationale Groupama, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion.

## **2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun élément significatif pouvant affecter les comptes de 2017 n'est intervenu entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'établissement des comptes.

## **3. REGLES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION – PRINCIPES COMPTABLES RETENUS**

Les comptes individuels de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Les principes comptables retenus et les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées sont ceux du Code des Assurances, ou à défaut ceux du Plan Comptable Général.

### **3.1 OPERATIONS TECHNIQUES**

#### **3.1.1 Cotisations**

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre, et de la variation des cotisations à annuler.

#### **3.1.2 Provision pour cotisations non acquises**

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relative à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice de l'arrêté.

#### **3.1.3 Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.



### **3.1.4 Sinistres (prestations payées et provisions de sinistres à payer)**

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non avant le 31 décembre. Elles sont composées essentiellement de provisions calculées au coût réel dossier par dossier. Par ailleurs, certains risques à déroulement rapide et à coûts unitaires faibles sont estimés forfaitairement (coût moyen) : Dommages et RC matériels automobile, RC et autres dommages (Vol, Incendie, Récoltes, Tempête).

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 532,7 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

La convergence des provisions techniques, atteinte dès 2011, s'est maintenue en 2017 (écriture de minoration des provisions pour tardifs de 7,9 M€ contre 10,5 M€ en 2016) sans remettre en cause leur caractère suffisant.

Les provisions pour sinistres à payer incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Le taux de chargement pour frais de gestion utilisé en 2017 est de 5,13% et est établi sur la base d'une moyenne sur trois exercices.

Les prévisions de recours font l'objet d'un calcul au dossier, complété par des estimations statistiques.

### **3.1.5 Provision pour risques en cours**

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

### **3.1.6 Provision mathématique de rentes**

Le montant total des provisions mathématiques de rentes s'établit à 72,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires mis à sa charge. Les tables utilisées sont, selon les cas, la table de mortalité TD ou TV 88/90 ou la table de maintien du BCAC pour les assurances individuelle et groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) observé en fin d'exercice (0,70 % au 31/12/2017, contre 0,64 % au 31/12/2016). La provision mathématique des rentes est majorée de frais futurs de gestion.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à retenir les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-002). Le taux technique retenu au 31/12/2017 est de 0.42 % (60 % de 0.70 %), contre 0,38 % au 31/12/2016.

Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,53 % (75 % du TME de 0.70 %).

### **3.1.7 Provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM)**

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article R 343-7 du Code des Assurances.

### **3.1.8 Provision pour risques croissants**

Le montant total des provisions liées aux risques croissants s'établit à 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

### **3.1.9 Provision pour égalisation**

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

La Caisse a choisi de doter ce type de provision au 31/12/2017, pour un montant de 16,8 M€ ventilé selon les branches suivantes :

	<b>2017</b>		<b>2016</b>
* catastrophes naturelles	4,5	M€	3,5
* autres risques dus à des éléments naturels	néant		néant
* attentats	2,3	M€	1,7
* grêle	7,3	M€	6,4
* pollution	1,7	M€	1,3
* assurance groupe	1,0	M€	néant
Total	16,8	M€	12,9
			M€

La provision supplémentaire existante fin 2016 de 3,3 M€ pour équilibre des risques (non déductible fiscalement) a été reprise intégralement en 2017 :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
* Catastrophes naturelles	néant	2,4 M€
* Responsabilité civile environnement	néant	0,9 M€
* Tous risques	néant	néant
Total	0 M€	3,3 M€

### **3.1.10 Provisions pour risques liés aux chèques fidélité**

La Caisse a récompensé la fidélité de ses sociétaires ayant une ancienneté de plus de trois ans et plusieurs contrats dans les branches auto, santé, biens privés, au moyen de chèques cadeaux en proportion de leurs cotisations (de 20 € à 100 €). L'enveloppe brute globale est de 0,7 M€ et permet aux sociétaires d'utiliser les chèques cadeaux en déduction de franchise en cas de sinistre, ou en diminution du reste à charge pour les frais de soins, ou bien en réduction de cotisation sur affaire nouvelle, dans la limite de 15 mois après la date d'émission des chèques.

La Caisse a provisionné l'intégralité de la part nette de réassurance de l'enveloppe des chèques émis sous déduction de ceux déjà utilisés. Cette provision est réintégrée fiscalement.

### **3.1.11 Provisions pour annulations de cotisations**

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

### **3.1.12 Opérations de réassurance acceptées**

Les opérations de réassurance acceptées concernent les rétrocessions provenant de GROUPAMA SA.

### **3.1.13 Réassurance des caisses locales**

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite dans la colonne « cessions et rétrocessions » du compte de résultat.

### **3.1.14 Opérations d'assurance décès**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Régionale à GROUPAMA SA.

## **3.2 PLACEMENTS**

### **3.2.1 Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice**

#### **3.2.1.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIETES CIVILES IMMOBI-LIERES OU FONCIERES**

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition) sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif

La valeur de réalisation des immeubles de placement et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Tous les immeubles, d'exploitation ou de placement, sont décomposés en structure ou gros œuvre (composant principal) et composants qui sont identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur une durée d'utilisation propre à chacun d'eux. La grille utilisée par Groupama Centre Manche pour la décomposition des immeubles est la grille retenue par le Groupe (cf. ci-après).

**GRILLE COMPOSANTS GROUPAMA**

COMPOSANTS	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4		Type 5	
	Habitation et bureaux < 1945		Habitation et bureaux > 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée		Durée		Durée		Durée		Durée	
<b>COMPOSANT 1 : Gros-œuvre</b> Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	<b>120 ans</b>	<b>65%</b>	<b>80 ans</b>	<b>65%</b>	<b>30 ans</b>	<b>70%</b>	<b>50 ans</b>	<b>50%</b>	<b>70 ans</b>	<b>40%</b>
<b>COMPOSANT 2 : Clos et couvert</b> Toiture-terrasse Façades, parkings sous-terrains, caves Couverture Menuiseries extérieures	<b>35 ans</b>	<b>10%</b>	<b>30 ans</b>	<b>10%</b>	<b>30 ans</b>	<b>15%</b>	<b>30 ans</b>	<b>10%</b>	<b>30 ans</b>	<b>20%</b>
<b>COMPOSANT 3 : Installations techniques</b> Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)	<b>25 ans</b>	<b>15%</b>	<b>25 ans</b>	<b>15%</b>	<b>20 ans</b>	<b>10%</b>	<b>20 ans</b>	<b>25%</b>	<b>25 ans</b>	<b>25%</b>
<b>COMPOSANT 4 : Agencements, équipements secondaires</b> Aménagements intérieurs parkings extérieurs	<b>15 ans</b>	<b>10%</b>	<b>15 ans</b>	<b>10%</b>	<b>10 ans</b>	<b>5%</b>	<b>15 ans</b>	<b>15%</b>	<b>15 ans</b>	<b>15%</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>
Taux moyen d'amortissement	<b>2,09%</b>		<b>2,41%</b>		<b>3,83%</b>		<b>3,58%</b>		<b>3,24%</b>	

### 3.2.1.2 VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R343-9 du Code des Assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'état, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R343-10 du Code des Assurances. La Caisse classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

### 3.2.1.3 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- **pour les titres cotés**, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- **pour les titres non cotés**, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- **pour les actions** de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

La Caisse possède des FCPR à risque dont la valeur de réalisation présente des incertitudes ; la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur attestée par les commissaires aux comptes des FCPR.

En K€	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	VALORISATION
<b>FCP à risques</b>	4 813,15	-93,20	4 719,95	7 845,46

### 3.2.1.4 TITRES DE DETTES DES PAYS PERIPHERIQUES

En K€

Libellé de l'obligation	échéance	émetteur	Valeur nominale	Prix de revient actualisé net	Juste valeur	Plus ou moins valeur latente
BRISA C RODOV 2,375%17-100527	10/05/2027	Entreprise	1100	1 143,58	1 171,56	27,98
GALP DISTR TV16-190923 EMTN	19/09/2023	Entreprise	900	897,31	924,12	26,81
			<b>Total Portugal</b>	<b>2 040,89</b>	<b>2 095,68</b>	<b>54,79</b>
SMURFIT KAP ACQ 2,75%15-0225	01/02/2025	Entreprise	500	520,99	531,23	10,24
FRESENIUS FIN 1,5%17-300124	30/01/2024	Entreprise	700	716,88	725,13	8,25
			<b>Total Irlande</b>	<b>1 237,87</b>	<b>1 256,36</b>	<b>18,49</b>
ITALIE 4,25%09-010919	01/09/2019	Etat	2 000	2 022,88	2 151,00	128,12
TERNA 4,90%04-24 SIE A	28/10/2024	Entreprise	1 000	1 197,89	1 291,15	93,26
SNAM 1,5%14-210423	21/04/2023	Entreprise	1 000	993,76	1 055,65	61,89
ACEA 1%16-241026	24/10/2026	Entreprise	1 500	1 478,40	1 468,43	-9,97
ATLANTIA 1,875%17-130727	13/07/2027	Entreprise	1 000	1 001,71	1 023,40	21,69
			<b>Total Italie</b>	<b>6 694,64</b>	<b>6 989,63</b>	<b>294,99</b>
ABERTIS 3,75%13-200623	20/06/2023	Entreprise	1 000	1 103,04	1 162,35	59,30
RED ELEC 2.375%13-0519 EMTN SR	31/05/2019	Banque	1 000	999,16	1 036,40	37,24
ENAGAS 2,5%14-110422 EMTN	11/04/2022	Entreprise	1 000	1 040,38	1 097,90	57,52
TELEFONICA EMIS 1,477%15-0921	14/09/2021	Entreprise	1 500	1 500,00	1 569,00	69,00
SANTANDER ISSUANCES 3,25%16-26	04/04/2026	Banque	900	985,55	994,37	8,82
ENAGAS FIN 0,75%16-271026	27/10/2026	Entreprise	2 000	1 957,23	1 956,40	-0,83
IMMOB COLONIAL TV16-281024	28/10/2024	Entreprise	1 000	992,76	997,35	4,59
CAIXABANK 1,125%17-120123	12/01/2023	Banque	1 000	998,59	999,00	0,41
IBERDROLA FINANZAS 1,25%17-27	13/09/2027	Banque	1 200	1 188,93	1 201,68	12,75
			<b>Total Espagne</b>	<b>10 765,64</b>	<b>11 014,45</b>	<b>248,81</b>
			<b>Total titres pays périphériques</b>	<b>20 739,04</b>	<b>21 356,12</b>	<b>617,08</b>

L'exposition aux pays périphériques est passée de 15,6 M€ en 2016, à 20,7 M€ en 2017, mais demeure limitée.

### 3.2.1.5 INCERTITUDES EVENTUELLES

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, peuvent différer sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

### 3.2.1.6 PRETS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

## 3.2.2 Provisions

### 3.2.2.1 VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

### 3.2.2.2 PLACEMENTS IMMOBILIERS, VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PRETS

La provision pour dépréciation à caractère durable est établie selon les règles fixées dans le Règlement 2015-11 (article 123-6).

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,

- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêt,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2017, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers du second semestre 2016 permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

Le stock de PDD sur actions et FCP à risques est de 0,375 M€ au 31/12/2017 (0,480 M€ au 31/12/2016), et de 0,351 M€ sur obligations structurées.

Pour les immeubles d'exploitation, la Caisse retient une valeur d'utilité pour déterminer la dépréciation des immeubles destinés à être conservés dans une perspective de long terme.

Le stock de PDD sur immeubles d'exploitation, de placement, et parts de SCI est de 1,494 M€ au 31/12/2017 (1,708 M€ au 31/12/2016).

### 3.2.2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les actions stratégiques Groupama Holding 1 et 2 figurent dans les comptes pour les valeurs suivantes (Note 6 B) :

	Nombre de titres	31 décembre 2017 (K€)				31 décembre 2016 (K€)		
		Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valorisation	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	3 957 908	471 555	-124 800	346 755	351 171	471 555	-124 800	346 755
Groupama Holding 2	1 169 234	17 121	-7 303	9 818	9 952	17 121	-7 303	9 818
<b>Total</b>		<b>488 676</b>	<b>-132 103</b>	<b>356 573</b>	<b>361 123</b>	<b>488 676</b>	<b>-132 103</b>	<b>356 573</b>

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Dans le cas inverse, les reprises de provision sont constatées en prenant en compte les mêmes critères que ceux initialement retenus pour constater la dotation. L'amplitude et la durée de la remontée des valeurs sont notamment prises en compte.

Aucune reprise de provision n'a été constatée à fin 2017, comme en 2016, puisque les valeurs de réalisation des titres GH (88,73 €) et GH2 (8,51 €) ne sont pas supérieures au seuil de 105% des valeurs unitaires moyennes (91,99 € et 8,82 €), selon la procédure groupe.

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99.95% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA en tant que



société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières).

La méthode de valorisation de ces titres repose sur la valorisation de Groupama SA compte tenu du fait que GH et GH2 (holdings dont l'activité unique est la détention des titres Groupama SA) détiennent à eux deux la quasi-totalité des titres Groupama SA. La valeur patrimoniale de Groupama SA s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par Groupama SA (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur une valorisation de son activité de holding. Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

#### **3.2.2.4 PROVISIONS POUR RISQUE D'EXIGIBILITE DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES**

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la "Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques". Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Pour l'exercice 2017, il n'a pas été nécessaire de doter cette provision.

#### **3.2.3 Produits et charges des placements**

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Durant l'exercice 2017, la Caisse a perçu des dividendes en provenance de Groupama Holding et de Groupama Holding 2, pour des montants de 1 385 K€ et de 39 K€ respectivement.

### **3.3 AUTRES OPERATIONS**

#### **3.3.1 Frais généraux et commissions**

Les frais généraux sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Celles-ci sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

#### **3.3.2 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel global est négatif de 1,7 M€. Il intègre notamment les charges exceptionnelles de l'exercice du projet Ariane 2018 pour 2,7 M€ (Cf Note 1 faits marquants de l'exercice).

#### **3.3.3 Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique). Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la Caisse comptabilise depuis le 01/01/2012 une provision pour annulation de créances figurant à l'actif du bilan en atténuation de la rubrique « 6aa- Primes restant à émettre », comme il est mentionné au point 11°) de la partie « Opérations Techniques ».

#### **3.3.4 Impôts**

La convention d'intégration fiscale signée le 23/04/2008 entre Groupama SA, entité combinante, et les Caisses Régionales, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, a pris effet à compter du 1er janvier 2008.

Cependant, les économies d'impôts - résultat du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Holding, Groupama Holding 2, ou de toute autre entité intégrée - sont alloués à la Caisse Régionale, selon les modalités prévues à l'article 1 de cette Convention d'intégration fiscale.

#### **3.3.5 Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**

La Caisse Régionale bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7%, et a comptabilisé un montant de 2,16 M€ à ce titre dans les comptes arrêtés au 31/12/2017.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client, ainsi que du renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion.
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies.
- de formation des collaborateurs.
- d'actions liées au développement durable.

#### **3.3.6 Engagements divers**

- Droits individuels à la formation

La loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 a créé le Compte Personnel de Formation (CPF) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en remplacement du régime du Droit Individuel à la Formation (DIF).

- Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (IDR) sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA VIE.

Compte tenu de la situation du fonds et de la légère augmentation du taux d'actualisation (de 1,20% à 1,40%), aucun versement complémentaire n'a été effectué par GCM en 2017. L'engagement auprès de GGVIÉ au 31/12/2017 est couvert à hauteur de 90%. L'écart restant, soit 10%, correspond au compte de provisions pour pensions et obligations similaires, dont le cumul existant atteint 1,134 M€ après reprise de 27 K€.

Pour l'ensemble du fonds de Groupama Centre Manche, il est calculé un salaire moyen, un âge moyen et une ancienneté moyenne pour les non-cadres, les cadres et la direction.

La durée actuarielle moyenne de présence est de 14,48 ans et la valeur actualisée des prestations au titres des obligations au 31 décembre 2017 est de 10,866 M€. Cet engagement est intégralement couvert par notre contrat d'assurance et la provision pour pensions et obligations similaires de 1,134 M€ .

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Taux d'inflation annuel	2%	
Table de mortalité	INSEE 12 14	Durant l'activité

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Taux d'actualisation IDR	2,10%	1,20%	1,40%
Taux d'actualisation Jours anniversaires	1,50%	0,80%	0,80%
Taux d'actualisation Primes médailles	1,50%	0,80%	0,80%

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
<b>Augmentation de salaire</b>	1,80%	1,80%	1,80%
<b>Augmentation du Salaire de Fonction de Base</b>	2,00%	2,00%	2,00%
<b>Charges sociales</b>			
IDR	61,00%	61,00%	60,00%
Jours anniversaires	61,00%	61,00%	60,00%
Médailles du travail	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Turn - Over</b>			
18-34	0,00%	1,50%	2,00%
35-44	0,00%	0,90%	1,50%
45-54	0,00%	0,40%	0,40%
+55	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Age au départ en retraite</b>			
2010	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2011	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2012 à 2015	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2016 et au-delà	65,00 ans	65,00 ans	62,00 ans

**MONTANT DES PRESTATIONS**

**Montant de l'IDR**

**Départ volontaire (pour les salariés nés après le 1/1/1949):**

max(3/13; ancienneté x 0,1 x 1/12) x salaire annuel au terme

### **3.3.7 Provisions pour risques**

Le montant des provisions pour risques s'élève à 8,6 M€. Il est constitué par :

- congés anniversaires : 2,9 M€
- médailles du travail : 1,5 M€
- contentieux sociaux : 0,1 M€
- provision Ariane 2017 pour licenciement économique 3,0 M€
- pensions et obligations : 1,1 M€

Le montant de 1,1 M€ représente la partie due et non versée au 31/12/2017 au Fonds d'Indemnités de Fin de Carrière de Groupama-Gan-Vie.

### **3.3.8 Emprunts**

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges et ne sont donc pas incorporés aux coûts des actifs.

Aucun emprunt ne figure au passif du bilan 2017, et aucune charge d'emprunt ne se trouve au compte de résultat.

### **3.3.9 Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont constitués par

- des logiciels acquis par l'entreprise, ou créés par le GIE informatique (Groupama Supports et Services),
- des droits au bail, fonds de commerce

Les logiciels font l'objet d'un amortissement jusqu'au 31/12/2016 constaté sur une période de 3 ans. La durée d'amortissement des nouveaux projets à compter du 01/01/2017 a été portée à 5 ans, et même sur 7 ans pour les très gros projets (Nova), en accord avec les normes Groupe.

Les droits au bail et fonds de commerce font l'objet, quand cela s'avère nécessaire, d'une provision pour dépréciation.

### **3.3.10 Amortissements des actifs corporels d'exploitation**

Les acquisitions neuves sont amorties selon les durées suivantes :

- Matériel de bureau : 4 ans, linéaire.
- Mobilier : 10 ans, linéaire.
- Matériel de transport : 4 ans, linéaire.
- Matériel informatique : 4 ans, dégressif.
- Agencements, installations: 10 ans, linéaire.

## **4 CHANGEMENTS DE METHODE ET DE MODALITES D'ESTIMATION**

Il n'y a pas eu de changement de méthode.

--- ⊗ ⊗ ⊗ ---

# Notes sur l'ACTIF

N. B. : Toutes les sommes indiquées  
dans les tableaux sont exprimées  
en **Milliers d'euros.**

## BILAN

<b>ACTIF</b>	<b>NOTES</b>
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le Siège :	
2 Actifs incorporels	<b>5</b>
3 Placements :	<b>6</b>
3a Terrains et constructions	<b>6 - A</b>
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	<b>6 - B</b>
3c Autres placements	<b>6 - C</b>
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	<b>6 - D</b>
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions	
5a Provisions pour cotisations non acquises	
5b Provisions d'assurance vie	
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5f Provisions participat° aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5g Provisions d'égalisation	
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions	
5bis a Provisions pour cotisations non acquises	
5bis d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5bis f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes	
5bis g Provisions pour égalisation	
5bis i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
6 Créances :	<b>9</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	
6aa Cotisations acquises non émises	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	
6b Créances nées d'opérations de réassurance	
6c Autres créances :	
6ca Personnel	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	
6cc Débiteurs divers	
6d Capital appelé non versé	
7 Autres actifs :	<b>10</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	
7b Comptes courants et caisse	
7c Actions propres	
8 Comptes de régularisation actif :	<b>8</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus	
8b Frais d'acquisition reportés	
8c Autres comptes de régularisation	
9 Différence de conversion	
<b>Total de l'actif</b>	

## 5 ACTIFS INCORPORELS

### Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	52 557	2 876	- 51		55 382
<b>2 - Total brut</b>	<b>52 557</b>	<b>2 876</b>	<b>- 51</b>		<b>55 382</b>

### Amortissements et provisions

Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	47 807	2 757	- 51		50 513
<b>2 - Total amortissements</b>	<b>47 807</b>	<b>2 757</b>	<b>- 51</b>		<b>50 513</b>

### Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 750	4 869
<b>2 - Total net</b>	<b>4 750</b>	<b>4 869</b>

## 6. PLACEMENTS

### 6.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

#### Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	27 731	5 640	- 20		33 351
Immeubles d'exploitation	85 551	7 556	- 1 272	-3	91 832
Parts de société	20 583	10 572	-20 458		10 697
Comptes-courants	15 340	18 090	-15 340		18 090
	<b>149 205</b>	<b>41 858</b>	<b>-37 090</b>	<b>-3</b>	<b>153 970</b>

#### Amortissements et provisions

Libellé	Amortissts et provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : amortissts et provisions sur éléments sortis	Virements de poste à poste	Amorts et provisions à la clôture de l'exercice
Amnts/immobilisations Placnt	7 227	617			7 844
Amnts/immobilisations Expl	24 743	2 744	-753		26 734
Provisions / immobilisations PI	230		- 43		187
Provisions / immobilisations Ex	1 027		-112		915
Provisions / parts de société	452	326	-59		719
<b>3a- Total amortissements</b>	<b>33 679</b>	<b>3 687</b>	<b>-967</b>		<b>36 399</b>

#### Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	20 274	25 320
Immeubles d'exploitation	59 781	64 182
Parts de société	20 131	9 979
Comptes-courants	15 340	18 090
<b>3a – Total net</b>	<b>115 526</b>	<b>117 571</b>



## 6.2 PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

### Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	488 676	26		488 702
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	974	18		992
<b>3b – Total brut</b>	<b>489 650</b>	<b>44</b>		<b>489 694</b>

### Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	132 103			132 103
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	28		1	27
<b>3b–Total amortissements</b>	<b>132 131</b>		<b>1</b>	<b>132 130</b>

### Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	356 573	356 599
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	946	965
<b>3b – Total net</b>	<b>357 519</b>	<b>357 564</b>

### 6.3 BONS, OBLIGATIONS, etc. SUR ENTREPRISES LIEES OU AVEC LIEN DE PARTICIPATION

#### Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC				
<b>Total brut</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

#### Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers Plac. représ. prov. techn. / contrats en UC				
<b>Total amortissements</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

#### Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6.4 AUTRES PLACEMENTS

### Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers (mouvements nets par nature de titres)	459 735	92 259	-30 524	521 470
Plac. représ. les prov. techn. Afférentes aux contrats en UC				
<b>3c – Total brut</b>	<b>459 735</b>	<b>92 259</b>	<b>-30 524</b>	<b>521 470</b>

### Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	920	5	-199	726
Plac. représ. prov. techn. / contrats en Unités de Compte				
<b>3c–Total amortissements</b>	<b>920</b>	<b>5</b>	<b>-199</b>	<b>726</b>

### Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	458 815	520 744
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
<b>3c – Total net</b>	<b>458 815</b>	<b>520 744</b>

## 7. ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	BILAN (N)			BILAN (N-1)		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
<b>A- RECAP. PAR NATURE</b>						
<b>1) PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	153 970	117 571	148 597	149 204	115 525	141 250
<b>2) ACTIONS PARTS ET TITRES A REVENU VARIABLE</b>						
- SANS LIEN DE PARTICIPAT.	220 475	220 100	250 602	192 039	191 559	219 307
- DANS DES ENTREP. LIEES	488 702	356 599	361 180	488 676	356 573	361 175
- AVEC LIEN DE PARTICIPAT.	992	965	1 759	975	946	1 857
<b>3) AUTRES PLACEMENTS</b>						
- OBLIGATIONS COTEES	290 269	288 200	304 441	257 175	252 829	269 223
- OBLIGATIONS NON COTEES						
- TITRES DE CREANCES NEGOC.						
- AUTRES	0	0	0	59	59	50
<b>4) PRETS ET EFFETS ASSIMILES</b>	2 726	2 726	2 726	2 462	2 462	2 462
<b>5) DEPOTS AUPRES ETS CREDIT</b>	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 165 134</b>	<b>994 161</b>	<b>1 077 305</b>	<b>1 098 590</b>	<b>927 953</b>	<b>1 003 324</b>

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 3 375 K€ pour la décote amortie et à 5 093 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 1 718 K€.

Rapprochement Etat Récapitulatif des Placements et Bilan Actif :

Valeur nette 2017 Etat des placements :	994 161
Intérêts compte régularisation actif	-3 375
Intérêts compte régularisation passif	+ 5 093
<b>TOTAL - Placements Actif rubrique 3</b>	<b>995 879</b>

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
<b>B- RECAP. PAR MODE D'ESTIMATION</b>		<b>1 165 134</b>	<b>994 161</b>	<b>1 077 305</b>	<b>1 098 590</b>	<b>927 953</b>	<b>1 003 324</b>
VALEURS ESTIMEES R. 343-9	02	240 724	239 006	252 335	217 225	214 115	230 451
	03						
	04						
VALEURS ESTIMEES R. 343-10	05	924 410	755 155	824 970	881 365	713 838	772 873
	06						
<b>C- RECAP. PAR AFFECTATION</b>		<b>1 165 134</b>	<b>994 161</b>	<b>1 077 305</b>	<b>1 098 590</b>	<b>927 953</b>	<b>1 003 324</b>
AFFECT. REPR. PROV. TECHN.	11	1 165 134	994 161	1 077 305	1 098 590	927 953	1 003 324
GARANT. ENGAG./ INST. PREVOY.	12						
VAL. DEPOSEES CHEZ CEDANTS	13						
. DONT CAUTION SOLIDAIRE	14						
AFFECT. REPR. PROV. TECHN. SPEC.	15						
AUTRES AFFECT. OU SANS AFFECT.	16						
<b>AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.</b>	<b>18</b>						
<b>VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.</b>	<b>20</b>						

<b>DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>							
<b>IMMEUBLES D'EXPLOITATION</b>	<b>31</b>	<b>109 922</b>	<b>81 947</b>	<b>71 632</b>	<b>108 159</b>	<b>82 390</b>	<b>75 152</b>
DROITS REELS	32	91 462	63 814	49 762	85 551	59 782	49 214
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	33	18 460	18 133	21 870	22 608	22 608	25 938
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS</b>	<b>34</b>	<b>44 048</b>	<b>35 624</b>	<b>76 965</b>	<b>41 045</b>	<b>33 135</b>	<b>66 098</b>
DROITS REELS	35	30 551	22 520	57 334	27 730	20 273	47 345
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	36	13 497	13 104	19 631	13 315	12 862	18 753
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>153 970</b>	<b>117 571</b>	<b>148 597</b>	<b>149 204</b>	<b>115 525</b>	<b>141 250</b>
DONT ACOMPTES	38						

La position latente sur les valeurs mobilières est positive de 52,10 M€ au 31/12/2017, à comparer à la position latente positive de 49,6 M€ fin 2016.

La position latente sur l'immobilier reste positive de 31,0 M€ fin 2017 (25,7 M€ fin 2016).

## 8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Intérêts acquis non échus	3 594	4 022
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	2 104	2 111
Différences sur prix de remboursement à percevoir	2 517	2 300
Indexation/oblig cotées indexées	858	0
Autres comptes de régularisation Actif	385	588
<b>8 - TOTAL REGULARISATION ACTIF</b>	<b>9 458</b>	<b>9 021</b>

## 9. CREANCES

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6aa Primes acquises non émises	4 253			4 253	5 550			5 550
Assurés	17 449			17 449	18 848			18 848
Intermédiaires d'assurances	13 883			13 883	8 651			8 651
Coassureurs	6			6	6			6
Autres tiers								
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	31 337			31 337	27 505			27 505
<b>6a Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>35 590</b>			<b>35 590</b>	<b>33 055</b>			<b>33 055</b>
Réassureurs	4 873			4 873	9 094			9 094
Cédantes								
Autres intermédiaires								
<b>6b Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>4 873</b>			<b>4 873</b>	<b>9 094</b>			<b>9 094</b>
6ca Personnel	30	5		35	31	5		36
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publ	216			216	237			237
6cc Débiteurs divers	35 661	8726		44 387	31 639	8 379		40 018
<b>6c Autres créances</b>	<b>35 907</b>	<b>8 731</b>		<b>44 638</b>	<b>31 907</b>	<b>8 384</b>		<b>40 291</b>
<b>6d Capital appelé non versé</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>76 369</b>	<b>8 731</b>		<b>85 100</b>	<b>74 056</b>	<b>8 384</b>		<b>82 440</b>

## 10. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

### Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	24 150	2 362	- 5 132	3	21 383
<b>7a – Total brut</b>	<b>24 150</b>	<b>2 362</b>	<b>-5 132</b>	<b>3</b>	<b>21 383</b>

### Amortissements

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	18 767	2 014	-5 071		15 710
<b>7a–Total amortissements</b>	<b>18 767</b>	<b>2 014</b>	<b>-5 071</b>		<b>15 710</b>

### Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	5 383	5 673
<b>7a – Total net</b>	<b>5 383</b>	<b>5 673</b>

# Notes sur le PASSIF

N. B. : Toutes les sommes indiquées  
dans les tableaux sont exprimées  
en **Milliers d'€uros.**





## 11. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	N-1	Affectation du résultat N-1	Mouvements sur réserve de capitalisation	Mouvements de l'exercice	N
Fonds d'établissement	15 569			18 630	34 199
Ecart de dévolution	255 456				255 456
<b>Réserves statutaires</b>					
Réserves complémentaires	58 076	1 367			59 443
Réserves éventualités diverses	116 384	684			117 068
Fonds de secours aux Caisses Locales	408				408
Fonds de secours statutaire	0				0
<b>Autres réserves</b>					
Réserve générale	131 398	11 443			142 841
Réserves diverses	60 036				60 036
Réserves de prévoyance	1 514				1 514
Écart dû au changement de méthode	-52				-52
Report à nouveau	14 151				14 151
Résultat de l'exercice	13 676	(13 676)		14 054	14 054
<b>Capitaux propres</b>	<b>666 616</b>	<b>(182)</b>		<b>32 684</b>	<b>699 118</b>
Certificats mutualistes rémunération		182			
		<u>0</u>			

## 12. SINISTRES ET PROVISIONS TECHNIQUES

### 12.1 DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Cptes	Libellé	N	N-1
3120	Provision pour primes non acquises	15 251	15 330
3155	Rétrocession du réassureur	9	
	<b><i>Provisions pour primes non acquises et risques en cours</i></b>	<b>15 260</b>	<b>15 330</b>
3320	Provisions pour sinistres à payer	447 224	430 998
3321	Provisions pour sinistres tardifs	33 786	30 388
3322	Provision pour frais de gestion des sinistres	25 710	24 060
3323	Provision pour sinistres non encore manifestés (Construct <sup>o</sup> )	25 181	26 274
3330	Prévisions de recours	(22 062)	(21 863)
3350	Rétrocession du réassureur	22 820	21 622
	<b><i>Provisions pour sinistres</i></b>	<b>532 659</b>	<b>511 479</b>
3620	Provision pour égalisation	17 557	12 927
3621	Provision pour équilibre des risques		3 328
3650	Rétrocession du réassureur	381	325
	<b><i>Provision pour égalisation</i></b>	<b>17 938</b>	<b>16 580</b>
3720	Provisions pour risques croissants	19 549	19 849
3721	Provisions mathématiques des rentes	72 294	74 710
3722	Provisions pour risques en cours	1	2
3723	Provisions pour chèques fidélité	697	659
3720	Provision pour risque d'exigibilité des engagts techniques		
	<b><i>Autres provisions techniques</i></b>	<b>92 541</b>	<b>95 220</b>
	<b>3 - TOTAL</b>	<b>658 398</b>	<b>638 609</b>

## 12.2 LIQUIDATIONS DES PROVISIONS DE SINISTRES ANTERIEURS

Poste	Libellé	N GCM	N-1 GCM
01	Provisions pour risques en cours	1	2
06	Prévisions de recours à encaisser	22 063	21 863
11	Provisions pour sinistres à l'ouverture	511 480	512 233
12	Prestations payées dans l'exercice sur les ex. antérieurs	124 948	132 606
13	Provisions de sinistres à clôture sur exercices antérieurs	377 409	364 428
	<b>BONIS / MALIS (=11-12-13)</b>	<b>9 123</b>	<b>15 199</b>

## 12.3 ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Ce tableau ne concerne que les opérations visées au 3° de l'article L310-1 du Code des Assurances, c'est à dire les opérations d'assurance directe, hors catégories 20 et 21 relatives aux dommages corporels individuels et collectifs.

Evolution, au cours des trois derniers exercices, des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		N-4	N-3	N-2	N-1	N
Périmètre		GCM	GCM	GCM	GCM	GCM
<b>N-2</b>	REGLEMENTS	216 559	166 011	88 840		
	PROVISIONS	42 041	73 961	113 612		
	TOTAL SINISTRES (S)	258 600	239 972	202 452		
	PRIMES ACQUISES (P)	316 646	323 436	323 824		
	<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>81,67%</b>	<b>71,19%</b>	<b>62,52%</b>		
<b>N-1</b>	REGLEMENTS	221 414	178 265	143 622	122 605	
	PROVISIONS	37 703	65 350	48 512	95 115	
	TOTAL SINISTRES (S)	259 117	243 615	192 134	217 720	
	PRIMES ACQUISES (P)	316 600	323 252	322 564	326 203	
	<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>81,84%</b>	<b>75,36%</b>	<b>59,56%</b>	<b>66,74%</b>	
<b>N</b>	REGLEMENTS	225 223	183 550	154 056	179 166	98 501
	PROVISIONS	32 873	58 669	37 781	41 085	100 838
	TOTAL SINISTRES (S)	258 096	242 219	191 837	220 251	199 339
	PRIMES ACQUISES (P)	316 623	323 225	322 846	325 883	327 788
	<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>81,52%</b>	<b>74,94%</b>	<b>59,42%</b>	<b>67,59%</b>	<b>60,81%</b>

### 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant N-1	dotations	Reprises	Montant N
Provision pour impôt				
Autres provisions pour risques	11 104	4 535	6 967	8 672
<b>5 - TOTAL</b>	<b>11 104</b>	<b>4 535</b>	<b>6 967</b>	<b>8 672</b>

### 14. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement différences sur prix de remboursement	5 093	6 206
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	35	31
Evaluations techniques de réassurance		
<b>8 - TOTAL REGULARISATION PASSIF</b>	<b>5 128</b>	<b>6 237</b>

## 15. DETTES

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 Autres dettes								
Assurés	33 275			33 275	37 245			37 245
Intermédiaires d'assurances	1 064			1 064	613			613
Coassureurs	2 693			2 693	1 348			1 348
Autres tiers								
<b>7a Dettes sur opérations d'assurance directe</b>	<b>37 032</b>			<b>37 032</b>	<b>39 206</b>			<b>39 206</b>
Réassureurs	10 848			10 848	1 348			1 348
Cédantes		2 146		2 146	16	2 146		2 162
Autres intermédiaires								
<b>7b Réassurance</b>	<b>10 848</b>	<b>2 146</b>		<b>12 994</b>	<b>1 364</b>	<b>2 146</b>		<b>3 510</b>
<b>7c Emprunts obligataires</b>								
<b>7d Dettes envers établissts de crédit</b>	<b>19 147</b>			<b>19 147</b>	<b>16 029</b>			<b>16 029</b>
7ea Titres de créance négociables								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement		264		264		247		247
7ec Personnel	16 471			16 471	16 669			16 669
7ed Etat, sécurité sociale	11 741			11 741	11 171			11 171
7ee Créiteurs divers	11 308			11 308	15 614			15 614
<b>7e Autres dettes</b>	<b>39 520</b>	<b>264</b>		<b>39 784</b>	<b>43 454</b>	<b>247</b>		<b>43 701</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106 547</b>	<b>2 410</b>		<b>108 957</b>	<b>100 053</b>	<b>2 393</b>		<b>102 446</b>

**Nature, Montant des passifs subordonnés:** aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2017.

# **Note sur les OPERATIONS "GROUPE"**

## 16. OPERATIONS AVEC DES ENTREPRISES DU GROUPE

### 16.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2017

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2017	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au bilan	Part Résultat comptable de l'exercice 2017	Dividendes perçus en 2017
<b>Détenues à plus de 50%</b>					
SAS SECURITE OUEST SERVICES (*=2016) Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 308*	99%	747	66*	0
SCI CAEN – 8 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	656	99.99%	762	(106)	(109)
SCI CAEN – 10 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	3 019	99.99%	2 897	122	129
SCI CAEN – 35 QUAI DE JUILLET Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 255	99.99%	1 143	112	101
SCI CAEN – 15 QUAI DE LA LONDE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	286	99.99%	274	11	10
SCI HONFLEUR - REPUBLIQUE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	200	99.99%	183	17	15
SCI LISIEUX – VICTOR HUGO Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	265	99.99%	267	(2)	(4)
SCI CAEN GROUPAMA FONCIER Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 462	99.99%	1 485	(23)	(34)
SCI MUTALITE AGRICOLE – HEROUVILLE Siège : 3 rue du Dr Laennec – 14200 Hérouville	9	100%	9	0	0
SCI AMA - SAINT LO Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 701	100%	1 555	146	148

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2017	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts	Part Résultat de l'exercice 2017	Dividendes perçus en 2017
<b>Détenues entre 1 et 50%</b>					
GROUPAMA HOLDING Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	3 263 374	10.57%	346 755	(182)	1 385
GROUPAMA HOLDING 2 Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	288 667	3.37%	9 818	(2)	39
CENTAURE BRETAGNE (*=2016) Siège : Le Bois Doré – RN24 – 35650 Le Rheu	1 129*	5%	27	6*	0
CENTAURE NORMANDIE (*= 2016) Siège : Le Bosgouët – 27310 Bourg Achard	1 799*	25%	172	8*	0
SCI GROUPAMA PIPACT (*= 2016) Siège : 24 rue Charles Durand – 18000 Bourges	12 500*	7.09%	200	85*	0
SCI SWEET HOME (*=2016) Siège : : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	7 653*	0.08%	0	0	0
SCI CITE BOIS GUILLAUME (*=2016) Siège : Chemin de Brêtèque 76230 Bois Guillaume	170*	15%	370	-	-
SCA DOMAINE D'AGASSAC Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	6 052	25%	2 064	26	0
SCI CHATEAU D'AGASSAC (*2016) Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	2 932*	3%	43	(2) *	0
SCI PORT AUX ROCS (*2016) Siège : 30 rue Paul Ligneul – 72032 Le Mans	7 992*	1.65%	107	0*	0
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (*2016) Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	80 247*	1.16%	979	24*	24
SCI 79 CHAMPS ELYSEES (*2016) Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	69 528*	0,5%	343	1*4	1
NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT (2016*)	16 441*	6.30%	762	35*	0

La Caisse est indéfiniment responsable des entreprises constituées sous forme de SCI et de GIE.



## 16.2 CREANCES SUR DES ENTREPRISE DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total asuretat
<b>3- PLACEMENTS</b>	<b>356 599</b>	<b>965</b>	<b>638 315</b>	<b>995 879</b>	<b>356 573</b>	<b>946</b>	<b>574 341</b>	<b>931 860</b>
. IMMOBILIER			117 571	117 571			115 526	115 526
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.	356 599	965	120 803	478 367	356 573	946	78 840	436 359
. OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE			389 214	389 214			369 513	369 513
. PRETS			2 726	2 726			2 462	2 462
. DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT			8 000	8 000			8 000	8 000
. AUTRES PLACEMENTS								
<b>4-P LACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE</b>								
<b>5-PART REASSUREURS PROV. TECHN.</b>	<b>317 807</b>			<b>317 807</b>	<b>314 167</b>			<b>314 167</b>
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	4 982			4 982	5 056			5 056
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	253 375			253 375	247 921			247 921
. PROVISIONS D'EGALISATION								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	59 450			59 450	61 190			61 190
<b>6a-CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR</b>	<b>657</b>		<b>34 933</b>	<b>35 590</b>	<b>446</b>		<b>32 609</b>	<b>33 055</b>
. DONT SUR PRENEURS D'ASS.	651		3 602	4 253	440		5 110	5 550
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.								
. DONT AUTRES TIERS	6		31 331	31 337	6		27 499	27 505
<b>6b-CREANCES NEES D'OPER. DE REASS</b>	<b>4 873</b>			<b>4 873</b>	<b>9 094</b>			<b>9 094</b>
<b>6cc-DEBITEURS DIVERS</b>	<b>5 734</b>		<b>38 653</b>	<b>44 387</b>	<b>1 503</b>		<b>38 515</b>	<b>40 018</b>
<b>7b-COMPTES COURANTS</b>			<b>61 487</b>	<b>61 487</b>			<b>77 392</b>	<b>77 392</b>
<b>8a-INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS</b>			<b>3 593</b>	<b>3 593</b>			<b>4 022</b>	<b>4 022</b>
<b>8c-AUTRES REGULARISATIONS ACTIF</b>			<b>3 760</b>	<b>3 760</b>			<b>2 888</b>	<b>2 888</b>
<b>TOTAL</b>	<b>685 670</b>	<b>965</b>	<b>780 741</b>	<b>1 467 376</b>	<b>681 783</b>	<b>946</b>	<b>729 767</b>	<b>1 412 496</b>

### 16.3 DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat
<b>2-PASSIFS SUBORDONNES</b>								
<b>3-PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>23 201</b>		<b>635 197</b>	<b>658 398</b>	<b>21 947</b>		<b>616 662</b>	<b>638 609</b>
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	9		15 251	15 260			15 330	15 330
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (VIE)								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	22 820		509 839	532 659	21 622		489 857	511 479
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION	381		17 557	17 938	325		16 255	16 580
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)			92 541	92 541			95 220	95 220
<b>6-DETTES POUR ESPECES CESSIIONN.</b>								
<b>7a-DETTES NEES D'OPER. D'ASS.DIR.</b>			<b>37 032</b>	<b>37 032</b>			<b>39 206</b>	<b>39 206</b>
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASS.								
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.								
. DONT ENVERS AUTRES TIERS								
<b>7b-DETTES NEES D'OPER. DE REASS.</b>	<b>12 994</b>			<b>12 994</b>	<b>3 510</b>			<b>3 510</b>
<b>7c-EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>								
<b>7d-DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT</b>			<b>19147</b>	<b>19 147</b>			<b>16 029</b>	<b>16 029</b>
<b>7ee-AUTRES DETTES</b>	<b>105</b>		<b>11 203</b>	<b>11 308</b>	<b>3 993</b>		<b>11 621</b>	<b>15 614</b>
<b>8-COMPTES REGULARISATION PASSIF</b>			<b>5 128</b>	<b>5 128</b>			<b>6 237</b>	<b>6 237</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 300</b>		<b>707 707</b>	<b>744 007</b>	<b>29 450</b>		<b>689 755</b>	<b>719 205</b>

#### 16.4 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total
<b>1 ENGAGEMENTS RECUS</b>								
<b>2 ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>96</b>		<b>7 216</b>	<b>7 312</b>	<b>121</b>		<b>5 914</b>	<b>6 035</b>
2A AVALS CAUTIONS GAR. DONNES	96		7 216	7 312	121		5 914	6 035
2B TIT ET ACT AVEC ENG REVENTE								
2C AUT ENG DONNES TIT ACT REV.								
2D AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								
<b>3 VALEURS NANTIES REASSUREURS</b>								
<b>4 VAL.REM.PAR ORGAN.REASSURES</b>								
<b>5 VAL.APPART INSTIT PREVOYANCE</b>								
<b>6 AUT.VAL. POUR COMPTE TIERS</b>								

L'entreprise n'a pris ni reçu d'engagement à l'égard des dirigeants.

## **16.5 CONSOLIDATION**

Les comptes sociaux de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche sont consolidés par :

**GROUPAMA SA  
8 - 10, Rue d'Astorg  
75008 PARIS CEDEX 08**

# **Notes sur le COMPTE DE RESULTAT**

## Ventilation géographique des primes brutes émises

L'intégralité des primes brutes est émise en France.

### 17. PRODUITS TECHNIQUES

Libellé	N	N-1
Commissions reçues de GROUPAMA-VIE	8 964	8 692

### 18. CHARGES PAR NATURE

#### 18.1 VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

Libellé	N	N-1
Comptes 90 – Charges et produits sur exercices antérieurs	- 125	-74
Comptes 91 – Services extérieurs	22 069	22 472
Comptes 92 – Autres services extérieurs	9 003	8 517
Comptes 93 – Impôts, taxes et versements assimilés	12 834	11 872
Comptes 94 – Charges de personnel	76 344	74 348
Comptes 95 – Autres charges de gestion courante	286	302
Comptes 96 – Commissions	57	315
Comptes 97 - Charges prestations financières	905	830
Comptes 98 – Dotations amortissements et provisions	9 222	9 607
Comptes 99 – Reprises sur amortissements et provisions	(6 064)	(4 477)
<b>TOTAL</b>	<b>124 531</b>	<b>123 712</b>

#### 18.2 VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL (sociales et fiscales)

Libellé	N	N-1
Salaires nets de remboursements	49 894	48 940
Pensions de retraite		
Charges sociales et fiscales	26 450	25 408
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>76 344</b>	<b>74 348</b>

#### 18.3 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

Libellé	N	N-1
Direction	9,00	8,00
Cadres	341,50	339,10
Non cadres	932,04	934,83
<b>TOTAL</b>	<b>1 282,54</b>	<b>1 281,93</b>

## 19. CHARGE FISCALE

Libellé	N	N-1
Résultat fiscal de l'ensemble Caisse et Caisses Locales	<b>+14 850</b>	<b>+24 868</b>
<b>Impôt exigible</b>		
I.S. à 33,33 %	4 950	8 289
Contributions additionnelle, complémentaire, autres taux	1 643	295
<b>Charge nette d'impôt</b>	<b>-5 683</b>	<b>-7 616</b>
- Part à la charge des Caisses Locales	-1 007	-743
- Part en faveur des Caisses Locales		
- Part à la charge de la Caisse Régionale	+6 593	+8 584
- Part à la charge de la Caisse Régionale (réallocation à la charge de GSA & régularisation intégration fiscale)	-97	-225

Les principaux éléments de décalage temporaire (réintégrations fiscales) sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2016	Déductions	Réintégrations	31/12/2017
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA)	24 558		2 636	27 194
Provisions techniques non déductibles	6 385	- 2 635		3 750
Total	30 943	-2 635	2 636	30 944
Taux d'imposition moyen	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%
Impôts différés actifs non comptabilisés	+10 654	-907	+907	+10 654

L'évolution des impôts différés non comptabilisés s'explique principalement par la diminution du stock de provisions techniques non déductibles.

Des dispositions présentes dans la loi de finances 2018 font état de réduction du taux d'impôt société : 31% en 2019, 28% en 2020, 26,5% en 2021 et 25 % en 2022, ce qui se traduira par une diminution du montant des impôts différés actifs non comptabilisés.

### Résultat et dérogation aux principes généraux

Le résultat de l'exercice n'a été altéré par aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

Ventilation de l'impôt entre courant et exceptionnel

	2017		2016	
Charge nette d'IS	5 683		7 616	
Résultat avant IS	+19 737		+21 292	
Résultat exceptionnel	-1 675		-6 121	
Résultat courant	+21 412		+27 413	
Part de l'impôt.....				
..dans le résultat exceptionnel	- 482	- 8,5%	-2 189	-28,7%
..dans le résultat courant	6 165	108.5%	9 805	128,7%

## 20. PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

### 20.1 VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT (2017)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations		1 426		1 426
Revenus des placements immobiliers		879	4 932	5 811
Revenus des autres placements			12 273	12 273
Autres revenus financiers				
<b>Revenus des placements</b>		<b>2 305</b>	<b>17 205</b>	<b>19 510</b>
<b>Autres produits des placements</b>			<b>900</b>	<b>900</b>
<b>Profits provenant de la réalisation des placements</b>			<b>16 084</b>	<b>16 084</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 305</b>	<b>34 189</b>	<b>36 494</b>



## 20.2 VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT (2016)

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations		1 405		1 405
Revenus des placements immobiliers		485	4 834	5 319
Revenus des autres placements			12 357	12 357
Autres revenus financiers				
<b>Revenus des placements</b>		<b>1 890</b>	<b>17 191</b>	<b>19 081</b>
<b>Autres produits des placements</b>			921	921
<b>Profits provenant de la réalisation des placements</b>			<b>13 323</b>	<b>13 323</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 890</b>	<b>31 435</b>	<b>33 325</b>

## 20.3 VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT (2017)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 091	3 091
Autres charges de placement			5 111	5 111
Pertes provenant de la réalisation de placements			3 123	3 123
<b>TOTAL</b>			<b>11 325</b>	<b>11 325</b>

## 20.4 VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT (2016)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 180	3 180
Autres charges de placement			5 757	5 757
Pertes provenant de la réalisation de placements			2 662	2 662
<b>TOTAL</b>			<b>11 599</b>	<b>11 599</b>

## 21. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

### 21.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (partie débit)

Libellé	Débit N	Débit N-1
Report à nouveau précédent débiteur		
Déficit de l'exercice		
Affectation aux autres réserves	14 054	13 676
Ristournes à distribuer		
Autres répartitions		
Report à nouveau (bénéfice)		
<b>TOTAL</b>	<b>14 054</b>	<b>13 676</b>

### 21.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (partie crédit)

Libellé	Crédit N	Crédit N-1
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice (perte)	14 054	13 676
Prélèvement sur réserves		
Report à nouveau (perte)		
<b>TOTAL</b>	<b>14 054</b>	<b>13 676</b>

## 22. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) réserves (avant affectation du résultat)	595 044	616 287	620 337	652 939	685 064
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Cotisations de l'exercice	467 523	478 255	479 099	476 133	479 228
b) Résultat Technique (ou d'exploitation)	8 382	5 426	8 959	17 628	10 860
c) Impôts sur les sociétés	-7 330	-8 143	-2 943	-7 616	-5 683
d) Résultat Net Comptable	21 241	4 054	18 597	13 676	14 054
<b>III. PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	1 395	1 399	1 341	1 345	1 370
b) Montant de la masse salariale brute	55 576	52 674	53 186	54 854	58 140
c) Montant des charges sur salaires	32 924	32 409	33 157	32 820	34 913

## 23. MONTANTS DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET ORGANES DE DIRECTION

2017	Organe d'Administration	Organe de Direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	198	1 595
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'Administration, de Direction ou de survenance		
Remboursements de frais	65	168
Nombre de membres bénéficiaires	18	12

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : Néant.

Engagements vis à vis des dirigeants pris ou contractés au cours de l'exercice : Néant.

## 24. RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS 2017 ET 2016

(Voir tableaux ci-après . . .)

## ANNEXE 2-2 NON-VIE - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2017

Libellé ligne	Rub min	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	1	116 366	26 256	60 455	83 548	144 002	49 196	32 298
1a. Primes	2	116 319	26 254	60 152	83 481	143 632	49 257	32 405
1b. Variation des primes non acquises	3	-47	-2	-303	-67	-370	61	107
2 Charges des prestations	4	83 963	22 600	51 824	67 926	119 750	28 558	21 818
2a. Prestations et frais payés	5	79 413	23 415	41 272	66 165	107 437	26 259	15 162
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6	4 550	-815	10 552	1 761	12 313	2 299	6 656
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	32 403	3 656	8 631	15 622	24 252	20 638	10 480
5 Frais d'acquisition	9	17 198	4 246	8 945	12 373	21 318	7 286	4 781
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 131	1 277	2 655	3 686	6 341	2 175	1 431
B CHARGES D'ACQUISITION	11	22 329	5 523	11 600	16 059	27 659	9 461	6 212
7 Produits des placements	13	1 678	300	2 236	534	2 770	747	757
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	1 678	300	2 236	534	2 770	747	757
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	3 194	6 082	24 027	33 223	57 250	19 326	12 441
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	20 044	5 115	14 660	20 097	34 757	8 403	4 813
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	1 050	-545	5 360	474	5 834	221	2 601
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	3 629	719	3 521	4 865	8 386	2 897	1 897
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-7 191	-793	-486	-7 787	-8 273	-7 805	-3 130
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	4 561	-2 360	-1 219	-7 690	-8 910	4 119	1 895
. HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 436	18	2 467	3 069	5 535	3 481	2 256
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 484	20	2 770	3 136	5 906	3 421	2 149
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	51 963	9 779	24 734	17 543	264 885	46 791	39 393
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	46 978	11 386	23 536	15 793	251 429	44 510	33 152
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	47 469	4 852	38 203	140	38 342	1 580	1 484
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	47 904	4 060	39 357	128	39 486	1 561	1 069

Devise : KEUR

## ANNEXE 2-2 NON-VIE - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2017

Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICILES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	1	66 633	148 128	12 088	1472	6 005	9 107	202
1a. Primes	2	66 650	148 312	12 111	1468	6 017	9 234	203
1b. Variation des primes non acquises	3	17	184	23	-4	12	127	1
2 Charges des prestations	4	35 649	86 026	-772	-371	2 588	3 875	67
2a. Prestations et frais payés	5	37 096	78 518	840	152	3 129	4 064	47
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6	-1447	7 508	-1612	-523	-541	-189	20
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	30 984	62 102	12 860	1843	3 417	5 232	135
5 Frais d'acquisition	9	9 862	21929	1790	217	889	1354	30
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 941	6 547	535	65	265	409	9
B CHARGES D'ACQUISITION	11	12 803	28 476	2 325	282	1 154	1763	39
7 Produits des placements	13	740	2 244	156	59	78	1	1
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	740	2 244	156	59	78	1	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	38 222	69 989	8 835	610	2 397	7 308	89
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	18 146	31362	560	46	996	3 856	14
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-4 228	-1406	-123	-13	-156	-182	6
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 205	10 999	730	99	350	911	17
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-18 099	-29 034	-7 668	-478	-1207	-2 723	-52
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	822	6 836	3 023	1142	1 134	747	45
. HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	52	5 789	566	116	253	493	9
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	35	5 605	543	120	241	366	8
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	41970	128 154	1042	175	3 553	1 171	42
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	44 300	121963	1225	221	4 094	1360	22
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	10 134	13 198	4 519	1711	7	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	9 251	11881	5,947	2 188	7	0	0

Devise : KEUR

## ANNEXE 2-2 NON-VIE - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2017

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	1	1677	257	4 655	0	0	9 012	479 228
1a. Primes	2	1675	257	4 655	0	0	9 021	479 158
1b. Variation des primes non acquises	3	-2	0	0	0	0	9	-70
2 Charges des prestations	4	277	426	1683	0	0	5 897	326 008
2a. Prestations et frais payés	5	257	132	4 102	0	0	4 643	306 149
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6	20	294	-2 419	0	0	1254	19 859
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	1400	-169	2 972	0	0	3 115	153 220
5 Frais d'acquisition	9	249	38	689	0	0	476	70 424
6 Autres charges de gestion nettes	10	74	12	205	0	0	476	21345
B CHARGES D'ACQUISITION	11	323	50	894	0	0	952	91769
7 Produits des placements	13	4	53	836	0	0	0	8 179
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	4	53	836	0	0	0	8 179
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	673	89	1659	0	0	0	186 894
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	81	35	1318	0	0	0	98 185
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	6	172	-927	0	0	0	3 715
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	98	15	271	0	0	0	26 224
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-488	133	-997	0	0	0	-58 770
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	593	-33	1917	0	0	2 163	10 860
. HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	35	0	0	0	0	9	15 260
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	37	0	0	0	0	0	15 330
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	159	2 824	46 091	0	0	22 820	532 659
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	140	2 530	48 510	0	0	21622	511480
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	1	0	0	0	0	381	110 480
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	1	0	0	0	0	325	111800

Devise : KEUR

## ANNEXE 2-2 NON-VIE - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2016

Libellé ligne	Rub min	DOM .CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM .CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM . AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM . AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	1	117 520	25 880	63 140	82 730	145 869	48 588	312 14
1a. Primes	2	117 276	25 881	63 054	82 714	145 767	48 783	312 17
1b. Variation des primes non acquises	3	-244	1	-86	-16	-102	195	3
.								
2 Charges des prestations	4	83 962	24 847	54 345	60 550	114 894	24 479	11 135
2a. Prestations et frais payés	5	81 575	22 704	46 614	62 668	109 282	24 839	14 545
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6	2 387	2 143	7 731	-2 118	5 612	-360	-3 410
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	33 558	1033	8 795	22 180	30 975	24 109	20 079
5 Frais d'acquisition	9	17 509	3 577	9 412	12 338	21 750	7 247	4 652
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 312	1090	2 857	3 748	6 605	2 211	14 14
B CHARGES D'ACQUISITION	11	22 821	4 667	12 269	16 086	28 355	9 458	6 066
7 Produits des placements	13	1434	249	2 091	468	2 559	644	638
8 Participation aux résultats	14							
.								
C SOLDE FINANCIER	15	1434	249	2 091	468	2 559	644	638
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	32 077	5 989	24 715	32 410	57 125	19 317	12 617
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	20 542	5 050	17 140	19 193	36 333	8 127	4 510
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	2 206	590	7 239	-733	6 506	711	-1405
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	4 646	693	3 715	4 817	8 532	3 900	2 791
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-4 683	344	3 379	-9 133	-5 754	-6 579	-6 721
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	7 488	-3 041	1996	-2 571	-575	8 716	7 930
. HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 484	20	2 770	3 136	5 906	3 421	2 149
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 727	19	2 856	3 152	6 008	3 225	2 146
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	46 978	11 386	235 636	15 793	251 429	44 510	33 152
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	48 067	9 299	233 910	17 865	251 775	44 397	36 585
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	47 904	4 060	39 357	128	39 486	1561	1069
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	44 427	4 004	33 353	175	33 527	2 035	1046

Devise : K EUR

## ANNEXE 2-2 NON-VIE - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2016

Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	1	65 429	145 231	11 960	1 506	6 080	7 481	140
1a. Primes	2	65 438	145 438	11 980	1 506	6 109	7 525	140
1b. Variation des primes non acquises	3	9	207	20	0	29	44	0
.								
2 Charges des prestations	4	63 577	99 191	2 997	659	3 225	3 850	63
2a. Prestations et frais payés	5	61 628	101 013	1 489	150	3 451	3 997	54
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6	1 949	-1 822	1 508	509	-226	-147	9
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	1 852	46 040	8 963	847	2 855	3 631	77
5 Frais d'acquisition	9	9 751	21 650	1 783	225	907	1 114	21
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 963	6 588	543	68	277	341	6
B CHARGES D'ACQUISITION	11	12 714	28 238	2 326	293	1 184	1 455	27
7 Produits des placements	13	626	1 908	141	52	75	1	0
8 Participation aux résultats	14							
.								
C SOLDE FINANCIER	15	626	1 908	141	52	75	1	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	36 823	68 757	8 651	595	2 387	6 642	45
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	36 127	48 764	1 027	45	1 096	3 806	18
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	2 718	2 024	337	0	-71	-140	3
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	7 051	13 742	724	174	357	748	10
D SOLDE DE REASSURANCE	25	9 073	-4 227	-6 563	-376	-1 005	-2 228	-14
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	-1 163	15 483	2 15	230	741	-51	36
. HORS-COM PTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	35	5 605	543	120	241	366	8
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	27	5 398	523	121	213	321	8
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	44 300	121 963	1 225	221	4 094	1 360	22
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	43 335	124 317	721	222	4 320	1 507	12
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	9 251	11 881	5 947	2 188	7	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	8 267	11 348	4 944	1 677	7	0	0

Devise : K EUR



## ANNEXE 2-2 NON-VIE-- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2016

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	1	1212	248	4 925	0	0	8 081	476 133
1a. Primes	2	1212	248	4 925	0	0	8 081	476 088
1b. Variation des primes non acquises	3	0	0	0	0	0	0	-45
2 Charges des prestations	4	159	236	5 792	0	0	9 615	349 492
2a. Prestations et frais payés	5	161	248	5 596	0	0	9 005	338 726
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6	-2	-12	196	0	0	610	10 766
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	1053	12	-867	0	0	-1534	126 641
5 Frais d'acquisition	9	181	37	735	0	0	465	69 954
6 Autres charges de gestion nettes	10	55	11	223	0	0	465	21 584
B CHARGES D'ACQUISITION	11	236	48	958	0	0	930	91 538
7 Produits des placements	13	3	45	750	0	0	0	7 219
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	3	45	750	0	0	0	7 219
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	480	86	1 800	0	0	0	184 635
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	52	98	1 733	0	0	0	118 565
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0			0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	1	-3	-77	0	0	0	11 375
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0			0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0			0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	74	14	287	0	0	0	30 001
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-353	23	143	0	0	0	-24 694
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	467	32	-932	0	0	-2 464	17 628
. HORS-COM PTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	37	0	0	0	0	0	15 330
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	36	0	0	0	0	0	15 375
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	140	2 530	48 510	0	0	21 622	511 480
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	136	2 542	48 314	0	0	20 999	512 233
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	1	0	0	0	0	325	111 800
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	6	0	0	0	0	337	100 280

Devise : KEUR

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

# **CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE**

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises

10 rue Blaise Pascal

28000 Chartres

N° Siren : 383 853 801

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**SEC BURETTE**

**MAZARS**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre Caisse et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

Réseau	Description du service	Honoraires
Mazars	Vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion d en application de l'article L. 322-26-2-2 du Code des assurances qui renvoie à l'article L225-102-1 du Code de commerce	11 100 €

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### ✓ *Valorisation de Groupama Holding et Groupama Holding 2*

##### ➤ *Risque identifié*

Au 31 décembre 2017, les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 356,7 M€. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, frais compris diminués d'une provision pour dépréciation durable de 132,1 M€.

L'évaluation des titres de participation repose sur la méthode décrite dans la note 2.3 de l'annexe.

Compte tenu du poids des titres de participation Groupama Holding 1 et Groupama Holding 2 au bilan de votre Caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

➤ *Réponse du commissaire aux comptes face à ce risque*

Pour s'assurer du caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, nos travaux ont notamment consisté à :

- Analyser les droits qui seront octroyés aux possesseurs de certificats mutualistes de la Caisse Nationale Groupama ;
- Analyser l'évolution du groupe détenu par Groupama Holding et Groupama Holding 2 après la transformation de la Caisse Nationale Groupama notamment au regard des statuts de la Caisse Nationale Groupama, du contrat de solidarité financière et des accords de réassurance internes (RGR) et de l'impact sur les bénéfices attendus par les détenteurs des certificats mutualistes ;
- Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation du groupe après la transformation et notamment :
  - Comparer les taux de croissance à l'infini aux croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;
  - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
  - Apprécier les taux d'actualisation comparés aux taux usuels utilisés par les analystes financiers du marché sur la base d'un échantillon d'assureurs européens côtés, jugés comparables à la société en termes d'activité, de taille et de zone géographique ;
  - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital dans l'environnement solvabilité 2 utilisée pour la valorisation des titres de participation

✓ *Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs*

➤ *Risque identifié*

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 532,7 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3 « Règles d'évaluation et de présentation – principes comptables retenus » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

➤ *Réponse du commissaire aux comptes face à ce risque*

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à détermination de ces provisions,
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre Caisse, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,

- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement).

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

- ✓ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE par l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 pour le cabinet MAZARS et par l'assemblée générale du 23 juin 1993 pour le cabinet SEC Burette.

Au 31/12/2017, le cabinet MAZARS était dans la 7<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC Burette dans la 25<sup>ème</sup> année sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des



risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ✓ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

✓ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

CAISSE DE  
REASSURANCE  
MUTUELLE  
AGRICOLE DU  
CENTRE  
MANCHE

*Comptes Annuels*  
*Exercice clos le*  
*31/12/2017*

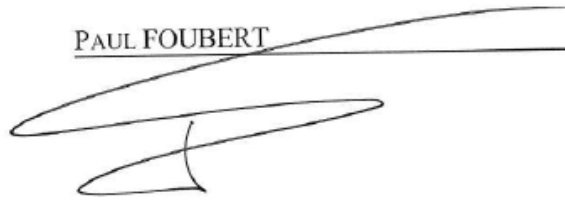
Fait à Rouen et à Paris La Défense, le 30 mars 2018,

Les Commissaires aux Comptes

---

SEC BURETTE

PAUL FOUBERT



---

---

MAZARS

PASCAL PARANT



---

---

# **CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE**

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises

10 rue Blaise Pascal

28000 Chartres

N° Siren : 383 853 801

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conditions de rachat et utilisation des  
certificats mutualistes de la Caisse au cours de  
l'exercice clos le 31 décembre 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017

**SEC BURETTE**

**MAZARS**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes de la Caisse au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 7 avril 2016, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions des rachats et utilisations des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

CAISSE DE  
REASSURANCE  
MUTUELLE  
AGRICOLE DU  
CENTRE MANCHE

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/2017*

Fait à Rouen et à Paris La Défense, le 30 mars 2018,


Les Commissaires aux Comptes

---

**S E C B U R E T T E**

PAUL FOUBERT

---



---

**M A Z A R S**

PASCAL PARANT

---



---

# **CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE**

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises

10 rue Blaise Pascal

28000 Chartres

N° Siren : 383 853 801

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
prévu par l'article R. 322-57-IV-2° du Code des  
assurances sur les contrats d'assurance souscrit  
auprès de la Caisse

Exercice clos le 31 décembre 2017

**SEC BURETTE**

**MAZARS**

## **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article R. 322-27-IV-2° du Code des assurances**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Caisse, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicable en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

### **Caractéristiques des contrats souscrits :**

Les administrateurs salariés et les dirigeants salariés, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.



**CAISSE DE  
REASSURANCE  
MUTUELLE  
AGRICOLE DU  
CENTRE MANCHE**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/2017*

Fait à Rouen et à Paris La Défense, le 30 mars 2018,

Les Commissaires aux Comptes

---

**S E C B U R E T T E**

**PAUL FOUBERT**

---

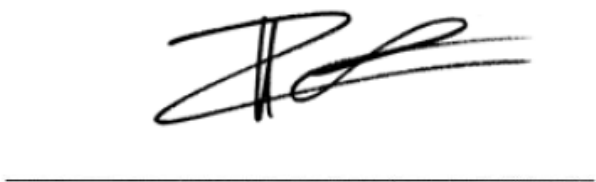


---

**M A Z A R S**

**PASCAL PARANT**

---



---

# CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises

10 rue Blaise Pascal

28000 Chartres

N° Siren : 383 853 801

## Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2017

SEC BURETTE

MAZARS

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec GROUPAMA SA :

Date du conseil d'administration : 26 mars 2018

Administrateur concerné : Madame Marie-Ange DUBOST

Nature : Modification apportées à la convention portant sur le dispositif de sécurité et de solidarité entre les Caisses régionales et leur organe central, devenu Caisse nationale de réassurance mutuelle agricole par suite de la modification de la forme juridique de Groupama SA.

CAISSE DE  
REASSURANCE  
MUTUELLE  
AGRICOLE DU  
CENTRE MANCHE

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/2017*

Fait à Rouen et à Paris La Défense, le 30 mars 2018,

Les Commissaires aux Comptes

---

SEC BURETTE


PAUL FOUBERT



---

MAZARS

PASCAL PARANT



---

# **RAPPORT SUR LES PROCEDURES D'ELABORATION ET DE VERIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE**

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la direction financière.

## **1. Les comptes sociaux**

Le logiciel comptable utilisé par Groupama Centre Manche est le système SAP.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- **Procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : chaque responsable veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.
  
- **Le contrôle intégré et les tests de contrôle** : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscale et réglementaire et notamment :
  - Les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables,
  - Les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex. : balance de soldes sociétaires, états de taxes).
  
- **Le contrôle hiérarchique** : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
  - Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses,
  - Suivi des délégations bancaires : les délégations de signatures financières accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.

## **2. Les comptes consolidés**

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation transmise à Groupama SA s'appuient sur trois piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, le contrôle hiérarchique.

- **Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : leur mise en œuvre au niveau des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).

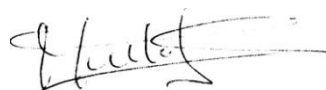
- **Le contrôle intégré** : le système d'élaboration de l'information de consolidation s'effectue à partir d'un applicatif comportant un grand nombre de contrôles automatiques destinés à garantir la qualité de l'information financière. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger.
- **Le contrôle hiérarchique** vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusé à Groupama SA sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures.

Les travaux de contrôle des commissaires aux comptes font l'objet de réunions avec les collaborateurs concernés, à chaque arrêté de compte semestriel.

Fait à Chartres, le 26 03 2018

Marie-Ange DUBOST

Présidente de Groupama Centre Manche



# **RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE RACHAT DE CERTIFICATS MUTUALISTES**

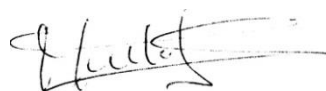


Au titre de l'exercice 2017, 75 rachats ont été demandés par des sociétaires, pour un montant de 904 860 € et dont :

- 62 demandes non prioritaires pour un total de 780 640 € ;
- 13 demandes à titre prioritaire (motif décès) pour un montant de 124 220 €.

Fait à Chartres, le 26 03 2018

Marie-Ange DUBOST  
Présidente de Groupama Centre Manche



# **RAPPORT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL**

## **Introduction sur la responsabilité sociale de l'entreprise (R.S.E) Groupe**

Au travers de ses marques complémentaires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, conseil, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, les réseaux de soins, l'étude du dérèglement climatique, la sécurité sur la route, etc. Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE participe pleinement de la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos collaborateurs, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, etc.), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication, etc.).

Une direction RSE Groupe, créée en 2008, et aujourd'hui rattachée à la DRH groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le groupe. Elle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au Comité d'éthique groupe. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités (Caisses Régionales et Fédération nationale, Groupama SA, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique Groupama Supports et Services) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Elaborée en 2008, amendée en 2014 pour tenir compte des évolutions, une charte éthique récapitulant les engagements et valeurs du groupe Groupama ainsi que les règles de conduite qui en découlent pour les collaborateurs a été diffusée dans l'ensemble du groupe.

Le nouveau cycle de communication marque Groupama, qui a démarré en 2016 et qui se poursuit notamment avec une marque employeur rénovée en 2017, est axé sur la mise en avant d'une identité de marque plus globale. La marque intègre désormais tous les aspects qui la caractérisent : les produits et services, certes, mais également les aspects métiers, l'identité, la dimension employeur et la responsabilité sociale et sociétale. Cette nouvelle approche, qui met donc l'accent sur l'identité mutualiste du groupe, ses valeurs et ses engagements, est particulièrement en phase avec la RSE de Groupama.

Suite à la loi Sapin 2 de fin 2016, Groupama a annoncé la transformation de son organe central en SAM (société d'assurance mutuelle). Avec cette évolution, Groupama réaffirme son identité mutualiste enracinée dans les territoires et simplifie la structure du groupe en mettant en cohérence son organisation et ses valeurs pour servir ses sociétaires et clients. Par ailleurs, la promulgation des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement) ont amené le groupe notamment à travailler en 2017 à la modification de sa charte éthique et à la mise en place d'un dispositif d'alerte éthique à déployer dans les entreprises.

### **• La Gouvernance de la RSE au sein de Groupama Centre Manche (GCM)**

Un groupe de travail (GT) R.S.E a été créé au sein de GCM. Ce GT est composé d'un membre de chaque direction, soit 12 référents. Ces référents ont la possibilité de faire appel à des contributeurs internes à leur direction. Ils ont en charge de collecter les données qualitatives et quantitatives permettant d'alimenter ce rapport et d'être force de proposition pour mener des actions sociales, environnementales et sociétales.

Des travaux transverses entre directions peuvent être menés.

Une équipe restreinte a été constituée permettant de piloter l'ensemble des référents et de coordonner les différentes actions et d'informer le Comité de Direction Générale (CDG).

Un contrat en alternance a été signé avec une étudiante en Master de Développement Durable, qui a pour mission la conception d'outils permettant d'améliorer et de faciliter notre démarche de Responsabilité Sociale.

### **Faits marquants groupe 2017 :**

L'année 2017 représente la deuxième année du plan d'actions triennal RSE du groupe (2016-2018), ce plan-cadre définit les axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du groupe.

*Rappel : Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le groupe s'est doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan triennal. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du groupe. Le nouveau plan d'actions a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du groupe Groupama.*

#### **• Focus sur le rôle du comité d'éthique du groupe**

Au niveau du groupe, c'est le Comité d'éthique qui supervise la stratégie RSE et oriente les objectifs à atteindre. Ainsi, en 2017, la séance du 14 mars a été consacrée à la présentation du bilan des actions 2016, et la séance du 14 novembre a permis de valider :

- le projet de dispositif d'alerte éthique, les modifications de la charte éthique et la création d'un code de conduite, dans le cadre de l'application des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance ;
- les orientations prioritaires RSE de fin 2017 et de 2018.

Les informations qui suivent sont présentées selon les axes de la stratégie RSE du groupe :

- Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur, en développant la diversité, l'employabilité, la qualité de vie au travail de ses collaborateurs ;
- Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients, via le conseil, la prévention, des offres adaptées, notamment pour réduire les vulnérabilités ;
- Contribuer au développement des territoires et au progrès de la société civile ;
- Agir pour l'environnement, en réduisant l'empreinte écologique directe et indirecte.

#### **• Application de la stratégie groupe au sein de Groupama Centre Manche**

Afin que les collaborateurs de GCM soient informés et impliqués dans la stratégie RSE, le GT restreint a élaboré un questionnaire (diffusion 1er trimestre 2018) à compléter. Ce dernier a pour but de sensibiliser les salariés à la RSE et de faire appel à leur attrait dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux.

Les membres du GT RSE sont régulièrement réunis pour échanger et fixer des objectifs par direction permettant d'améliorer certains indicateurs.

## **1. INFORMATIONS SOCIALES**

## 1.1 EMPLOI

### Faits marquants groupe 2017 :

Lancement de la nouvelle marque employeur : la parole est donnée aux vrais clients qui s'expriment sur leurs attentes vis-à-vis des différents métiers Groupama (commerciaux, gestionnaires, actuaires, community managers...). La nouvelle communication répond ainsi aux enjeux de notoriété et d'attractivité de la marque et de recrutement des entreprises

### Pour Groupama Centre Manche :

L'effectif de l'entreprise au 31 décembre 2017 s'établit à 1 296 salariés en CDI et 74 salariés en CDD.

Les données 2017 font apparaître 124 embauches CDI et 161 en CDD (tous types de contrats confondus, hors CDD d'été) et 83 départs CDI (hors cessions) dont 12 licenciements.

La répartition CDI des salariés par sexe, et par âge est la suivante :

- 69,98 % de femmes et 30,02 % d'hommes,
- 12,81 % des salariés ont moins de 30 ans,
- 60,11 % ont entre 30 et 49 ans et 27,08 % ont 50 ans et plus.

L'effectif se situe en augmentation de 3,27 % par rapport au 31 décembre 2016 (41 salariés) du fait principalement de recrutements liés à l'anticipation des départs de collaborateurs prévus en 2018 dans le cadre du projet de réorganisation « Ari@ne ».

Concernant la masse salariale, elle s'établit à 50 870 228 euros en 2016 et 53 442 774 euros en 2017.

En matière de recrutement, Groupama Centre Manche a intensifié sa communication marque recruteur, notamment en renforçant sa présence sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Viadeo.

En parallèle, Groupama Centre Manche a maintenu ses actions en faveur de la diversité, que ce soit sur le sujet du handicap (Handicafé, Cap Emploi) ou de l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi en partenariat avec la Mission Locale de Caen (parrainages, accompagnements vers l'emploi pour des profils – 25 ans).

Groupama Centre Manche est signataire de la Charte Entreprises et Quartiers sur le département de la Seine Maritime pour la période 2016-2020.

En matière d'intégration, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre :

- Des journées d'accueil sont organisées régulièrement pour toutes les personnes arrivées récemment tant en CDI que CDD.
- Une pochette d'arrivée est distribuée pour les nouveaux arrivants en CDI contenant les documents administratifs ainsi que des petits cadeaux de bienvenue.
- La 1ère journée de travail est organisée pour permettre de découvrir les valeurs de l'entreprise.
- Un parrain, qui ne fait pas parti du même service que le nouvel embauché, est nommé et a pour mission principale de faciliter l'intégration et de permettre une découverte des autres métiers de l'entreprise. A ce titre, l'entreprise prend en charge un déjeuner pour maximiser les temps d'échanges.
- La possibilité est donnée aux collaborateurs de l'entreprise de réaliser des immersions au sein d'autres services pour découvrir les métiers de Groupama.
- Des formations à la « découverte de l'assurance » sont régulièrement organisées pour les collaborateurs des métiers supports, pour leur permettre d'avoir une vision globale de l'activité de l'entreprise.

## 1.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

La durée théorique du travail au sein de Groupama Centre Manche se situe entre 17 heures 30 minutes et 35 heures 00 minutes par semaine sans modification sensible par rapport à 2016.

L'absentéisme s'établit à 17 864.5 jours (dont 71,4% des absences liées à la maladie et 28,6% à la maternité/paternité). Pour rappel, en 2016, l'absentéisme s'établissait à 18 132 jours (dont 66,5 % des absences liées à la maladie et 33,5 % à la maternité/paternité) et en 2015, à 23 631 jours (dont 52,36 % des absences liées à la maladie et 30,77 % à la maternité/paternité).

Concernant la mise en place du télétravail, un accord qui a pour titre « les modalités de mise en œuvre du télétravail à domicile » a été signé le 22 Janvier 2016.

## 1.3 RELATIONS SOCIALES

- **Organisation du dialogue social**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le groupe, le dialogue social de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, UDSG et UES.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) reçoit des informations dans la perspective d'un échange et d'un dialogue sur des questions transnationales. Le CEE s'est réuni 2 fois en 2017. Il couvre un périmètre européen représentant 29 470 collaborateurs au 31/12/2017 (-767 par rapport au 31/12/2016), dont 13 319 salariés du périmètre consolidé. En 2017, le bureau du CEE, composé de sept représentants du personnel parmi les membres du CEE, s'est réuni 3 fois.

Le Comité de groupe (CG), instance de dialogue et de réflexion, reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emplois, les perspectives économiques du groupe pour l'année à venir. Il couvre un périmètre en France représentant 24 684 collaborateurs au 31/12/ 2017 (-161 par rapport au 31/12/ 2016), dont 8 533 salariés du périmètre consolidé.

En 2017, cette instance s'est réunie 4 fois sur les principaux thèmes suivants : l'actualité et les projets groupe, la présentation des comptes 2016, ou encore le partenariat avec Orange dans le cadre du démarrage de l'activité d'Orange Bank.

La Commission de Dialogue Social Groupe (CDSG), émanation du Comité de groupe, constitue l'instance de négociation au niveau du groupe. Les accords négociés et signés dans le cadre de cette instance ont vocation à être appliqués à l'ensemble des entreprises et collaborateurs du groupe en France. Les travaux de la CDSG ont conduit à la signature d'un avenant du 15 décembre 2017 à l'Accord sur la Qualité de Vie au Travail.

La Commission Qualité de vie au travail Groupe (CQVT), créée par l'accord groupe relatif à la QVT, lieu d'échanges et de préconisations, a poursuivi le dialogue sur la qualité de vie au travail et les actions conduites au sein du groupe et de ses entreprises en France.

L'Unité de Développement Social Groupama (UDSG) : L'UDSG est une association de type loi 1901 qui regroupe l'ensemble des entreprises du périmètre mutualiste agricole (Groupama SA, Caisses Régionales, Groupama Supports et Services, etc.), soit 18 345 salariés au 31/12/ 2017 (- 23 par rapport au 31/12/ 2016), dont 2 789 salariés du périmètre consolidé (- 26 par rapport au 31/12/ 2016).

L'Unité Economique et Sociale (UES) : cette unité couvre Groupama SA, Gan Assurances, Groupama Gan Vie, Gan Prévoyance, Gan Patrimoine et Groupama Supports et Services et représente 6 909 collaborateurs au 31/12/2017 (soit - 131 collaborateurs par rapport au 31/12/2016).

**Pour Groupama Centre Manche :**

Il y a eu 25 réunions des instances représentatives du personnel en 2017 (DP, CE et CHSCT) et 4 réunions de négociations.

Aucun jour de grève n'a été constaté en 2017.

- **Bilan des accords collectifs**

<b>Thématiques couvertes par les accords collectifs conclus dans les entreprises du Groupe (au niveau entreprise, UDSG, UES ou Groupe)</b>	
Dialogue social / Représentation du personnel	<i>Dialogue social</i>
Contrat de travail	<i>CDD à objet défini</i>
Rémunération et avantages sociaux	<i>Rémunération Intéressement Prévoyance lourde Frais de soins</i>
Emploi / Formation	<i>Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences</i>
Conditions de travail	<i>Accord relatif au Télétravail QVT et droit à la déconnexion</i>
Diversité/Egalité des chances	<i>Contrat de génération</i>

**Faits marquants Groupe 2017 :**

L'accord groupe de février 2011 relatif à la Qualité de Vie au Travail a été complété d'un second avenant en date du 15 décembre 2017, qui vise à intégrer des dispositions et mesures sur le droit à la déconnexion au bénéfice de chaque salarié, de nature à garantir un équilibre entre les temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie privée.

Le dispositif conventionnel Groupe sur la QVT définit un socle commun aux entreprises pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les risques notamment psychosociaux.

L'avenant de décembre 2017 permet ainsi de renforcer l'accord QVT Groupe en :

1. Intégrant les mesures destinées à garantir un équilibre au bénéfice de chaque salarié, entre les temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie privée, notamment via des mesures d'information, de sensibilisation ou de formation favorisant l'exercice du droit à la déconnexion, assorti d'un devoir de non-sollicitation ;
2. Pérennisant le rôle de la Commission Qualité de vie au travail groupe et les moyens qui lui sont attribués : cette commission paritaire est un lieu d'échanges et de préconisations, et examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe.

En 2017, la commission QVT s'est réunie 3 fois notamment afin d'évoquer les sujets liés au digital et aux modes d'organisation du travail, notamment au travers d'exemples concrets d'outils/applications développés dans le Groupe.

Les réunions de la Commission QVT ont ainsi permis d'évoquer :

- la place des outils digitaux et leurs enjeux en termes de formation des collaborateurs et d'accompagnement managérial ;
- l'impact du digital sur l'aspect social et organisationnel des entreprises ;
- les méthodes d'élaboration des projets.

Le Groupe a poursuivi en 2017 ses actions de promotion de la Qualité de Vie au Travail, notamment par des communications sur les bonnes pratiques et la formation pour mieux utiliser les TIC, ou l'ergonomie des postes de travail pour prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Pour l'UDSG :

L'épargne salariale (accord du 10 juillet 2017 portant révision du Perco-I mis en place par l'accord du 29 novembre 2006).

L'accord signé le 10 juillet 2017, et entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ouvre les possibilités offertes aux salariés d'épargner en vue de leur retraite en :

- créant 3 nouveaux FCPE qui viennent élargir la gamme du Groupe ;
- mettant en place une grille de gestion pilotée diversifiée (6 fonds au lieu de 3) ;
- relevant le plafond d'abondement à 800€ (au lieu de 650€) ;
- permettant la perception d'un abondement unilatéral de l'employeur, sans versement du salarié (l'entreprise prenant chaque année sa décision d'abonder ou non le plan selon sa situation).

Pour mémoire : le handicap (avenant du 4 juillet 2016 définissant le plan d'actions 2016-2018)

Le plan d'actions triennal handicap 2016/2018, qui vient en déclinaison de l'accord UDSG du 10 février 2010 relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées à Groupama, reconduit les actions du plan précédent, en leur apportant des améliorations et adaptations s'appuyant sur l'accord groupe et sur les mesures négociées par l'UES en 2015.

Pour l'UES :

Le Comité Central d'Entreprise UES (CCE) exerce les attributions économiques qui ont trait à la marche générale de l'entreprise et qui excèdent les limites des pouvoirs des chefs d'établissement. Il est informé et/ou consulté de manière périodique et sur les projets intéressant l'organisation économique ou juridique ou encore les projets économiques et financiers concernant l'UES.



En 2017, il a notamment examiné les points suivants :

- Information-consultation sur le projet de transfert de l'équipe Gestion de Patrimoine & Marketing Vie de Groupama SA vers Groupama Gan Vie
- Information-consultation sur le projet de nouvelle implantation des sites franciliens
- Information-consultation sur le projet de transformation de l'organe central de Groupama SA
- Information-consultation sur le projet de création du Pôle Courtage de Groupama SA
- Présentation du plan de transformation digitale groupe
- Point de situation sur le groupe et présentation des comptes annuels 2016 du groupe
- Information-consultation sur les projets de déménagement et d'aménagement dans les immeubles de Groupama Campus
- Information sur le rattachement hiérarchique de la Direction de Groupama Epargne Salariale à la Direction des Collectives de Groupama Gan Vie
- Examen du bilan social consolidé 2016 de l'UES
- Information sur la situation économique et financière 2016 de Groupama Gan Vie et de ses réseaux
- Information-consultation sur le projet de transfert de l'activité production santé individuelle de Groupama Gan Vie vers Gan Assurances
- Information sur le projet de cession de Groupama Vietnam
- Information sur le projet de cession des Cabinets de courtage Carole Nash et Master Cover
- Information-consultation sur le projet de cession de Groupama Seguros de Vida et Groupama Seguros
- Présentation de la synthèse des rapports d'expertise sur la situation économique et financière 2016 des entités de l'UES
- Information sur les orientations stratégiques de Groupama Gan Vie et ses réseaux et présentation de la synthèse des rapports de l'expert sur ces orientations stratégiques
- Information-consultation relative au projet de transfert de l'activité de gestion sinistres construction de Gan Assurances, de Groupama SA vers Gan Assurances
- Information-consultation relative au projet de cession des parts détenues par Groupama SA dans Présence Verte SA
- Information-consultation sur le projet de transfert des pôles Etudes et Reporting RH des établissements de l'UES vers le CSP Paie et Pilotage de Groupama SA
- Bilan pour l'année 2016 de la politique d'égalité professionnelle hommes-femmes menée au niveau de l'UES et de ses établissements
- Bilan pour l'année 2016 de la politique d'emploi, d'insertion, de formation et de maintien dans l'emploi, des salariés en situation de handicap ou accompagnant un membre de leur famille touché par la maladie ou le handicap
- Information-consultation sur la prorogation des mandats des membres du comité central d'entreprise, en application de l'article 9 -II- 3° de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017.

L'UES comporte également une Délégation Syndicale Centrale : instance de négociation collective au niveau UES, au sein de laquelle sont négociés les rémunérations et a été conclu en 2017 un accord relatif au télétravail au sein des établissements de l'UES - signé le 4 juillet 2017.

- **Périmètre combiné/consolidé**

Périmètre combiné : 105 accords collectifs ont été conclus en 2017 sur l'ensemble des entreprises du groupe, dont 96 dans les entreprises françaises.

Périmètre consolidé : 57 accords collectifs ont été conclus en 2017 sur l'ensemble des entreprises du groupe, dont 48 dans les entreprises françaises.

## **Pour Groupama Centre Manche :**

5 accords collectifs ont été signés en 2017 (disponible en Interne sur MyGCM/espaces RH):

- Accord relatif à la mesure salariale d'entreprise 2018 à GCM
- Règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise
- Avenant à l'accord relatif aux mobilités géographiques et fonctionnelles
- Accord relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes
- Avenant à l'accord relatif au Régime de prévoyance des Cadres de Direction.

Il n'y a pas eu de procès-verbal de désaccord.

### **1.4 SANTE ET SECURITE**

#### **Faits marquants groupe 2017 :**

Un accord groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes et notamment celles émanant du public.

Les dispositions groupe traitent ainsi des axes suivants :

1. Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public, favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle, encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
4. Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du groupe, ce qui se traduit notamment par la désignation d'un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, un diagnostic et plan d'actions destiné à réduire les risques psychosociaux, ou l'accompagnement des salariés lors des changements importants.
5. Intégrer les mesures destinées à garantir un équilibre au bénéfice de chaque salarié, entre les temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie privée, notamment via des mesures d'information, de sensibilisation ou de formation favorisant l'exercice du droit à la déconnexion, assorti d'un devoir de non-sollicitation.
6. Pérennisation du rôle de la Commission Qualité de vie au travail groupe via l'avenant signé en décembre 2017 : cette commission paritaire est un lieu d'échanges et de préconisations, et examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe.

En 2017, la commission QVT s'est réunie 3 fois notamment afin d'évoquer les sujets liés au digital et aux modes d'organisation du travail, notamment au travers d'exemples concrets d'outils/applications développés dans le groupe.

Le projet Campus (installation à Nanterre) a également fait l'objet d'échanges, en tant que projet global avec une vocation fortement innovante, impliquant plusieurs entreprises dans le groupe et plus de 3 000 salariés.

Les réunions de la Commission QVT ont ainsi permis d'évoquer :

- la place des outils digitaux et leurs enjeux en termes de formation des collaborateurs et d'accompagnement managérial ;
- l'impact du digital sur l'aspect social et organisationnel des entreprises ;
- les méthodes d'élaboration des projets.

Le groupe a poursuivi en 2017 ses actions de promotion de la Qualité de Vie au Travail, notamment par des communications sur les bonnes pratiques et la formation pour mieux utiliser les TIC, ou l'ergonomie des postes de travail pour prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Rappelons que des entreprises du groupe ont par exemple mis en place en 2016 des chartes d'utilisation des mails, avec de nombreux conseils à l'attention des collaborateurs. L'objectif est de concilier recherche d'efficacité et bonne qualité de la relation professionnelle.

En 2017, 26 entreprises du groupe en France ont conduit (en 2016) ou conduisaient un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne, soit 90% des entreprises du groupe en France. 20 d'entre elles ont engagé un plan d'actions et les autres sont en cours.

Par ailleurs, un e-learning intitulé « Tous acteurs de la QVT » a été créé en 2016 ; l'objectif est d'avoir atteint 100% des collaborateurs en 2018.

En juin 2017, la Semaine de la QVT a été l'occasion de mener des actions de communication et de sensibilisation, comme à Groupama SA, avec des ateliers sur le « Digital Detox » au cours de la Semaine : Quelles conséquences de la transformation numérique des entreprises ? Quels effets sur la santé ? Quels comportements adopter ? Puis des sondages hebdomadaires sur le bien-être au travail ont été adressés aux salariés de Groupama SA.

Au-delà même de la QVT, les actions autour du bien-vivre ensemble et de la mobilisation des collaborateurs se sont fortement développées au cours de 2017 : actions qui favorisent l'expression des salariés sous diverses formes, via des moments/lieux/moyens de convivialité (rencontres avec la DG, enquêtes express, « café corner », espaces collaboratifs, Intranets collaboratifs, expériences de teambuilding (type Urbangaming), « journée » dédiée...), généralisation des Family Day, etc.

L'emménagement sur le site de Campus (à Nanterre) a démarré à l'automne 2017. Un soin tout particulier a été porté à l'accueil et au confort des collaborateurs.

Faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux entrants est également clé dans le bien-être au travail. Les entreprises développent ainsi également des moments de convivialité. La symétrie des attentions – des collaborateurs satisfaits / des clients satisfaits – est essentielle dans notre approche des RH.

En 2017, on recense au niveau du périmètre consolidé 148 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail dont 122 en France. Le taux de fréquence de ces accidents en France est de 9 et le taux de gravité est de 0,28.

	2016	2017	Périmètre 2017 (%)
Accidents du travail ayant entraîné un arrêt <i>dont en France</i>	140 <i>120</i>	148 <i>122</i>	100
Taux de fréquence	8,6	9	France
Taux de gravité	0,25	0,28	France

### **Pour Groupama Centre Manche :**

En 2017 on recense au niveau de l'entreprise GCM, 23 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 10.87 (pour 1 million) et le taux de gravité est de 0.21 (pour mille). Sur ce même périmètre, 1 maladie professionnelle a été déclarée à la sécurité sociale en 2017. Aucun accord collectif n'a été signé en matière de santé et sécurité en 2017.

Groupama Centre Manche a créé en 2009 une application pour permettre à un collaborateur de s'exprimer sur une situation de souffrance au travail qu'il vit ou dont il est témoin. Dans un souci d'efficacité, seuls 4 collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines sont destinataires de la déclaration. Chaque situation est analysée au cas par cas avec une grande attention et fait l'objet d'un suivi particulier. En 2017, ce sont 11 personnes qui ont utilisé cette application, contre 13 en 2016 et 9 en 2015.

Comme chaque année, une campagne de remboursement du vaccin anti-grippe et de sevrage tabagique a été déployée auprès des collaborateurs de l'entreprise.

Le Stage Préventis phase 2 proposé par Centaure pour le risque routier a été mise en place. Il intègre les phases théoriques et pratiques de maîtrise du risque routier et aborde le «comportement Eco citoyen». Il est obligatoire pour les nouveaux collaborateurs commerciaux après leur titularisation, les collaborateurs dotés d'un véhicule d'Entreprise ainsi que pour les collaborateurs commerciaux non dotés d'un véhicule d'Entreprise.

Concernant la QVT, plusieurs actions ont été mises en place en 2017 dans le cadre du projet d'entreprise « Ariane ».

D'une part, pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs, un vaste projet de modernisation des bureaux baptisé «Ariane Immobilier» a débuté. Il concerne principalement les sites de gestion du Mans, de Bois Guillaume, de Caen et de Chartres.

D'autre part, pour faciliter l'intégration des collaborateurs qui ont vécu une mobilité fonctionnelle et/ou géographique, des journées conviviales dénommées « Peps Days » ont eu lieu sur les différents sites de gestion de Groupama Centre Manche.

## **1.5 FORMATION**

### **Faits marquants groupe 2017 :**

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du groupe afin de tenir compte de ses spécificités (projet d'entreprise, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, le groupe met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux

besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

L'offre de formation évolue de plus en plus vers une logique de service. Ainsi, déjà en 2016, le service formation du groupe avait sélectionné 55 MOOCs (formation en ligne) intéressants pour les parcours métiers et le digital, afin de les proposer aux collaborateurs.

Sur le périmètre consolidé :

- 320 579 heures de formation ont été dispensées (398 585 heures en 2016, mais 318 809 h. proforma),
- 29 heures de formation ont été dispensées en moyenne par salarié formé (34 heures en 2016, mais 28 h. proforma).

En 2017, le groupe a lancé la plate-forme de formation en ligne « Mon Université » : un Learning Management System (LMS) accueillant l'intégralité des dispositifs de formation de Groupama, adapté à tous les profils (collaborateurs, managers, formateurs...). Le LMS a été déployé en phase pilote en 2017. Toutes les entreprises en France l'auront adopté en 2018.

Objectifs : développer les compétences, faciliter le partage du capital pédagogique entre les différentes entreprises du groupe, homogénéiser les pratiques, accompagner la transformation digitale du groupe. La plate-forme permet également l'accès à GoFluent, un nouveau moyen pour apprendre et perfectionner son anglais.

Pour mémoire : Accord groupe sur la formation professionnelle. Signé en 2016, cet accord met en avant :

- L'importance des acteurs de la formation professionnelle,
- La nécessité de promouvoir l'information et l'orientation professionnelle, grâce à une communication sur les dispositifs de formation et sur les métiers du groupe,
- Le développement des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle,
- Les axes de professionnalisation des salariés et les outils associés.

La formation et donc l'employabilité sont au cœur d'une gestion responsable des RH, afin de préparer les collaborateurs aux enjeux de demain et favoriser leur adaptabilité. Notons également toutes les actions autour de l'acculturation au numérique – via par exemple le reverse mentoring, la communication sur les projets digitaux du groupe – cf. des roadshows par l'équipe Transformation digitale, un site Intranet dédié – , déploiement généralisé d'outils comme les smartphones ou tablettes.

Des solutions digitales autour de plates-formes collaboratives d'échanges de compétences sont à l'étude.

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

En 2017, 77 088 heures de formation au total ont été dispensées (en présentiel) et 57 heures de formation ont été dispensées en moyenne par salarié formé.

## **1.6 EGALITE DE TRAITEMENT**

#### **Faits marquants groupe 2017 :**

Le Comité d'éthique groupe, composé de deux directeurs généraux de Caisses Régionales, du directeur général, des deux directeurs généraux adjoints et de la secrétaire générale de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet du bilan de performance annuel RSE du groupe dont les indicateurs sociaux. En 2017, il s'est réuni à ce sujet le 14 mars et le 14 novembre.

En tant qu'employeur socialement responsable, le groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de promotion de la diversité et de prévention contre les discriminations en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du groupe à respecter les dix principes fondamentaux sur la défense des droits de l'Homme, la préservation de l'environnement et la lutte contre la corruption. Le groupe Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies et y présente les actions du groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité, élaborée par l'Institut Montaigne et plusieurs grandes entreprises. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : [www.groupama-gan-recrute.com](http://www.groupama-gan-recrute.com), sur le site Internet de l'Agefiph.

#### Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances

L'engagement du groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique diversité du groupe est relayée par un correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants:

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales.

Un correspondant Diversité de niveau groupe désigné par la DRH met en œuvre la politique du groupe en matière de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement, en veillant à ce que ces thématiques soient communiquées et relayées en interne par les correspondants Diversité des entreprises.

Il a pour mission notamment :

- d'assister les entreprises dans la mise en œuvre des actions,
- de s'assurer de la bonne appropriation et application de la politique du groupe par les équipes RH des différentes entreprises et de communiquer les bonnes pratiques des entités du groupe,
- de favoriser le développement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés,
- d'assurer un rôle de médiation entre les responsables des entreprises et les salariés concernés ; il pourra être saisi de tout différend ayant un lien avec des propos, actes ou attitudes à caractère discriminatoire,
- de présenter au Comité de groupe un bilan relatif à la mise en œuvre de l'accord au sein des entités, aux expérimentations réalisées ainsi que les bonnes pratiques recensées dans les différentes entreprises du groupe.

En 2017, les correspondants Diversité se sont réunis pour partager leurs bonnes pratiques. La réunion annuelle a permis d'évoquer les points suivants :

- Actualités juridiques en matière de diversité,
- Point de situation sur le groupe en matière de diversité (handicap, alternance, égalité professionnelle,...),
- Organisation de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2017.

L'enjeu de la diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

Un e-learning sur le thème de la « formation à la non-discrimination » (relative à la lutte contre les discriminations à l'embauche) est en préparation.

Les entreprises ont également développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

#### Dispositif d'aide aux aidants

Parce qu'être aidant familial a un impact sur la vie professionnelle, le groupe Groupama a mis en place des mesures pour aider ses collaborateurs à concilier leur vie professionnelle et familiale. L'avenant du 24 juin 2015 qui prévoit des mesures d'accompagnement pour les salariés aidants a été complété en 2016 d'un guide d'information et d'un dispositif d'écoute globale (CELA). Le groupe soutient par ailleurs la Journée nationale des aidants.

#### • **Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

##### **Faits marquants groupe 2017 :**

Avec 54 % de femmes en CDI au sein du périmètre consolidé en France au 31 décembre 2017 (-0,2 point par rapport à 2016) et 58,3 % à l'international, le groupe Groupama considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, les entreprises ont mis en place un certain nombre d'actions qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2017, les femmes représentaient au sein du périmètre consolidé :

- 48,3% des cadres en France (48,2 % en 2016) et 42,6% des cadres à l'international,
- 63,1% des non cadres en France (62,9% en 2016) et 61,5% des non cadres à l'international,
- 25,9% des cadres de direction en France (25,6% en 2016) et 29,3% des cadres de direction à l'international.

Au 31 décembre 2017, au sein du périmètre consolidé, elles représentaient :

- 35 % des effectifs de la famille de métiers « commercial » en France (35,7 % en 2016) et 64,6 % à l'international,
- 58 % des effectifs au sein des autres familles en France (58,4 % en 2016) et 53,1 % à l'international.

	2016	2017	Périmètre 2017 (%)
Proportion de femmes par statut :			
- cadres	48,2% en France 42,7% à l'international	48,3% en France 42,6% à l'international	100
- non cadres	62,9% en France 61,3% à l'international	63,1% en France 61,5% à l'international	
- cadres de direction	25,6% en France 24,1% à l'international	25,9% en France 29,3% à l'international	
Proportion de femmes par familles de métier :			
- « commercial »	35,7% en France 63,6% à l'international	35% en France 64,6% à l'international	100
- autres familles	58,4% en France 53,1% à l'international	58% en France 53,1% à l'international	

Groupama a lancé en 2016 un programme pilote de mentoring au féminin. L'objectif : une meilleure performance individuelle et collective, grâce à une démarche favorisant la transversalité et le collaboratif. L'engagement et le rayonnement dont fait preuve cette communauté de femmes sont une véritable force pour permettre à notre groupe de réussir sa transformation et de relever les défis auxquels il doit faire face. Initialisé en 2016 par la DRH groupe, et renouvelé en 2017, le programme "Mentoring by Groupama" rassemble 50 femmes : 25 mentors volontaires - en provenance de Groupama SA, Gan Assurances, Groupama Gan Vie, Groupama Asset Management et Groupama Protection Juridique - dont des membres du programme "Leadership au féminin" - et 25 *mentees* sélectionnées par la direction des Ressources humaines pour leurs qualités professionnelles et leur motivation (venant essentiellement de Groupama SA et Gan Assurances).

A signaler que Groupama Assicurazioni (filiale italienne du groupe) est membre de *Valore D*, la première association de grandes entreprises italiennes pour soutenir la diversité, le talent et le leadership des femmes.

Le groupe et ses entreprises poursuivent les actions favorisant la féminisation des talents et du développement des carrières : Intégration systématique de la dimension parité dans les plans de succession et les listes de candidatures aux séminaires, formations, etc.

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

Avec 69,98 % de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2017, Groupama Centre Manche considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord groupe du 24 octobre 2008



précité, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Centre Manche a mis en place un certain nombre d'actions (notamment la signature d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2017 les femmes représentaient :

- 79,81 % des non-cadres (79,5 % en 2016, 79,1 % en 2015)
- 45,43 % des cadres (44,9 % en 2016, 42,9 % en 2015)
- 10 % des cadres de direction (12,5 % en 2016 et 2015)

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2017 : la famille de métiers «administratif» compte 70,13 % de femmes et 70,77 % dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en 2017, 335 femmes ont obtenu une revalorisation salariale (augmentation individuelle, changement de classe et ou d'emploi) ce qui représente 72 % du nombre des promotions salariales.

- **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque (articles, interviews, brochures, films, etc.), et à l'externe (via des guides, annuaires, articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),
- renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEPH), à laquelle le groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son partenariat avec l'Agefiph, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Sur l'année 2017, le groupe (périmètre consolidé France) a atteint un taux moyen d'emploi de 5,42% (contre 5.19% en 2016).

Sur l'ensemble des effectifs du périmètre consolidé au 31 décembre 2017, 403 salariés (-29 par rapport à 2016, mais -1 en proforma) dont 307 en France (+2 par rapport à 2016) étaient en situation de handicap.

	2016	2017	Périmètre 2017 (%)
Nombre de salariés en situation de handicap	432	403	100
- dont en France	305	307	

A signaler qu'en 2017 comme en 2016, des salariés des entreprises du groupe et leur entreprise participent aux courses Special Olympics, qui permettent de récolter des fonds destinés à financer des actions de soutien aux handicapés via le sport.

**Pour Groupama Centre Manche :**

En 2017, Groupama Centre Manche a atteint un taux moyen d'emploi de 7,55 % (au 31 décembre 2017, sur le total de l'effectif, 74 salariés étaient en situation de handicap (72 CDI + 2CDD)). Concernant les recrutements en 2017, 6 collaborateurs reconnus Travailleurs Handicapés ont intégré Groupama Centre Manche (3 CDI et 3 CDD).

- **Maintien dans l'emploi des seniors**

**Faits marquants groupe 2017 :**

En 2017, les entreprises du groupe ont poursuivi leurs engagements en matière de maintien dans l'emploi des seniors en menant les actions suivantes :

- Anticiper les évolutions professionnelles par rapport à la gestion des âges en maintenant un nombre équivalent de seniors : désignation de référents/tuteurs parmi les salariés seniors,
- Organiser la coopération intergénérationnelle : mise en place du *reverse mentoring* dans certaines entreprises du groupe,
- Développer les compétences et qualifications des seniors : actions de formation, entretien de seconde partie de carrière,
- Aménager les fins de carrière et transition entre activité et retraite : formations de préparation à la retraite.

Ces engagements ont pour objectif de motiver les salariés tout au long de leur vie professionnelle, d'être au clair sur les compétences clés de l'entreprise et d'améliorer leurs conditions de travail.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Le périmètre consolidé compte 35,1% de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2017 (+1,6 point par rapport à 2016) dont les évolutions en 2017/2016 sont les suivantes :

	2016	2017	Périmètre 2017 (%)
Proportion de seniors par statut :			
- non cadres	55,9%	54,1%	100
- cadres	40,9%	42,5%	
- cadres de direction	3,2%	3,4%	
Proportion de seniors par familles de métier :			
- « commercial »	31,3%	30,4%	100
- autres familles	68,7%	69,6%	

**Pour Groupama Centre Manche :**

Groupama Centre Manche compte 27,08 % de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2017 dont :

- 61,82 % de non-cadres,
- 37,04 % de cadres,
- 1,14 % de cadres de direction

(Transition d'une année à l'autre en fonction des congés des partants, 10 Cadres de Directions aux effectifs au 31/12/2017 dont 4 de 50 ans et plus).

Parmi cette même population:

- 38,33% exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 61,67% exercent une activité dans une famille de métiers « administratif ».

**Lutte contre les stéréotypes**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Le groupe a élaboré en 2017 une « formation à la non-discrimination » (relative à la lutte contre les discriminations à l'embauche), sous format de e-learning, qui sera diffusée à un public très large de salariés, au-delà des recruteurs qui en sont les premiers destinataires.

### **Pour Groupama Centre Manche :**

Le déploiement pour Groupama Centre Manche devrait débuter en 2018, dans un premier temps sur l'équipe développement des ressources humaines.

- **Mesures pour favoriser le recrutement et le parcours professionnel des jeunes**

La nouvelle marque employeur a été lancée en 2017, mettant en exergue nos valeurs de proximité, de professionnalisme et d'éthique.

Le groupe et ses entreprises contribuent à l'activité économique en soutenant l'emploi dans les régions. Pour cela, le groupe Groupama a renouvelé pour la sixième année consécutive en 2017 l'opération "Jobmeetings", dans 9 villes de France (Paris, Lille, Orléans, Troyes, Strasbourg, Nantes, Mulhouse, Besançon, Dijon). Cet événement de recrutement convivial organisé cette année « en mode *afterwork* » est l'occasion pour les candidats de rencontrer des opérationnels, découvrir la diversité des métiers, des marques ainsi que les offres de postes proposées

Par ailleurs, pour révéler de nouveaux profils et de futurs potentiels, Groupama a organisé une session de recrutement des attachés commerciaux sous forme d'*escape game*. Plus interactive que le CV, la résolution d'énigmes était l'occasion d'apprécier la coopération, le travail d'équipe, la prise d'initiative ou encore la communication des candidats.

Afin d'être en adhérence avec notre société, les entreprises du groupe multiplient ainsi les nouveaux modes de recrutement, avec également un positionnement fort sur les réseaux sociaux, le développement de la cooptation, etc.

## **1.7 Charte éthique groupe**

### **Faits marquants groupe 2017 :**

La charte éthique, lancée en 2009, amendée une première fois en 2014, est un document qui s'adresse à tous les collaborateurs et entreprises du groupe, en France et à l'international. Elle est annexée au règlement intérieur des entreprises et a donc une force juridique.

C'est un document important qui exprime de façon synthétique, nos valeurs, notre identité, la façon de faire notre métier. Il rappelle les comportements individuels et collectifs à adopter ou à proscrire. C'est un document de référence, largement communiqué.

Les mesures demandées par les lois promulguées fin 2016 et en 2017, respectivement Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence) et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement), ont amené le groupe notamment à travailler à la modification de sa charte éthique, à créer un code de conduite distinct et à prévoir un dispositif d'alerte éthique. Ces éléments seront communiqués aux salariés en 2018 à la suite de l'information-consultation des instances sociales dans les prochains mois.

- **Baromètre d'Opinion Groupe**

Le Baromètre d'Opinion Groupe (BOG) est une action organisée tous les deux ans, en collaboration avec la société d'études Ipsos. La 5ème édition du baromètre groupe Groupama (périmètre combiné incluant les Caisses Régionales) s'est déroulée au printemps 2016. Le BOG consiste au recueil de l'opinion des collaborateurs du groupe en CDI, via un questionnaire électronique garantissant l'anonymat et une totale confidentialité des réponses. Ce baromètre permet notamment de mesurer l'engagement des

collaborateurs et leur perception de la qualité de vie au travail. En 2016, le taux d'engagement ressortait à 73%. La prochaine édition du baromètre est fixée à mars 2018.

## 2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 2.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

#### Faits marquants groupe 2017 :

De par notre activité d'assurances, les impacts directs des entreprises du groupe Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie) et de réduction de nos émissions de CO<sub>2</sub>, pilotée au niveau groupe par la Direction RSE, en collaboration avec le GIE Groupama Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, le groupe Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

S'agissant des collaborateurs, les efforts de communication/sensibilisation se poursuivent dans les entreprises du groupe par des actions diverses. La Semaine européenne du développement durable (SEDD), qui s'est tenue la 1<sup>ère</sup> semaine de juin 2017, a permis de diffuser à nouveau des informations sur le bilan RSE annuel du groupe et des messages sur l'usage économe des ressources. La reconnaissance de badge au niveau de l'imprimante permet une gestion plus raisonnable des impressions. L'utilisation des outils de dialogue/réunion à distance mis à disposition des collaborateurs des entreprises – Hub Agile et Vydio (au poste de travail) – pour diminuer les déplacements.

Sur le plan assurantiel, la prévention des risques environnementaux est ainsi pleinement intégré dans la démarche d'analyse et de souscription des risques des professionnels – dont ceux de l'agriculture –, entreprises et collectivités afin de contribuer à éviter ou à réduire les conséquences d'impacts de sinistres. Par exemple, dans l'offre multirisque agricole, un score (sur la prévention des risques d'atteinte à l'environnement et incendie) a été mis en place qui reconnaît les efforts réalisés dans ces domaines et permet une réduction/minoration de la prime d'assurance (comme la présence d'une cuvette de rétention sur les cuves d'hydrocarbures ou l'équipement de lutte contre l'incendie, pour le risque de pollution chaude).

S'agissant du patrimoine immobilier, en anticipation de la loi sur la transition énergétique de 2015, Groupama Immobilier (filiale de Groupama SA, qui gère pour ses mandants un patrimoine valorisé à 3,7 milliards d'euros<sup>1</sup>) a signé en 2014 la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Par ailleurs, Groupama Immobilier a mis en place plusieurs actions :

- élaboration d'une Charte travaux verts avec 15 points de sensibilisation (notamment : réglementation, économie d'énergie, environnement, matériaux, chantier, etc.), intégrée systématiquement dans les dossiers de travaux dépassant un certain montant,
- établissement d'une cartographie énergétique des bâtiments tertiaires les plus consommateurs d'énergie,
- mise en place d'un programme de comptage d'énergie et de consolidation de ces données dans un SaaS pour 60 immeubles de son patrimoine afin d'élaborer des stratégies d'économies d'énergies (programme Deepki).

---

<sup>1</sup> campagne d'expertises au 31 décembre 2017

La Charte travaux verts a pour double objectif de :

- sensibiliser les prestataires référencés à Groupama Immobilier sur l'importance de l'impact des travaux sur l'environnement,
- mettre en œuvre une politique environnementale qui s'inscrit dans le cadre de la loi Grenelle I et II.

La mise en œuvre est traitée dans le cadre des chantiers de rénovation par tous les prestataires AMO HQE ou BREEAM, Maître d'œuvre, bureau d'étude technique, entreprises, etc.

Les démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) et BREEAM sont, dans la mesure du possible, systématiquement recherchées pour les acquisitions et/ou constructions neuves ou restructurations, ainsi que le HQE ou BREEAM « exploitation » pour tous les immeubles en portefeuille.

En immobilier d'entreprise, tous les nouveaux baux signés sont « verts », c'est-à-dire que chaque partie s'engage sur un programme d'actions en matière de consommations (énergie et eau). Dans ce cadre, des diagnostics énergétiques et des rencontres périodiques, appelées « comités verts », ont commencé à être initiés avec les locataires. En outre, Groupama Immobilier a développé depuis 2015 de nouveaux outils et démarches permettant de diffuser et partager les attitudes responsables (Livret vert, Livret d'accueil, etc.).

La stratégie environnementale de Groupama Immobilier est décrite dans « Perspectives Durables 2015-2018 » qui présente les 10 indicateurs suivis pour le patrimoine tertiaire et celui des forêts. La contribution de la filiale pour une ville durable, est d'entretenir son patrimoine immobilier, essentiellement parisien, en respectant son histoire mais aussi en innovant lors de sa revalorisation dans le cadre d'une gestion responsable. Objectif 2016-2020 : -25% d'énergie consommée et 40% (en surface) d'immeubles certifiés « environnement » en 2018.

Groupama Sigorta et Emeklilik (Turquie) s'inscrit également dans cette démarche. En Turquie, Groupama est la première société d'assurance disposant pour sa propre consommation du certificat d'énergie verte « Guarantee of Origin », instrument européen de traçabilité de l'électricité. La filiale occupe un bâtiment certifié LEED Gold (Leadership in Energy and Environmental Design) délivré par l'US Green Building Council.

Par ailleurs, nos centres informatiques Datacenter de Bourges et de Mordelles suivent les bonnes pratiques du Green Grid et la majorité de nos entreprises ont effectué leur BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre).

En matière de protection de l'environnement, nos salariés sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine – désormais européenne – du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco-gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement. Des actions ponctuelles complètent ces recommandations, telles les campagnes de sensibilisation à l'éco conduite ou la mise en place du co-voiturage dans certaines entités.

A noter que le premier bâtiment de Groupama Campus à Nanterre a été réhabilité en 2017 dans le cadre d'un projet de rénovation bénéficiant de la démarche HQE® (référentiel Juin 2015) avec un objectif de Passeport « Excellent » et BREEAM avec un objectif de niveau *Very Good* (ex. éclairage LED avec détection de présence y compris pour 2/3 des éclairages parking, gestion optimisée de l'eau, etc.). En termes d'immobilier d'exploitation, les prochains immeubles de Campus et les nouveaux travaux s'inscrivent dans cette dynamique.

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

L'entreprise Groupama Centre-Manche s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Pour exemple, nous avons recyclé 216 kg de piles et un peu plus de 57 000 kg de papier cette année. De plus, dans le cadre d'un projet immobilier, nous avons recyclé 13 460 kg de ferrailles, 7 380 kg de mobilier & également environ 300 meubles de bureau.

Nous avons aussi renouvelé les labels PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) de nos deux massifs forestiers, ainsi que lancer une étude carbone sur ces-derniers de façon à mieux connaître les enjeux environnementaux les concernant (Stockage de carbone, Emission de Gaz à Effet de Serre dans le cadre de leur gestion, etc ...).

Egalement, toutes nos opérations immobilières sont réfléchies pour qu'elles soient les plus sobres énergétiquement possibles.

Groupama Centre Manche a aussi réalisé son BEGES (Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre) quadriennal cette année (2017). Le premier BEGES ayant eu lieu en 2013, nous en avons profité pour prendre en compte la mise-à-jour de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en 2015 du PRG (Potentiel de Réchauffement Global) des Gaz à Effet de Serre.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de l'entreprise Groupama Centre Manche sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine Européenne du Développement Durable. Nous avons, par exemple, relayé les articles de l'intranet Groupe.

Le groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

L'entreprise ne dispose pas par ailleurs de politique formalisée en matière environnementale, mais accorde une réelle importance à ce sujet dans toutes les rénovations et constructions de bâtiments. En 2017, un contrat « cadre » a été déployé permettant de réaliser une STD (Simulation Thermique Dynamique) sur tous les programmes immobiliers. Ainsi, l'entreprise optimise les installations de climatisation et les coûts induits (maintenance, fonctionnement, entretien) en fonction de réels besoins bioclimatiques.

Concernant la gestion de la flotte de véhicules, Groupama Centre Manche se conforme à l'appel d'offre national. De fait, le renouvellement de la flotte est d'en moyenne tous les 3 ans, et les modèles retenus possèdent une émission de CO2 de 82 g/km (Clio), 95 g/km (Mégane) & 100 g/km (Scénic).

Au niveau de la gestion du papier, un des faits marquants de l'année 2017 est le changement de site de notre centre de tri. Il est à noter que cela n'a pas eu d'impact sur notre consommation de papier.

## **2.2 ECONOMIE CIRCULAIRE**

### **Pour Groupama Centre Manche :**

Groupama Centre Manche recycle le papier sur ses sites et agences depuis 2009, et recycle les piles depuis 2015. Celles-ci sont collectées dans les 4 sites de gestion, proposant ainsi aux collaborateurs de recycler leurs piles personnelles.

A noter que pour l'année 2018, un appel d'offre pour les prestataires « ménage » est en cours. Celui-ci permettra, notamment, de définir une politique de gestion des déchets. En effet, ces prestataires devront, par exemple, mettre en place et gérer des bacs de tri à des points stratégiques sur les espaces de travail. Des règles pour le secret bancaire et médical sont en cours de réflexion.

- **Prévention et gestion des déchets**

### **Faits marquants groupe 2017 :**

Les « Happy Cleanings » menés par les entreprises déménageant vers Nanterre ont permis de recycler plus de 72 tonnes de papier. Par ailleurs, du mobilier et des fournitures ont été donnés à des associations, en vue de leur réemploi et de leur valorisation.

### Pour Groupama Centre Manche :

Les activités de service de l'entreprise Groupama Centre Manche ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs telles que les collectivités locales, est en structuration.

Par ailleurs, nous installons des séparateurs d'hydrocarbures sur nos parkings et procédons à leur nettoyage dès que nécessaire.

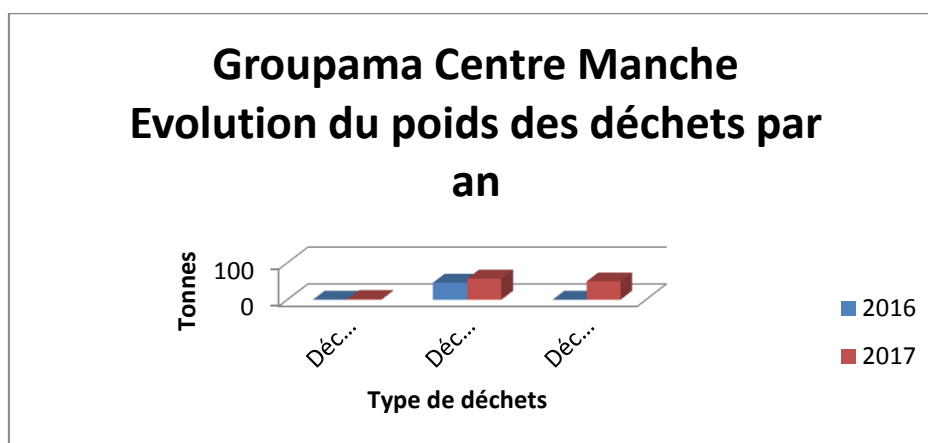
Toujours sur les rejets de pollution dans l'air, nous supprimons le plus possible les énergies fossiles dans les agences et sites que nous rénovons (suppression des chaudières), en remplaçant par des systèmes plus propre à récupération d'énergie (ventilation double flux avec échangeur à haut rendement).

Pour le reste, l'activité de l'entreprise principalement de "bureau", entraîne peu de nuisance sonores et de rejet dans l'eau.

	2016	2017
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	0,123	1,496
<i>Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)</i>	0	1,13
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	46	57,15
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	37	43,14
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	0	49,59
<i>Déchets non triés produits par personne (kg/ETP)</i>	0	37,43

Pour valoriser les déchets, Groupama Centre Manche travaille actuellement sur le suivi de ceux-ci. Notamment pour les travaux, avec la mise-en-place d'un bilan par les différents corps d'état des déchets évacués.

Dans cette optique, en 2017, nous avons pu avoir les justificatifs de l'évacuation de 49,59 tonnes de DIB (Déchets Industriels Banals), 1,28 tonne de DEEE (Déchets d' Equipement Electrique et Electroniques) et 8,04 tonnes de papiers dans le cadre de la rénovation de nos sites de gestion sur Le Mans.



- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Les collaborateurs de Groupama Centre Manche bénéficient selon les sites et départements, de la restauration d'entreprise sous-traitée ou de tickets restaurants.

Du fait de son activité, Groupama Centre Manche n'est pas directement concernée et n'a pas d'action spécifique en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **Utilisation durable des ressources**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Les activités du groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités.

**Pour Groupama Centre Manche :**

En 2017, l'entreprise Groupama Centre Manche a consommé 20 946 m<sup>3</sup> d'eau, soit 15,81 m<sup>3</sup> par ETP.

La consommation de papier de bureau atteint en 2017 44,08 tonnes, dont 100 % est labellisé et recyclé. La consommation de papier a donc augmenté de 10 % en 2017/2016.

En 2017, la consommation d'énergie de l'entreprise Groupama Centre Manche (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 8 781 998 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 6 632,93 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc baissé de 10,69 % entre 2016 et 2017. La consommation totale d'énergie rapportée par ETP à elle diminué de 15,34 %.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et finances), le groupe et donc l'entreprise Groupama Centre Manche ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

- **Recours aux énergies renouvelables**

En termes d'énergies renouvelables, Groupama Centre Manche possède une installation de panneaux solaires sur l'une de ses résidences. Celle-ci permet la réalisation de l'eau chaude sanitaire pour les locataires.

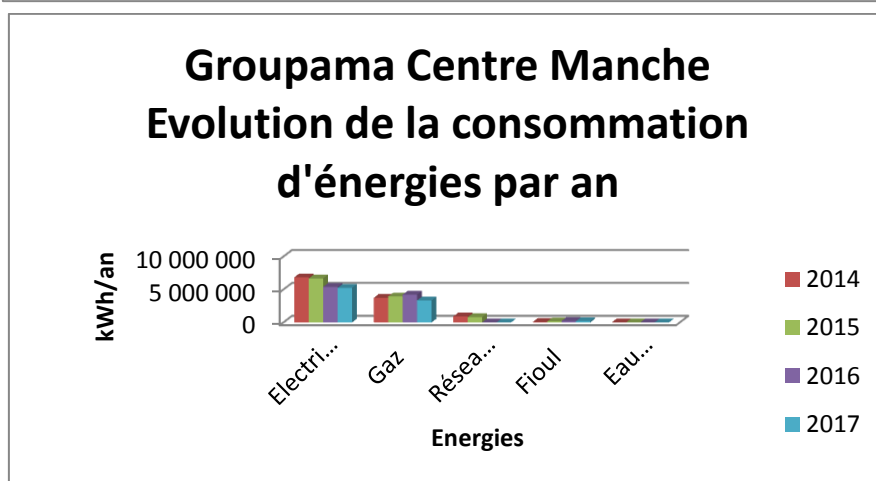
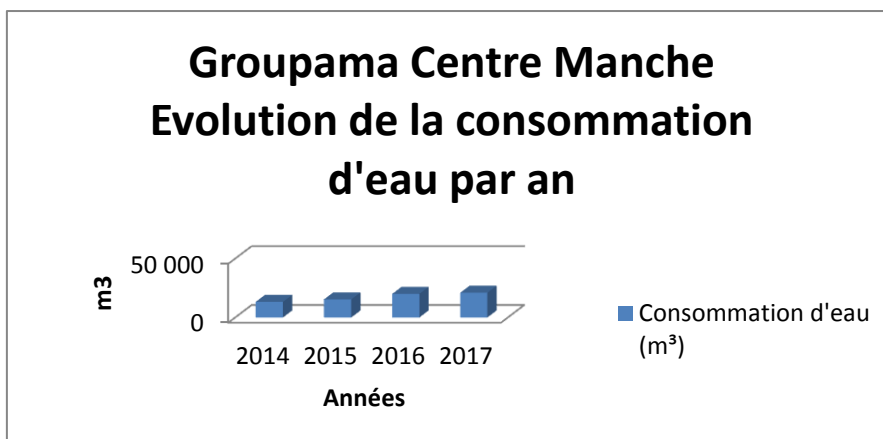
- **Détail des différentes consommations :**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	19 980	20 946
<i>Consommation d'eau par personne (m<sup>3</sup>/ETP)</i>	<i>15,92</i>	<i>15,81</i>

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Consommation totale d'énergie (kWh)</b>	<b>9 832 788</b>	<b>8 781 998</b>
<b>Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)</b>	<b>7834,89</b>	<b>6 632,93</b>
Consommation d'électricité (kWh)	5 401 138	5 249 901
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	4 303,70	3 965,18
Consommation de gaz (kWh)	4 213 508	3 338 349
Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)	3 357,38	2 521,41
Consommation de fioul (kWh)	218 142	193 747
Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)	173,82	144,63
Consommation de chaleur (kWh)	0	0
Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)	0	0
Consommation d'eau glacée (kWh)	0	0
Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)	0	0



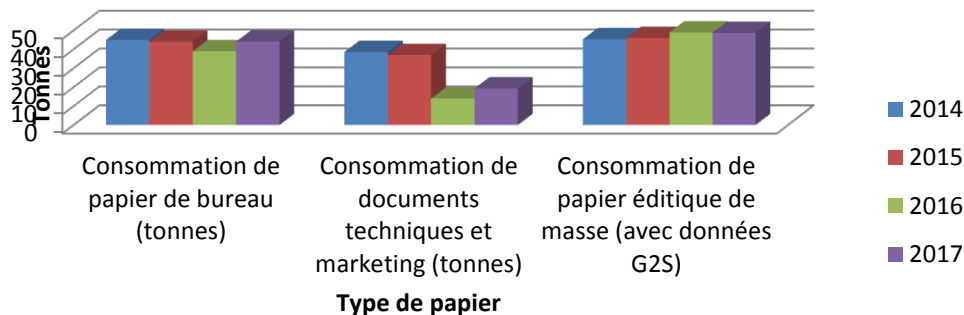
Eau : nous avons eu cette année une facture de régularisation de 763 m<sup>3</sup> sur notre site de Saint-Lô, impactant fortement le total de notre consommation.



#### Détail des consommations de papier :

	2016	2017
Consommation de papier de bureau (tonnes)	39	44,08
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	31	33,27
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	14	19,37
Consommation de papier documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)	11	14,62
Consommation de papier en éditique de masse (tonnes)	49	48,71
Consommation de papier en éditique de masse par personnes (kg/ETP)	39	36,77
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : bureau (%)	100	100
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : documents marketing et techniques (%)	100	100

## Groupama Centre Manche Evolution de la consommation de papier par an



### 2.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Action de l'entreprise via son offre :**

#### Changement climatique et offres.

##### **Pour Groupama Centre Manche :**

S'il n'existe pas à ce jour de méthode pour évaluer les émissions induites par les offres d'assurance (produits et services), il est intéressant de mentionner pour cet exercice toute une série de solutions d'assurance adaptées et innovantes proposées par le groupe, qui participent de la lutte contre le changement climatique ou destinées à en atténuer les conséquences pour ses clients et sociétaires.

- Des produits et services « éco-responsables » : en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres des entreprises de Groupama participent de la préservation de l'environnement et du climat :

- En assurance automobile, les produits à tarification comportementale, qui encouragent une conduite plus sûre et induisent des baisses de consommations de carburants, continuent à se développer avec l'extension dans tout le groupe du principe du « Pay how you drive » via l'assurance et l'application Groupama On Board (destinée aux jeunes conducteurs). : à titre expérimentale, 70 boîtiers ont été installés auprès de certains de nos conducteurs novices à Groupama Centre Manche.
- Les formations à l'éco-conduite de Centaure : les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Ils proposent des modules d'éco-conduite parmi leur éventail de formations post-permis.
- GCM propose à ses assurés, victimes d'un sinistre bris de glace de bénéficier de son service PRESTO GLACE. A ce titre, la réparation de pare-brise est proposée plutôt que le remplacement chaque fois qu'elle s'avère techniquement possible. 11% des dossiers sont concernés. Ce qui représente, au regard du coût moyen de remplacement d'un pare-brise, une économie de l'ordre de 765 000 euros. Cette politique permet de réduire nos émissions de CO2 et notre production de déchets.
- Pour ce qui concerne les dossiers « sinistre suite à collision », l'utilisation de pièces d'occasion, en lieu et place de pièces neuves, est privilégiée suivant validation de l'expert. Le déploiement d'un

nouvel outil informatique ne nous permet pas de donner des informations chiffrées précises pour cet exercice.

- Les véhicules épaves sont recyclés auprès d'un réseau de professionnels agréés. Sur l'exercice, 1 939 véhicules ont été recensés.
- En multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
- Pour les professionnels dont ceux de l'agriculture, Groupama propose la couverture des activités de production d'énergies renouvelables et de bioénergies comme la méthanisation. Ainsi, un guide sur la méthanisation a été diffusé en 2016.
- Mieux prévenir et indemniser face au changement climatique :
  - o L'assurance multirisque climatique sur récolte permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures.

#### **Faits marquants groupe 2017 :**

Cette couverture, co-construite avec les agriculteurs par Groupama, a permis d'expérimenter depuis déjà 10 ans ce type de protection. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Afin d'élargir la couverture à l'ensemble des productions, un contrat pour les Prairies a vu le jour en 2016. . En 2017, une nouvelle offre, « Objectif Stabilité », a été mise en place pour sécuriser le chiffre d'affaires de l'exploitant en cas de baisse de prix de vente et/ou de perte de rendement.

- o Groupama s'est associé en 2016 à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés par Airinov permettront à Groupama d'optimiser la performance et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un événement climatique.
- o Les services de prévention et d'alerte de Predict, filiale de Meteo France, sont désormais accessibles à l'ensemble des clients du groupe. L'application mobile Groupama-Predict permet aux clients de recevoir des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène météorologique à risque.

La notion de préjudice écologique a été introduite dans le Code pénal en 2016, aussi Groupama préparera-t-il ses clients et sociétaires, dont les agriculteurs, à cette nouvelle responsabilité.

- **Action de l'entreprise via son fonctionnement :**

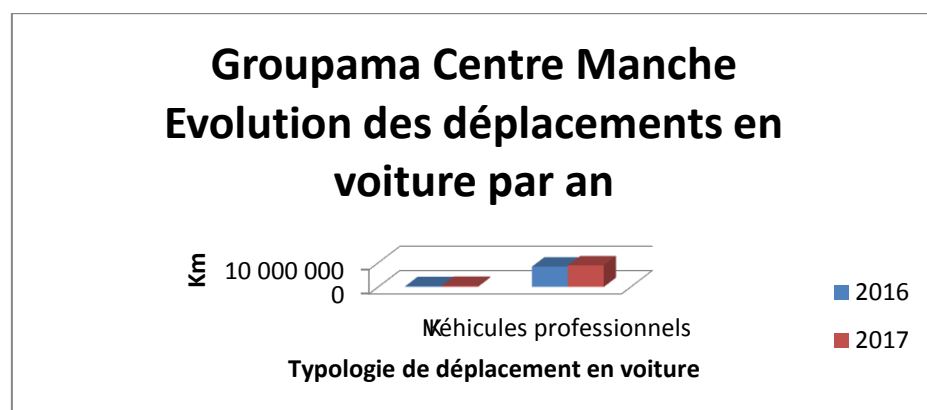
#### **Détail des différents types de déplacements professionnels :**

##### **Faits marquants groupe 2017 :**

En vue de l'élaboration des PDE/PDIE, plans de déplacements ou mobilité, requis par la Loi de transition énergétique de 2015, le groupe a diffusé aux correspondants RSE un kit d'accompagnement à destination des entreprises du groupe, accompagné de conseils, d'un planning, de fiches d'actions, d'une trame pré-remplie...

*Rappel : Obligation d'avoir engagé une stratégie PDE au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour toutes les entreprises regroupant plus de 100 travailleurs (salariés + prestataires) sur un site se situant dans un Plan de déplacement urbain (les grandes agglomérations françaises).*

	2016	2017
Déplacements professionnels en avion (km)	11 482	9 134
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	<i>9,15</i>	<i>6,89</i>
Déplacements professionnels en train (km)	531 294	647 171
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	<i>432,24</i>	<i>489,24</i>
Déplacements professionnels en voiture (km)	8 738 219	9 351 340
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	<i>6 962,72</i>	<i>7 062,95</i>



Pour les indicateurs des déplacements en voiture, nous avons, à partir de cette année, décidé de suivre de façon précise l'évolution des IK (Indemnités Kilométriques) et déplacements des véhicules professionnels.

Afin de suivre la stratégie Groupe et de répondre aux exigences réglementaires, le GT R.S.E restreint est en cours d'élaboration du plan de mobilité.

En 2017, les émissions totales de CO<sub>2</sub> atteignent 2 691,77 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 2,03 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

- **Emissions de CO<sub>2</sub> pour la période de Reporting 2017 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :**

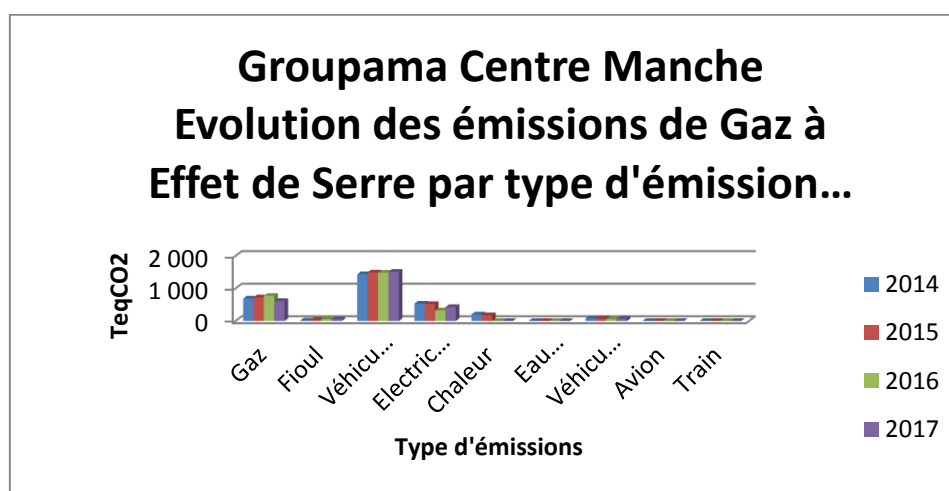
<b>Emissions directes – Scope 1 (TeqCO<sub>2</sub>)</b>	2016	2017
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à gaz	775	614,26
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0,62</i>	<i>0,46</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à fioul	59	52,12
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0,050</i>	<i>0,039</i>

<b>Emissions directes – Scope 1 (TeqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1485	1 514,79
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	<i>1,18</i>	<i>1,14</i>
<b>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01</b>	<b>2 320</b>	<b>2 181,75</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GH G_01 PAR ETP</b>	<b>1,85</b>	<b>1,65</b>

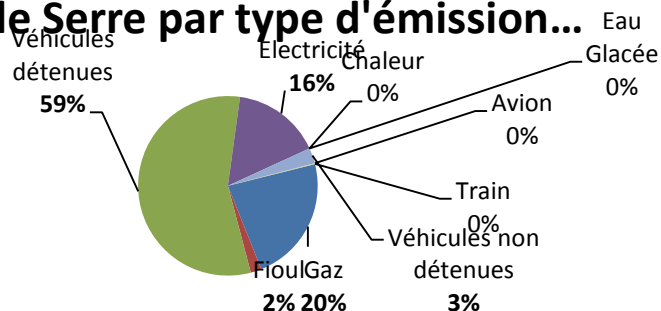
<b>Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité	323,87	430,49
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	<i>0,26</i>	<i>0,33</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation de chaleur	0	0
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'eau glacée	0	0
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02</b>	<b>323,87</b>	<b>430,49</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP</b>	<b>0,26</b>	<b>0,33</b>

<b>Emissions autres – Scope 3 (TeqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	61,41	74,93
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	<i>0,050</i>	<i>0,057</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en avion	1,23	0,98
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	<i>0,00</i>	<i>0,001</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en train	3,03	3,62
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	<i>0,00</i>	<i>0,003</i>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03</b>	<b>65,66</b>	<b>79,53</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP</b>	<b>0,050</b>	<b>0,061</b>

Le total des émissions de CO<sub>2</sub> par ETP a baissé de 5,88 % entre 2016 et 2017.



## Groupama Centre Manche Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre par type d'émission...



### 2.4 Protection de la biodiversité

#### Faits marquants groupe 2017 :

Le groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le deuxième assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20.000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700.000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation a été programmée pour 2017.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation et de travaux dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz-Costaz, a permis de pour la première fois de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama (SFG) ont joué un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO<sub>2</sub> de la France (voir données ci-après). Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la SFG ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts. Cette étude est désormais actualisée annuellement.

#### Données de l'étude pour 2017 :

Stock de carbone des forêts SFG : 10 millions de t de CO<sub>2</sub> sur 20.082 ha

Accroissement annuel du CO<sub>2</sub> stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : 336.906 t de CO<sub>2</sub>

Emissions de CO<sub>2</sub> évitées : 53.155 t de CO<sub>2</sub> évités par l'utilisation du bois vendu

A comparer à :

311 téqCO<sub>2</sub> émis par les chantiers forestiers

18 KtéqCO<sub>2</sub> émis par le fonctionnement du groupe en 2017 (périmètre consolidé)

Plus globalement, nos politiques contribuent directement à la protection de la biodiversité avec la réduction des consommations de papier et des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

Groupama Centre Manche a, en 2017, renouvelé les labels PEFC de ses deux massifs forestiers, et cela pour 5 ans.

D'autre part, dans la même optique que Groupama Immobilier, nous avons lancé une étude carbone sur nos 1 466 hectares de forêt. L'objectif étant de mieux connaître notre patrimoine et les activités y étant liées, puis de prévoir des actions correctives pour améliorer la gestion de ces actifs.

### **3. Informations sociétales**

#### **3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

##### **Pour Groupama Centre Manche :**

Le groupe Groupama, un acteur majeur des territoires...

La contribution de Groupama Centre Manche à la dynamique économique et sociale des territoires :

- CET : 43,9 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2016<sup>2</sup>
- 8,6 milliards d'euros de prestations ont été payés en 2017\*\* à nos assurés leur permettant de préserver leur activité économique et leur vie familiale
- Groupama Centre Manche a versé en global 320 millions d'euros (Assurance de Biens et Responsabilité et Prestations Santé)
- La caisse régionale a collecté en global : 33 millions de certificats mutualistes au 31/12/2017 (14,4 M en 2016 et 18,6 M en 2017)
- Les achats en région : En 2017, nous avons fait travailler 42 « artisans sociétaires » pour la gestion courante de notre parc immobilier, ainsi que pour les rénovations/constructions d'agence commerciale.

#### **• L'emploi en région**

##### **Pour Groupama Centre Manche :**

Voici la répartition de l'effectif de Groupama Centre Manche sur le territoire :

Départements	CDD	CDI	Total général
14	14	243	257
27	3	108	111
28	2	99	101
50	2	111	113
53	4	62	66
61	3	57	60
72	32	392	424
76	14	224	238
<b>Total général</b>	<b>74</b>	<b>1296</b>	<b>1370</b>

<sup>2</sup> Ce montant correspond à la CET supportée par le Groupe d'Intégration Fiscale, constitué par Groupama SA, et qui comprend les filiales détenues à plus de 95% ainsi que les Caisses Régionales. Le chiffre de l'année fiscale 2017 sera connu en mai 2018.

Département 14 : Le Calvados ; Département 27 : L'Eure ; Département 28 : L'Eure et Loir ; Département 50 : La Manche ; Département 53 : La Mayenne ; Département 61 : L'Orne ; Département 72 : La Sarthe ; Département 76 : La Seine-Maritime.

L'ensemble des collaborateurs de Groupama Centre Manche travail sur le périmètre, les plateformes clientèle ne sont donc pas délocalisées et sont présentes sur le territoire de GCM.

#### • Prévention

Le groupe Groupama a toujours privilégié une approche relationnelle, de proximité, avec du service et de la prévention, au service de la protection des personnes et des biens. Ces services de prévention se conçoivent de plus en plus en lien avec le développement des objets connectés.

Par ailleurs, le groupe et ses entreprises (caisses régionales, filiales comme Amaguiz ou Centaure) développent une communication nourrie sur les réseaux sociaux, comme Twitter et Facebook.

#### Faits marquants Groupe 2017 :

Les Top Succès Groupama 2017 illustrent nos capacités d'innovations pour anticiper, ainsi que d'accompagnement des évolutions sociétales :

- La téléassistance connectée des seniors, avec le dispositif NOE,
- La prévention routière avec le site letrajetleplussur.fr,
- La prévention routière également avec l'appli Vigielent, pour prévenir de la position de véhicules agricoles encombrants,
- *Santino Safety System* (Groupama Italie) qui bloque les sms lors d'un trajet en voiture,
- L'assurance auto « mobilités » qui intègre la protection des nouveaux usages (auto-partage, co-voiturage),
- Le service aux sociétaires avec la prise en charge de la carte grise en agence.

#### Pour Groupama Centre Manche :

Sécurité Ouest Services (SOS) continue à déployer les dispositifs de Télésurveillance De Biens pour lutter contre le vol, et de Téléassistance à la Personne. Du 31/10/2016 au 01/11/2017, ont ainsi:

- été vendus ou mis en location 556 appareils de Télésurveillance de Biens
- été mis en location 238 dispositifs de Télé Assistance à la Personne

KDSOS enrichit sans cesse son catalogue produit, notamment sur l'axe prévention (détecteur de fumée, extincteur, gilet de sécurité,...) avec un total Vente de 6 004 objets (voici leur typologie) :

Typologie Objet	Nb Ventes
Boite à pansements	1240
Casquette reflect Orange (prévention Accident Chasse)	461
Détecteur de fumée garanti 10 ans	110
Détecteur de fumée photo électrique NF	312
Disque A jeune conducteur - CA conduite accompagnée	430
Disque A jeune conducteur - CA conduite accompagnée	435
Effaroucheurs animaux sauvages	61
Ethylotest électronique	5
Gilet de sécurité adulte jaune	2095
Jeux de 7 familles : Prévention Routière	320
Porte Carte de Crédit - Anti RFID (prévention des vols de données bancaires)	291
Rubalise (prévention accident - signalement de chantier et manifestations diverses)	244
<b>Total</b>	<b>6004</b>



- **Prévention Santé**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Optimisation de l'espace santé en ligne (suivi des remboursements, localisation des professionnels santé du réseau Sévéane, dématérialisation de certains documents...).

- **Sécurité de la route**

**Faits marquants groupe 2017 :**

- Lancement de l'application « letrajetleplussur.fr », qui propose une alternative plus sécurisée au trajet habituellement proposée par les GPS.
- Extension de l'offre Groupama OnBoard après une expérience pilote en 2016 dans plusieurs caisses régionales.
- Centres Centaure : développement de la démarche qualité « certifiante » des formations pour les entreprises, et de nouveaux modules de formation (hypo-vigilance, usage du téléphone au volant...).

<b>Formation à la conduite dans les centres Centaure</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaure	<b>3693</b>	<b>4224</b>

Dix de conduite jeune : en 2017 nous avons avec nos partenaires (Gendarmerie Nationale, Centaure et Renault) rencontré de nombreux jeunes dans les collèges et lycées du périmètre pour les sensibiliser à la conduite accompagnée.

« Il n'y a pas d'âge pour bien conduire » (opération en partenariat avec Générations mouvement, les C.L.IC ou familles Rurales) ou nous intervenons dans le cadre des clubs sur des modules de révision du code de la route, constat amiable.

Les pistes vélo que nous réalisons avec nos élus auprès d'élèves de CM1-CM2.

La valorisation de la conduite accompagnée en remettant à des jeunes des chèques de participations au permis de conduire.

- **Risques domestiques**

**Faits marquants 2017 :**

Lancement de NOE, service de téléassistance à destination des seniors (bracelet connecté, appli sur tablette) : solution permettant le maintien des personnes âgées à domicile en toute sécurité. A l'occasion des Top Succès 2017, le deuxième prix a été remis à ce nouveau dispositif, qui allie digital et lien humain

**Pour Groupama Centre Manche :**

Nous invitons nos sociétaires dans le cadre de la lutte contre les incendies à des journées de vérifications extincteurs et de manipulation. Nous avons mené avec Sécurité Ouest Service des opérations d'informations sur le vol et la malveillance en présentant également la Box Habitat.

- **Prévention agricole**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Poursuite du plan groupe de prévention triennal agricole 2016-2019 (trois axes : mesurer, agir et promouvoir). Il vise notamment à renforcer l'efficacité globale de nos actions, d'approfondir des expérimentations comme les tests de sondes à fourrage, la ferme connectée ou des actions sur la sécurité.

**Pour Groupama Centre Manche :**

Beaucoup d'opérations en direction des exploitants agricoles ont été menées en 2017 à Groupama Centre Manche, sur le thème de la conduite des engins agricoles sur la route en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole. Des interventions également dans les lycées agricoles sur cette même thématique et lors de tracto-écoles.

Par ailleurs, la caisse régionale poursuit les actions d'analyses de risques sur les Elevages hors sol, Méthanisation, Panneaux Photo Voltaïques afin de ne pas dégrader son portefeuille.

- **Entreprises et collectivités locales**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche «sur mesure».

- Déploiement de l'application « Groupama, ma prévention météo » sur 4 caisses supplémentaires en 2017
- Nouveau : la solution de prévention DatiWatch pour le travailleur isolé (prévention et alerte en cas d'accident)
- Deuxième participation au salon Batimat (novembre 2017) :  
Les objectifs : faire connaître la marque Groupama auprès des artisans et entreprises du BTP, souligner notre légitimité sur ce marché, renforcer la dynamique de développement, informer les visiteurs de nos produits et services dédiés au secteur.
- La participation au Salon des Maires et des Collectivités (novembre 2017) a été l'occasion pour Groupama de lancer officiellement Territoires, son nouveau site d'informations dédié aux communes et aux associations, comportant un volet de conseils en prévention important.  
Solution Activeille de téléassistance des installations d'entreprises ou de collectivités a fait l'objet d'une promotion renforcée lors de présentations en 2017 (Salon Préventica, Salon des Maires,...).

Par ailleurs, Groupama exporte son savoir-faire en matière de prévention, avec le recrutement d'experts de risques internationaux.

**Pour Groupama Centre Manche :**

En tant que Caisse Référente sur le marché des Collectivités/Associations, Groupama Centre Manche a contribué à la mise en place de la dématérialisation des envois des Avis d'opération et des Avis d'échéance 2018 à destination des Collectivités Publiques.

Cette opération, qui est une contrainte réglementaire (ordonnance du 26 juin 2014) à laquelle le Groupe se conforme, vise donc notamment à faire disparaître les documents « papier » dans nos échanges avec les Collectivités.

Par ailleurs, soucieux de communiquer auprès des Collectivités publiques et Associations sur les enjeux/contraintes inhérents à leurs périmètres d'action, Groupama met à disposition un site d'information dédié à ce marché : <https://www.territoires-groupama.fr>

<b>Agricole, Entreprises et Collectivités</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	767	790
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	12 200	3 652

Une mission de prévention peut durer entre 30 min et 1 semaine en fonction de la nature et la complexité du dossier. De ce fait, le chiffre est fortement variable d'une année sur l'autre.

Ont été ajoutées dans la première ligne, pour 2017, le nombre de mission des actions de prévention Grand Public.

Concernant la seconde ligne, le nombre indiqué en 2017 correspond à des données justifiées par listes d'émergence (Versus le nombre de 2016 où nous étions sur des estimatifs) et portent sur des actions Grand Public. Ces feuilles ont été mises-en-place suite aux préconisations de l'OTI (Organisme Tiers Indépendant) sur l'audit du rapport 2016/2015. Cependant pour certaines formations à destination d'un public scolaire (mineur), l'estimatif est basé sur des questionnaires complétés.

- **Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe**

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs des entreprises du groupe. 178 personnes de Groupama Centre Manche ont ainsi été sensibilisées à différentes thématiques :

- Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale et recyclage) = 136 ;
- Chargé d'évacuation = 0 ;
- Centaure = 25 ;
- Habilitation électrique (initiale et recyclage) = 17 ;
- Prévention des incivilités = 0.

Cela représente une hausse de 4 % par rapport à 2016.

- **Des offres responsables et innovantes pour répondre aux attentes des marchés**

Offres répondant à des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux : Les produits « à bénéfice environnemental » sont évoqués dans la partie 2) Informations Environnementales c) Changement Climatique.

- **L'accessibilité**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Groupama leader dans la généralisation du TP réalisée depuis le 1/01/2017

- Expérimentation d'un dispositif de télémédecine de septembre 2017 à septembre 2018 avec Médecins Directs
- Groupama Santé Active pour les Séniors étoffée (élargissement médecines douces et du nombre de séances,...); et de nombreux services proposés en cas d'hospitalisation (hausse du forfait chbre part, action pour faire connaître les garanties)
- Dans les contrats santé collectifs : digitalisation de la conciergerie

- Une logique intergénérationnelle dans notre approche, avec notamment la poursuite de la diffusion de NOE
- Nouvelles mobilités : Groupama étend les garanties de son contrat Automobile Conduire.

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes ou contraints ; elles sont disponibles dans ses 3 grands réseaux de distribution. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire en santé individuelle, ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles. Sur le marché de ces contrats « ANI », Groupama a été leader, avec 55 000 affaires nouvelles en 2016. Sur [pro.ganassurances.fr](http://pro.ganassurances.fr), les dirigeants de TPE/PME peuvent rapidement souscrire à une assurance santé pour leurs salariés.

Groupama s'est engagé, au sein du Groupement, "Assureurs Complémentaires Solidaires" dans la diffusion de la nouvelle offre labellisée, par les Pouvoirs Publics, destinée aux assurés aux revenus modestes afin de leur permettre de continuer à bénéficier du dispositif qui leur donne droit à une réduction de cotisations sur leur contrat : l'aide à l'achat de la complémentaire santé (ACS).

Dans le même esprit, en assurance auto, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » ou pour ceux qui font un faible kilométrage. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation. Le contrat MRH de Groupama a été complètement refondu en 2016, avec notamment une simplification des documents contractuels pour une meilleure accessibilité/clarté de l'information client.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants, prestataires de services) au sein de la GAV Vie Privée.

- **La protection sociale durable**

**Faits marquants groupe 2017 :**

En santé, le groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats sont désormais des « contrats responsables », et il en est ainsi de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévéane), en optique, dentaire et audioprothèse. Groupama oriente les assurés vers des professionnels de santé qui proposent des équipements de qualité au meilleur prix. En 2016, Sévéane a été amélioré et offre désormais un tarif préférentiel sur l'optique (jusqu'à -40% sur les verres) et une proximité renouvelée avec les opticiens : le réseau en compte désormais 3 500.

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc. Le site [Bienmangerpourmieuxvivre](http://Bienmangerpourmieuxvivre) dont Groupama est partenaire a continué à évoluer en 2016 avec un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires.

Une assurance dédiée aux séniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Des garanties spécifiques de prévention sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Une offre de téléassistance pour les séniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Une nouvelle offre dépendance a été lancée en 2016, domaine où Groupama est un précurseur et leader historique. Elle se traduira notamment par le versement à l'assuré reconnu dépendant d'une rente pouvant aller jusqu'à 2 000 € par mois, ainsi que la possibilité de disposer d'un capital équipement pour son habitation. Elle comporte une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour accompagner une personne qui se trouve en situation d'aidant.

A noter : Groupama est membre du Comité personnes âgées, qui réfléchit à l'évolution du format de l'assurance dépendance.

S'agissant de la protection sociale des actifs agricoles, Groupama poursuit son partenariat avec le groupe de protection sociale Agrica et la MSA, et a renouvelé en 2016 l'accord « mutuelle d'entreprise » avec la FNCUMA qui concerne 5 000 salariés. Deux autres accords-cadres ont été noués en 2016, avec la FNSEA et les JA. 20 000 adhésions d'exploitants employeurs de main d'œuvre ont été enregistrées dans le cadre du partenariat Offre agricole. A noter que Groupama a été la première société d'assurance qui couvre la protection sociale complémentaire d'un corps de fonctionnaires, les agents de l'ONF (Office National des Forêts). Groupama a obtenu en 2017 la protection complémentaire du ministère de l'agriculture.

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le groupe a entièrement rénové son offre retraite, Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). En 2016, Groupama a poursuivi sa stratégie de diversification en UC qui permet aux clients d'allier potentiel de performance et protection du capital. Un guide Retraite a été produit également en 2016 et le chapitre Conseils sur groupama.fr a été étoffé à ce sujet. A noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France.- Nouvelle offre dépendance 2016 : une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour protéger celui qui se trouve en situation d'aidant. En 2017, la démarche se poursuit, avec la mise en place d'un site internet informatif, la construction d'allocations en fonction du profil de risque du client. L'objectif est de répondre au besoin de compréhension et d'information sur le sujet avec des priorités en termes d'épargne et de flexibilité.

- **La mobilité et la vie quotidienne facilitées**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Avec l'émergence des voitures connectées, Groupama propose des offres innovantes et aux bénéfices multiples, à la fois pour le client et pour l'environnement.

Groupama OnBoard, l'assurance auto connectée pour les jeunes, a été élargie à toutes les caisses.

L'accompagnement des nouvelles mobilités (autopartage, covoiturage) a conduit à l'élargissement de l'offre d'assurance auto.

Habitat : Groupama accompagne l'évolution de l'habitat via sa nouvelle offre multirisque habitation (assurance des nouveaux usages, des énergies nouvelles, prise en charge des frais de désamiantage, de la remise aux normes, assurance des appareils nomades, le « juste nécessaire » pour un locataire, etc...).

- **Couvrir l'ensemble des agricultures face à la multiplicité des risques**

**Faits marquants groupe 2017 :**

La réponse aux besoins des acteurs agricoles est historiquement au cœur de l'activité de Groupama (1er assureur agricole, 65% de parts de marché). L'année 2017 a été riche d'événements.

- Lancement en 2017 de la nouvelle assurance « Objectif Stabilité », lancée en test en octobre 2016, et qui permet à l'exploitant de protéger rendements et prix.
- Le groupe, organisme professionnel agricole et expert dans la gestion des risques agricoles, est partie prenante des travaux de préparation de la PAC 2020, pour construire avec les agriculteurs les outils nécessaires à leur protection. En octobre 2017, une convention professionnelle sur les risques climatiques et sur la pédagogie des assurances climatiques a été organisée rue d'Astorg à Paris.
- L'agriculture est également de plus en plus un métier technologique et de précision et Groupama accompagne cette évolution :
  - le partenariat Airinov (l'assurance des drones),
  - l'assurance des robots agricoles avec le partenariat NAIIO Technologies conclu en février 2017,
  - le développement d'exo.experts spécialisé dans l'expertise des aléas climatiques sur cultures,
  - le projet de « ferme connectée » (participation de Groupama au SPACE 2017 : « La ferme connectée, quels apports pour votre métier d'éleveur ? », expérimentation de solutions utilisant des objets connectés : sondes à fourrage, clôtures connectées, géolocalisation des tracteurs en cas de vol, etc...).

- **La pérennité des acteurs économiques et les besoins des collectivités**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Le groupe poursuit son rôle de contributeur de la protection des entrepreneurs (GSC, assurance des créateurs d'entreprise, nouvelle offre prévoyance pour les professionnels...) et de la pérennité de leur entreprise et des revenus produits. Groupama est un des acteurs qui proposent le plus d'offres, couvrant tous les besoins et postes, avec un conseil global, la proximité et la possibilité d'une assurance immédiate.

Dans le contexte des risques émergents, le développement de l'assurance contre les cyber-risques s'est accéléré en 2017 après son lancement en 2016.

Acteur majeur de la territorialité, Groupama a lancé son nouveau site Territoires (ancien e-guide du maire), à l'occasion du 21ème Salon des Maires. 98% des clients Groupama se disent satisfaits des prestations sur le marché de l'assurance des collectivités (Enquête menée en juin/juillet 2017 auprès des collectivités (clients et prospects) via des entretiens téléphoniques (2 700 répondants au national) et une enquête qualitative afin de mieux comprendre et analyser les points de satisfaction et d'insatisfaction).

A noter en 2017, vers les professionnels :

- Renforcement de l'accompagnement (en mettant à profit l'ancrage local commun...) des commerces de proximité, dont les HCR, artisans du bâtiment,... (solutions de prévoyance collective à bas coût pour les commerces, décennale qui couvre tous les petits ouvrages...);

- Rationalisation des offres multirisques pro avec prise en compte de l'évolution des usages et des activités (ex. pour les professionnels de l'auto, couverture des bornes de recharge électrique, assurance des garages solidaires ...) ; Nouvel espace client pour les pros (axé santé et prévoyance).

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

En Seine Maritime et dans Le Calvados, deux réunions d'informations avec des chefs d'entreprise de la région, ont été organisées pour une sensibilisation aux risques Cyber et aux solutions d'assurance face à cette nouvelle menace

- **L'économie collaborative**

#### **Faits marquants groupe 2017 :**

Le groupe est partie prenante de la montée en puissance de cette évolution économique et sociétale. Ainsi, Groupama est l'assureur des matériels loués sur la plate-forme agricole WeFarmUp (plus de 1 000 machines en partage). Il est engagé dans l'assurance des prêteurs sur des plate-forme de prêts participatifs (Pretup, Finsquare) et participe à l'analyse risque de projets présentés sur la plate-forme Lendix (partenariat Gan Assurances).

Par ailleurs, Amaguiz a développé un partenariat avec le service de co-voiturage OuiHop ! (gains sur l'assurance en cas de prise en charge de passagers) ; Groupama Immobilier met ses locaux à disposition d'Immowell, l'incubateur de start-ups spécialisé dans les services immobiliers.

Depuis septembre 2017, Groupama participe (seul partenaire assurance-finance) à un programme d'"accélérateur de start-ups" de renommée mondiale, TECHSTARS. Groupama souhaite encore renforcer sa proximité avec l'écosystème d'innovation français et ainsi contribuer à son rayonnement. 10 mentors du groupe contribuent à identifier des partenariats potentiels et à les accompagner. Ce faisant, le groupe pourra tester de nouvelles solutions digitales disruptives qu'il pourra mettre, par la suite, au service de ses clients.

- **Une gestion responsable des actifs**

Le groupe Groupama a produit pour la 1ère fois, au cours du 1er semestre 2017, un reporting relatif à l'article 173 de la loi de transition énergétique, présentant sur l'ensemble des classes d'actifs la manière dont le groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique.

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de quinze ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), via sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et de Recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes représentatives françaises et internationales en font l'un des leaders reconnu en ce domaine.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)<sup>3</sup>. Cette politique d'intégration des critères ESG s'applique progressivement à la gestion financière des actifs du groupe. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non

<sup>3</sup> La politique d'intégration des critères ESG à la gestion financière des actifs du groupe s'applique progressivement à l'univers des actifs moyen-long terme européens (obligations crédit et actions). Dans un premier temps, cette intégration a été mise en œuvre pour la gestion actions Euro/Europe au sein des OPCVM ouverts ou dédiés uniquement gérés par Groupama Asset Management, détenus par les entités du groupe Groupama et/ou diffusés auprès de la clientèle externe. A partir de 2010, cette intégration a été progressivement élargie à la gestion des obligations crédit (entreprises) et dettes souveraines (Etats) européennes. Le périmètre des encours intégrant une approche ESG (encours IR) porte ainsi sur la totalité des valeurs mobilières de placement et des fonds monétaires détenus directement ou indirectement.

seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Les encours concernés par l'application de cette double stratégie (ISR/IR) se répartissent en 3 catégories :

- les fonds ou mandats ISR stricto sensu gérés via l'application de processus de gestion dits « best in class » ou labellisés ISR par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.) ;
- les fonds de catégorie IR Monétaire : cela représente l'ensemble de la gestion monétaire ; des comités ad hoc décident de l'exclusion a priori de certains titres (émetteurs logés dans des paradis fiscaux etc.) et favorisent parallèlement l'investissement dans des structures spécifiques banques coopératives etc.) ;
- la catégorie IR qui comprend les fonds ou mandats gérés en application de chartes ESG spécifiques, pratiquant l'exclusion a priori ou étant gérés face à des indices de référence «sustainable».

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 31/12/2017 23,1 milliards d'euros, soit 23 % du total des encours gérés. Les encours gérés, dont l'IR, sont quasi stables sur la période 2017/2016.

	<b>2016*</b>	<b>Dont clientèle externe</b>	<b>2017*</b>	<b>Dont clientèle externe</b>
Encours ISR et IR au 31/12* (en Milliards d'euros)	23,7	9	23,1	8,6
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	24%	9,3%	23%	8,2%

\*au 31/12

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- encours ISR stricto sensu (OPC actions, taux, diversifiés ouverts ou dédiés)
- encours IR monétaire : ensemble de la gestion monétaire
- encours IR : actifs actions, taux, diversifiés, dédiés gérés en application de chartes ESG spécifiques

Par ailleurs fin 2016 la SICAV Euro Capital Durable (actions zone euro) et le fonds Groupama Crédit Euro ISR (obligations zone euro), s'étaient vus, suite à un audit diligenté par l'AFNOR, attribuer le nouveau label ISR soutenu par les pouvoirs publics (ce label de place a succédé au label Novethic). En 2017, à la suite d'un audit de suivi effectué par l'AFNOR, les 2 labels ont été renouvelés.

Les gestions responsable des actifs de Groupama Immobilier est présentée également dans le reporting relatif à l'article 173 ainsi que dans la partie Agir en faveur de l'environnement du présent reporting.

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du groupe se positionne également dans une démarche RSE pour son offre de supports financiers destinés aux 131 000 salariés des 14 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES), dont l'encours a progressé de plus de 6 % l'année passée pour atteindre environ 1,1 milliard d'euros. En 2017, sur l'environnement, l'introduction de parts de green bonds<sup>4</sup> dans la gamme de fonds Groupama Épargne Responsable, le remplacement des courriers d'information par des e-news et la campagne de sensibilisation à l'adoption des e-relevés par les épargnants ont permis de réduire l'empreinte carbone de Groupama Epargne Salariale.

Groupama Epargne Salariale avait lancé en 2016 une nouvelle offre pour les TPE-PME intégrant les avantages de la loi Macron et poursuit le développement de Solutions Epargne Salariale, le site de

<sup>4</sup> Green bond ou obligation environnementale, est une émission obligataire que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.



référence en épargne salariale pour les TPE et PME ([www.solutions-epargnesalariale.fr](http://www.solutions-epargnesalariale.fr) est le premier site Internet en France entièrement dédié à l'épargne salariale).

Le groupe a poursuivi son engagement à investir en faveur du financement de l'économie réelle, avec près de 1,5 milliard d'euros engagés en ce sens à fin 2017. Ce programme en faveur de l'économie réelle passe par le capital-investissement et les fonds de prêts, visant à financer des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), majoritairement en France, ainsi que par le financement d'infrastructures de transport, d'énergie-environnement et de télécom, et de projets immobiliers commerciaux créateurs d'emplois. Et par ailleurs, à fin 2017, Groupama avait souscrit près de 120 millions d'euros de green bonds.

### **3.2 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES**

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

Depuis de nombreuses années, Groupama Centre Manche est partenaire des jeunes agriculteurs sur l'ensemble de son territoire, et accompagne notamment l'installation des jeunes. Le partenariat se traduit également par la présence active de commerciaux et d'administrateurs au cours des différentes manifestations qui peuvent être organisées, mais aussi par l'intervention de collaborateurs -techniciens d'assurance- au cours des journées de formation, pour sensibiliser les jeunes candidats à l'installation.

Le développement de partenariats avec la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce, traduit la volonté de Groupama Centre Manche d'accompagner le développement des entreprises et ainsi de contribuer à l'essor économique local. Là également, des commerciaux interviennent dans des stages de pré-installation de futurs artisans, pour informer sur les différents contrats d'assurances et les responsabilités encourues.

L'entreprise est notamment partenaire dans les départements de La Manche et de la Mayenne du réseau Initiative France. Les commerciaux et les élus se relaient pour siéger dans les comités locaux et ainsi conseiller et accompagner les porteurs de projets.

D'étroites relations sont également entretenues avec le réseau de la Capeb pour apporter le meilleur service aux artisans du bâtiment.

#### **• Sociétaires et clients**

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste du groupe Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3100 Caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. Le lien élus/collaborateurs/sociétaires est un atout essentiel pour caper les attentes. D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international.

Le groupe et ses entreprises développent une stratégie multi-canal, pour renforcer la proximité. Le contact, en face à face ou à distance, en temps réel, est aujourd'hui essentiel. Sur Internet, les espaces « conseil » et « client » sont clairs et exhaustifs (ils contiennent tous les contrats ; l'espace client santé a été refondé en 2017), la signature électronique se développe (45.000/mois en octobre 2017). Certaines entreprises du groupe développent des expérimentations de visio en agence ou d'agences mobiles (Groupama Car).

Groupama est particulièrement à l'écoute de ses clients, grâce aux mesures de satisfaction menées en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès des clients particuliers,

ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous ses types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client (ASC) est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs. Dans le cadre de l'ASC, Groupama prend en compte les attentes de ses clients avec un suivi personnalisé et des contacts réguliers. Sur la période 2014-2017 du programme ASC, on note une progression d'INR (Indice Net de Recommandation) de +15 pt et de +3 pt sur les très satisfaits. Cette année, Groupama gagne 3 places au classement des assureurs en termes d'INR et rejoint la moyenne marché.

L'indicateur RSE de perception de Groupama comme « assureur responsable » (sur des critères relationnels) progresse, à 13 pts/20 en 2017 (+1,1 pt/2016), au même rythme que le marché, celui-ci étant en 2017 à 13,5 pts.

La caisse régionale Groupama Centre Manche organise chaque année, au printemps ses assemblées générales de caisses locales, rassemblant environ 20 000 sociétaires (émargeant). Véritables moments d'échanges et de partages, ces réunions permettent à chaque sociétaire de participer à la vie de sa mutuelle.

En 2017, la caisse régionale a continué le déploiement de l'amélioration de la satisfaction client notamment au travers de messages diffusés dans les réunions d'équipes et d'encadrement, afin de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.

Un outil à disposition des managers, appelé IPO, Indicateur de Pilotage Opérationnel, leur permet de piloter la satisfaction client issues des enquêtes à chaud et de s'assurer de l'évolution positive de l'INR à chaud pour sécuriser l'atteinte de l'objectif stratégique ; de connaître les scores laissés par les sociétaires et de les rappeler si besoin pour comprendre leurs raisons ; de partager la satisfaction client dans les points d'équipe et d'instaurer une dynamique du changement ; d'utiliser les résultats et les verbatim client afin d'améliorer les expériences client ; enfin de piloter les réclamations.

La caisse régionale a finalisé le déploiement de l'optimisation des flux téléphoniques, afin d'améliorer la disponibilité du service téléphonique. Concrètement, cela a permis de mettre en œuvre le progiciel de gestion multicanal GENESYS, reconnu comme le progiciel leader sur le marché et qui a fait ses preuves dans d'autres Caisses régionales.

GENESYS apporte des changements majeurs pour les appels entrants au bénéfice des clients et des collaborateurs GCM dont un meilleur aiguillage, une estimation du délai d'attente, la remontée de la fiche client, etc...

La signature électronique déployée fin 2016, pour la vente à distance comme pour la vente réalisée dans les agences, permet à chaque sociétaire d'archiver ses contrats dans son espace personnel sous Groupama.fr, contribuant ainsi à limiter les impressions de documents.

Une autre action contribue à la satisfaction des sociétaires. Elle porte sur l'attribution de chèques « fidélités », à destination des personnes physiques, sur les risques privés et selon des critères définis. En 2017, ce sont 55 363 chèques qui ont été remis pour une valeur totale de 1 816 310 €.

Par ailleurs des administrateurs, membres des commissions départementales d'estimation de dommages sur bâtiment - suite à événements climatiques de moyenne ampleur – ont renforcé la présence sur le terrain des inspecteurs sinistres de l'entreprise ou des experts libéraux, permettant une prise en charge rapide des dossiers des sociétaires et ainsi contribuant à l'amélioration de leur satisfaction.

Un circuit court de traitement des réclamations est déployé dans chaque département pour les dossiers portés par les administrateurs de fédérations départementales. A l'aide d'une adresse e-mail, ils sensibilisent le service idoine dès qu'ils sont sollicités par un sociétaire, sans devoir attendre la prochaine réunion de conseil et la rencontre avec un directeur.

Les administrateurs de Groupama Centre Manche ont la possibilité d'accéder à un parcours de formation, qui leur permet de prendre connaissance de l'environnement économique du monde de l'assurance ; de découvrir le fonctionnement de l'entreprise et de l'institution, des contrats d'assurances de base ; mais également pour certains publics comme les Présidents de caisses locales de bénéficier de formation sur les savoirs faire personnels, telle que l'expression en public.

Enfin, l'Indice Net de Recommandation (INR) calculé au niveau de la caisse régionale en 2017, est de 16 (+ 6 points/2016). Au niveau groupe l'INR est stable. Le taux de satisfaction globale de Groupama Centre Manche s'établit à 91 % (+2 points/2016).

- **Organisations professionnelles**

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, le groupe participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts, notamment : Fédération Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Club Finance de l'Orse. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), et du comité Investissement Responsable de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable) et participe depuis plusieurs années au Prix FIR/PRI de la Recherche européenne «Finance et Développement durable», et membre exécutif de l'EUROSIF.

- **Ecoles**

Le groupe Groupama entretient depuis plusieurs années des partenariats avec différentes écoles d'actuels et est l'un des quatre membres fondateurs de la Fondation du Risque, qui a pour vocation de susciter et de coordonner des projets d'enseignement et de recherche dans tous les domaines du risque (risques financiers, risques industriels, risques environnementaux, risques patrimoniaux ou de santé des particuliers notamment) en lien étroit avec les établissements partenaires : Polytechnique, Centre d'Études Actuarielles, Université Paris-Dauphine, ENSAE. Groupama développe un partenariat de recherche également avec l'Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais sur les risques agricoles, et a conclu un partenariat avec le CNAM, pour optimiser la contribution de nos entreprises à l'essor des territoires.

En tant que premier assureur du monde agricole, Groupama Centre Manche s'associe, avec d'autres partenaires, à la chaire « Modèles Entrepreneuriaux en Agriculture » créée par l'école supérieure de management EM Normandie. La création de cette chaire intervient alors que le monde agricole connaît de profondes mutations depuis plusieurs années (globalisation, crises économiques, nouveaux enjeux écologiques et de santé publique, digitalisation...). Ces mutations ont un impact important sur le comportement des agriculteurs et font émerger de nouveaux modèles entrepreneuriaux dans les exploitations agricoles (croissance par volume, stratégies de niche, internationalisation, recours à l'économie collaborative...). C'est dans ce contexte que l'EM Normandie a décidé la création de cette chaire, afin d'explorer et de diffuser ces nouveaux modèles.

- **Partenariats**

**Faits marquants 2017 :**

- La 3ème édition nationale des Prix « Groupama Créateurs de confiance » de Groupama a récompensé, le 28 juin 2017, 6 initiatives et actions innovantes d'entrepreneurs qui contribuent à créer de la confiance au sein de la société française. Le prix coup de cœur a été attribué à Urban Circus, une marque de mode engagée, au service de la sécurité routière en milieu urbain.
- Les caisses régionales déclinent le dispositif sur la « dynamique des territoires » mis en place avec le partenariat CNAM, qui peuvent avoir un impact direct sur les actions territoriales, ou la gestion prévisionnelle de renouvellement des élus dans les conseils.

**Pour Groupama Centre Manche :**

Depuis 2016, la caisse régionale a décliné le dispositif sur la « dynamique des territoires » mis en place avec le partenariat du CNAM. Deux instances ont été créées : un comité de pilotage, composé d'un élu représentant chaque fédération départementale et de membre du comité de direction ; un comité technique composé de collaborateurs de différentes directions.

Les conclusions de ces deux instances ont abouti notamment sur le fait que ces études « territoires » devaient être portées à la maille agence, par les interlocuteurs idoines. Ce sont donc 171 diagnostics « agence » portant sur des valeurs économiques, sociales, démographiques, concurrentielles, etc... qui ont été réalisés. Localement, le réseau commercial et les élus de caisses locales se sont rencontrés pendant trois demi-journées pour étudier cette « matière extrêmement riche » et déterminer ensemble des actions à mener, dans l'objectif de favoriser le développement et le rayonnement de Groupama. Au total plus de 650 actions ont été proposées, qui seront analysées en début 2018.

Parallèlement des lieux physiques, dénommés Fédep (Fédération Départementale) ont été créés en 2017. Basés dans chaque ville préfecture ou à proximité, ces lieux rassemblent les collaborateurs ayant une mission départementale, le chargé de missions institutionnelles et le bureau du Président de la Fédération. Cette proximité entre ces interlocuteurs facilite le travail de synergie, renforce les échanges et contribue, là encore au développement et rayonnement de Groupama sur son territoire.

- **Mécénats**

Mécénat culturel :

**Faits marquants groupe 2017 :**

La Fondation Gan pour le cinéma a fêté cette année ses 30 ans d'accompagnement du 7ème art. En 2017, la Fondation Gan a poursuivi son action sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion. Par ailleurs, la Fondation, via un engagement du groupe pris depuis 2010, est Grand Mécène de la Cinémathèque française, avec un soutien de 120 000 € alloués cette année.

Le « Prix Spécial » délivré chaque année a été remis à Dora Benousilio pour son premier long métrage d'animation, La Traversée de Florence Miailhe.

Pour son 30e anniversaire, la Fondation a attribué un Prix spécial « 30 ans » au projet « L'Image originelle », une série de portraits filmés de cinéastes de renom.

Le cinéma, un engagement transversal au groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui a fêté en 2017 ses 30 ans de soutien au 7ème art : quelques chiffres et données sur 1987-2017 :

- 182 projets de film aidés.
- Plus de 90% des projets lauréats ont été tournés ;
- Plus d'un lauréat sur trois réalise plus de trois films ;
- Près d'un lauréat sur deux aidé pour son premier film réalise son second ;
- Plus d'un lauréat sur quatre est une réalisatrice ;
- Un lauréat sur trois est d'origine étrangère ;
- Un film lauréat sur cinq est nominé aux César. Depuis 2014, cette proportion a progressé à un film sur quatre ;
- Depuis 30 ans, un film lauréat sur dix obtient un César ;
- Depuis 1987, un lauréat sur trois a été sélectionné au festival de Cannes. Depuis 2014, près de 80% des lauréats ont été sélectionnés et un sur trois y a obtenu un prix.

### **Pour Groupama Centre Manche :**

Groupama Centre Manche a soutenu au Mans, « les Chimères » ; un spectacle son et lumière où les monuments historiques de la ville se transforment en écran de projection.

### Solidarité

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, collecte de livres auprès des collaborateurs, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives, etc.) ; des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique : par exemple, dans le cadre du rallye Aïcha des Gazelles, Gan Assurances soutient des missions d'aide à l'enfance en versant 5 000 euros en 2017 à l'association Cœur de Gazelles. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, depuis 20 ans, en partenariat notamment avec Générations mouvement ; 33 projets sont en cours (dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture). Groupama Phoenix (Grèce) a soutenu l'association SOS Children Village à hauteur de 30 000 euros en 2017.  
En 2017, Groupama Asset Management a organisé son premier tournoi de football solidaire, au profit de 8 associations/fondations, intervenant dans des domaines tels que la recherche médicale, l'aide à l'enfance, le handicap, etc... 14 500 euros ont été finalement récoltés au cours de cette opération.
- Des opérations type « Coups de cœur » ou « 11.000 sourires » sont des initiatives qui associent, le cas échéant, collaborateurs, sociétaires, élus.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Périmètre 2017 (%)</b>
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	2 228 152	2 523 013	100%

*"L'augmentation des montants alloués en 2017 s'explique par le fait qu'un certain nombre d'événements spéciaux se sont déroulés en 2017 (soutien de l'association SOS Villages par la filiale grecque Groupama Phoenix, ou encore le soutien apporté par les filiales turques Bask Sigorta et Bask Emeklilik pour la restauration de films anciens)"*

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses Régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

## Mécénat médico-social : la lutte contre les maladies rares

### **Faits marquants groupe 2017 :**

- Prix de l'innovation sociale 2017 remis à NeuroSphinx (le 23 février 2017) pour son projet d'application Poop&Pee simplifiant l'enregistrement et le suivi du calendrier des selles et des urines.
- Poursuite du partenariat avec l'hôpital Necker pour l'« optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares » établi pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017 et prolongé d'un an (2018).
- Bilan des balades solidaires : 260 209 € collectés en 2017.

L'engagement du groupe dans la lutte contre les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients.

S'être engagé dans la lutte contre les maladies rares alors que cette cause n'était pas encore prise véritablement en compte par les pouvoirs publics et avoir maintenu cet engagement est une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

### • **Un engagement fort depuis 2000**

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont concernées par les maladies rares : «rares» car chacune de ces 7000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, aujourd'hui priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le plan d'actions 2016-2018 validé par son conseil d'administration a pour objectif de faire de la fondation une illustration majeure du mutualisme tout en la positionnant comme acteur privé de référence dans le domaine des maladies rares.

Pour arriver à ce résultat, des axes stratégiques ont été définis, autour de la proximité-solidarité et de la recherche-innovations.

### • **Renforcer la mobilisation des collaborateurs et des élus dans la lutte contre les maladies rares**

Dans l'objectif de valoriser l'engagement des collaborateurs, en février et octobre 2017, lors de la semaine de la Fondation, les collaborateurs ont été appelés à choisir, parmi des projets en campagne de crowdfunding, les deux qu'ils souhaitaient voir soutenus par la Fondation. Un don starter de 2 500 euros leur a ainsi été remis.

Autre vecteur de mobilisation des élus et salariés, les Balades solidaires. Elles ont lieu chaque année depuis 2013 dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2017, la cinquième édition des Balades solidaires, organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni près de 20 000 marcheurs et permis de récolter près d'1/4 de millions d'euros. Des résultats en constante progression depuis la première édition.

Bel exemple de l'utilisation des dons, en décembre 2017, un chèque de 29 463,95 euros issus des Balades solidaires de Groupama Centre-Atlantique a été remis à l'équipe du Docteur Hagedorn de l'Inserm de Bordeaux pour la recherche dans le domaine des cancers pédiatriques.

- **Accroître les efforts dans l'aide à la recherche médicale et médico-sociale**

La fondation souhaite renforcer son soutien à la recherche via plusieurs actions. Le nouveau "Prix de Recherche Maladies Rares" (500.000 euros, versés par tranche sur 5 ans) a pour objectif de soutenir une équipe dynamique, ayant à sa tête un chercheur confirmé ayant ouvert une voie ambitieuse dans les maladies rares, afin d'aboutir ainsi à de vraies avancées dans ce domaine. L'équipe lauréate 2017 est composée biologistes, biophysiciens et cliniciens, localisée dans une unité de recherche CNRS à Paris. Elle s'intéresse à la Dysplasie Epithéliale Intestinale (DEI), une pathologie rare touchant des enfants.

Par ailleurs, le partenariat signé en 2015 avec l'hôpital Necker pour l'optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares se poursuit.

Par ailleurs, la Fondation Groupama s'associe aux Caisses régionales dans leurs démarches de partenariat avec CHU ou universités. le prix de l'Innovation sociale, doté de 20 000 euros, a été remis en 2017 à NeuroSphinx pour son projet d'application Poop&Pee simplifiant l'enregistrement et le suivi du calendrier des selles et des urines). Ce prix a pour but de soutenir chaque année des actions innovantes marquant une avancée significative et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles.

- **Intensifier les actions d'information sur les maladies rares pour réduire l'errance diagnostic**

La Fondation est partenaire depuis sa création d'Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence européen sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies Rares, collectif de plus de 200 associations qui tous deux mènent des actions d'information et de sensibilisation sur les maladies rares.

Dans l'objectif de valoriser l'engagement des collaborateurs, en février et octobre 2017, lors de la semaine de la Fondation, les collaborateurs ont été appelés à choisir, parmi des projets en campagne de crowdfunding, les deux qu'ils souhaitaient voir soutenus par la Fondation. Un don starter de 2 500 euros leur a ainsi été remis. Sur les trois projets d'associations sélectionnés, la fondation verse en effet un don au projet plébiscité. Elle abonde d'1 euro chaque euro versé via la plate-forme HelloAsso, dans la limite de 2500 euros (1 euro versé = 1 euro abondé par la Fondation).

Bilan des actions réalisées au niveau du groupe	2016	2017
Nombre d'associations de patients soutenues	80	87
Nombre de projets encouragés (y c ceux soutenus dans le cadre des ballades	84	111
Nombre de chercheurs parrainés	2	5
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225 €	398 401 €

Groupama Centre Manche a renouvelé en octobre 2017 l'opération « Appel Sourire Client ». Cette action portée par l'ensemble des collaborateurs visait à contacter 20 sociétaires/collaborateurs afin de témoigner de l'attention que nous leurs portons, les conforter dans leur choix, les remercier de leur fidélité et collecter les données mail/téléphone portable.

En bonus, pour chaque fiche sociétaire modifiée ou complétée, 1 € était collecté et reversé aux associations soutenues dans le cadre des balades. Ainsi, la caisse régionale a versé 5 518 €, répartis entre 14 associations.

## **Balades solidaires**

En 2017, ces balades ont permis de soutenir et de mettre en valeur 14 associations. Chacune était représentée le jour de la manifestation pour présenter sa structure et la ou les pathologies qu'elle défendait. Au total, plus de 25 000 € ont été collectés et versés directement aux associations ou à la Fondation Groupama pour la Santé.

Par ailleurs, Groupama Centre Manche a reconduit la convention de mécénat en nature, avec l'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA), association soutenant les malades relevant de la pathologie du chromosome 15. Cette convention vise à mettre à disposition gracieusement un espace de travail sur son site de Bois Guillaume, à la salariée de l'association.

D'autres initiatives ont pu être menées par des caisses locales pour soutenir des associations locales.

<b><i>Bilan des actions réalisées au niveau de la caisse régionale Centre Manche</i></b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre d'associations de patients soutenues	13	14
Nombre de projets encouragés	13	14
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par la caisse régionale	27 651 €	25 642 €

## **Mécénat sportif**

La caisse régionale en tant qu'acteur de son territoire, a soutenu quatre clubs sportifs (AS Villaret, AS Le Mans Foot, Football Club Saint Lô, Rugby Chartres Métropole) au travers d'une opération de mécénat à hauteur de 17 100 €.

### **3.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS**

- **Définition de la sous-traitance (cf. Direction Conformité groupe)**

La sous-traitance constitue le fait de confier à un prestataire soit directement soit en recourant lui-même à la sous-traitance l'exécution d'une activité ou d'un service qui serait autrement exécutée par l'entreprise d'assurance elle-même.

La sous-traitance doit être distinguée de la simple fourniture de services ou de biens qui ne relèvent pas des fonctions cœur de métier ou des fonctions supports de l'assureur et qui ne pourraient pas être internalisées.

Ainsi ne sont pas considérées comme des activités relevant de la sous-traitance :

- Les prestations d'expertises, sinistres, sélection médicale ..., (l'assureur conserve l'instruction du dossier, l'expertise est une aide à l'évaluation du dommage ou du risque) ;
- DARVA ;
- Les fournisseurs d'énergie (comme EDF), d'eau, de réseaux et/ou téléphonie comme Orange ;
- Le gardiennage des locaux ;
- Les services d'entretien des locaux ;
- La Poste / les activités de distributeurs de courrier interne ;
- Centaure ;
- Caps Auto ;
- FMB ;
- Activeille ;
- Prédic Services.



**La plupart des activités importantes ou critiques étant sous-traitées en interne il reste peu d'activités importantes identifiées en externe ; ont été néanmoins recensées :**

- l'édition ;
- la numérisation et l'archivage ;
- la gestion d'actifs ;
- selon les cas (à définir au niveau groupe) le courtage avec délégation de gestion souscription, encaissement ou sinistres.

Le groupe Groupama a un recours très limité à la sous-traitance. En effet, l'ensemble des achats MOE, MOA et intérim représentent moins de 15% de la masse totale des achats dits de Frais Généraux\* du groupe.

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte mondial et à la Charte de la diversité, la politique d'achats du groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats, intégrée dans le règlement intérieur de Groupama SA. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Le groupe Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats groupe, a été diffusé à l'ensemble des acheteurs du groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de la Charte RSE Fournisseurs ou de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'Homme et de la Charte du Pacte mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats

Les achats réalisés par le groupe portent essentiellement sur quatre pôles :

- informatique et télécommunications,
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages, etc.),
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants, etc.),
- achats assurantiels.

En 2017, a démarré la mise en œuvre des mesures demandées par les lois Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence) et Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l'environnement, notamment pour la sous-traitance et les fournisseurs). Au niveau groupe, la mise en œuvre globale des mesures anti-corruption et du plan de vigilance est pilotée par la Direction Conformité groupe – avec le concours notamment de la Direction juridique groupe et de la DRH Groupe. Un compte rendu sur l'avancement des travaux, démarrés au printemps 2017, est réalisé mensuellement. Le volet anticorruption a été priorisé. Le déploiement opérationnel de ces travaux interviendra en 2018 dans les entreprises via le partage d'outils et procédures élaborées par le groupe. Les

---

\* Ce pourcentage est à valoir pour les achats TTC en maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et intérim réalisés en 2017 et rapportés à la masse totale des achats groupe TTC (hors filiales internationales).

mesures de mise en œuvre des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance sont évoquées dans la partie Gestion des risques du Document de référence.

« En 2017, a démarré la mise en œuvre des mesures demandées par les lois Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence) et Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l'environnement, notamment pour la sous-traitance et les fournisseurs). Au niveau groupe, la mise en œuvre globale des mesures anti-corruption et du plan de vigilance est pilotée par la Direction Conformité groupe – avec le concours notamment de la Direction juridique groupe et de la DRH Groupe. Un compte rendu sur l'avancement des travaux, démarrés au printemps 2017, est réalisé mensuellement. Le volet anticorruption a été priorisé. »

### 3.4 LOYAUTE DES PRATIQUES

- **Conformité**

**Faits marquants groupe 2017 :**

Le groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité groupe, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA (dernière actualisation validée dans sa séance du 14 décembre 2017), afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du groupe et dans le respect de son appétence aux risques,
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux groupe et des entreprises.

La politique de Conformité groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente. Cette politique tient également compte des dispositions prévues par la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) et les lois Sapin 2 et Devoir de vigilance.

La Fonction de « Vérification de la Conformité » est indépendante des activités opérationnelles et est rattachée, de fait, à un membre du Comité de Direction Générale n'exerçant lui-même aucune fonction opérationnelle au sein de l'entité à laquelle il appartient. Elle répond aux critères de compétences et d'honorabilité, et fait l'objet d'une notification à l'ACPR. Elle est soumise à un devoir d'alerte et rend compte de ces activités aux instances de gouvernance du groupe et des entreprises du groupe, ainsi qu'aux autorités de contrôle.

Étant précisé que le risque de non-conformité est un risque opérationnel à caractère transversal, le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité est une des composantes essentielles du contrôle interne organisé au sein du groupe Groupama.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les

réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties. Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la gestion des conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, le devoir de vigilance des sociétés mères,
- la fraude interne,
- le droit d'alerte,
- le secret professionnel et le cas particulier des données à caractère médical,
- la protection des données à caractère personnel.

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

Depuis 2013, un plan de mise en conformité est en cours de déploiement par l'équipe du CIL groupe. Celui-ci intègre les dispositions du nouveau référentiel sectoriel, adopté en 2014 par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et les organisations représentatives de la profession d'assurance.

En accord avec la politique de conformité validée par le Conseil d'administration de Groupama Centre Manche, les actions menées depuis 2016 permettent de mettre les pratiques en conformité avec les textes législatifs ou réglementaires, et avec les normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Elles couvrent essentiellement les thèmes suivants :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne,
- Les contrats de sous-traitance.

- **Protection des données personnelles**

#### **Faits marquants groupe 2017 :**

La Charte éthique groupe précise que les entreprises du groupe veillent à ce que les informations personnelles collectées et traitées ne portent atteinte ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles. Elles s'engagent également à respecter les droits des personnes concernées et à prendre toutes mesures pour protéger leur confidentialité.

Le groupe Groupama a décidé en 2007 de désigner un CIL pour le groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements en vigueur dans les entreprises du groupe, à conseiller, former, à veiller à la conformité aux réglementations en la matière (a priori, a posteriori), alerter et gérer les droits des personnes. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

L'équipe CIL du groupe assure ce rôle et ces missions pour l'ensemble des entreprises du groupe. La fonction de CIL Groupe Mutualisé est indépendante de par la loi et rattachée au Secrétaire Général, membre du Comité de Direction Générale. Elle répond aux exigences légales et réglementaires régissant les conditions de désignation d'un CIL, et a fait l'objet d'une notification à la CNIL. Cette fonction est soumise à

un devoir d'alerte, et doit rendre compte de ses activités au travers de l'élaboration d'un « bilan annuel d'activité » présenté au responsable de traitement et tenu à disposition de la CNIL.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données en 2018, le groupe a nommé un « Corporate Privacy Officer » groupe le 28 novembre 2016.

L'intérêt de cette désignation réside essentiellement dans l'instauration d'un pilotage et d'une animation de la gouvernance «Données personnelles» au niveau groupe, en capitalisant sur le socle de gouvernance des données personnelles mis en œuvre en France par le CIL (DPO France), permettant ainsi de réduire les risques.

S'agissant des données à caractère personnel, le contrôle de la conformité constitue l'une des missions assurées par le CIL Groupe et ses équipes. La conformité des traitements de données à caractère personnel couvre non seulement les thèmes précités portant sur le cœur de métier du groupe (assurance non-vie, assurance vie, gestion d'actifs, immobilier, etc.) mais également sur tous autres thèmes dès lors que des données à caractère personnel sont concernées (ex. : ressources humaines, dispositifs de vidéosurveillance, activités de services, etc.).

Depuis 2014, le CIL s'appuie sur le référentiel "pack de conformité Assurance" de la CNIL pour la conformité des entreprises du groupe qui y sont soumises. Le CIL a également mis en œuvre les actions nécessaires à la prise en compte dans les entreprises du groupe du nouveau règlement européen général de la protection des données personnelles qui entrera en application le 25 mai 2018.

Dans cette perspective, une politique groupe de gouvernance des données à caractère personnel a été approuvée par le Comité Exécutif Groupe le 13 mars 2017. Sa déclinaison en une politique France de gouvernance des données à caractère personnel a été approuvée par cette même instance et s'applique à l'ensemble des entités françaises du groupe.

Les missions du DPO y sont notamment décrites, ainsi que celles des délégués à la protection des données relais internes (DRPO) et leurs suppléants, désignés dans chacune des entreprises françaises, et constituant un réseau sur lequel s'appuie le DPO. Un DPO sera désigné auprès de l'autorité de protection des données personnelles de chaque pays européen dans lequel des entités Groupama sont établies.

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

Nous travaillons actuellement sur les applications liées au RGPD (Règlement européen Général de Protections des Données) qui entrera en vigueur en mai 2018.

- **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)**

#### **Faits marquants groupe 2017 :**

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe.

Cette organisation comprend également, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'année 2017 a été en particulier consacrée à la mise en place de plans d'actions et la réalisation de travaux en vue de renforcer le dispositif du groupe dans le cadre de la transposition en droit français de la « IVe directive anti-blanchiment ».

#### **Pour Groupama Centre Manche :**

L'année 2017, particulièrement marquée par le renforcement du cadre réglementaire en matière de lutte contre le terrorisme, a été consacrée au niveau du groupe à la poursuite des actions engagées en vue d'améliorer encore l'efficacité de notre dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT).

Parmi les actions menées, on peut citer :

La prise en compte dans les procédures des lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'ACPR relatives au gel des avoirs publiées en juin 2016 ;

Etude de la IV directive anti-blanchiment et des points clés de la réglementation :

1. Extension de la liste des professionnels assujettis
2. Notion de la relation d'affaires
3. Obligation de vigilance à l'égard de la clientèle
4. Identification et vérification d'identité
5. Définition et détermination du bénéficiaire effectif (« BE »)
6. Vigilance simplifiée et assurance non vie
7. Vigilance complémentaire

La mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées pour les activités vie/épargne et la poursuite du plan d'informatisation, avec la réalisation de travaux visant à développer et fiabiliser les fonctionnalités des outils communautaires, en particulier concernant l'outil de profilage de la relation client « Vigiprofil ».

## **4. TABLE DE CONCORDANCE ET NOTE METHODOLOGIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Centre Manche présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

### **4.1 CHRONOLOGIE A LA REDACTION DU RAPPORT**

Voici les différentes étapes de Groupama Centre Manche :

Le 12 octobre 2017 a eu lieu la 1ere plénière du G.T - R.S.E

D'octobre à mi-novembre, il a été demandé aux 12 référents de récolter des données pour les 1ers indicateurs

En Décembre 2017, ont été saisis les premiers indicateurs dans l'applicatif national dédié. Et une présentation a été faite sur les indicateurs saisis aux différents membres du groupe de travail RSE.

A partir de janvier 2018 la demande de récoltes des 2nd indicateurs a commencé.

La date limite de retour des indicateurs et du verbatim ont été fixés le 16 février.

Début mars 2018 a eu lieu la rédaction du rapport de Groupama Centre Manche.

## 4.2 INFORMATIONS SOCIALES

<b>Emploi :</b>	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge	Page 107
Les embauches et les licenciements	Page 107
Les rémunérations et leur évolution	Page 107
<b>Organisation du travail :</b>	
L'organisation du temps de travail	Page 108
L'absentéisme	Page 108
<b>Relations sociales :</b>	
L'organisation du dialogue social	Pages 108 et 109
Le bilan des accords collectifs	Pages 109 à 112
<b>Santé et sécurité :</b>	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Pages 112 à 114
Le bilan des accords signés	Page 112
Les accidents du travail (fréquence, gravité, maladies professionnelles)	Page 114
<b>Formation :</b>	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Page 114
Le nombre total d'heures de formation	Page 115
<b>Egalité de traitement :</b>	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Page 117
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Page 119
Les mesures prises en faveur du maintien dans l'emploi des seniors	Page 120
La lutte contre les stéréotypes	Page 121
Les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Page 121
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT :</b>	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Page 118
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Page 121

### 4.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

<b>Politique générale en matière d'environnement :</b>	
L'organisation pour prendre en compte les questions environnementales	Pages 122 à 124
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Page 125
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Page 125
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Page 122
<b>Economie circulaire :</b>	
Prévention et gestion des déchets	Pages 125
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Page 126
Utilisation durable des ressources	Pages 126
Recours aux énergies renouvelables	Page 126
Détail des différentes consommations	Pages 126 à 128
<b>Changement climatique :</b>	
Action de l'entreprise via son offre	Page 128
Action de l'entreprise via son fonctionnement (détail des déplacements)	Pages 129 et 130
Emissions de CO <sup>2</sup>	Pages 130 à 132
<b>Protection de la biodiversité :</b>	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Pages 132 et 133

### 4.4 INFORMATIONS SOCIETALES

<b>Impact territorial, économique et social :</b>	
En matière d'emploi et répartition des salariés par zone géographique	Page 133
La prévention	Pages 134 et 135
La sécurité (route et risques domestiques)	Pages 135 et 136
La prévention (agricole, entreprises et collectivités locales, collaborateurs)	Pages 136 et 137
L'accessibilité	Page 138
La protection sociale durable	Page 139
La mobilité et la vie quotidienne facilitées	Page 139
Couvrir l'ensemble des agriculteurs face à la multiplicité des risques	Page 140
La pérennité des acteurs économiques et les besoins des collectivités	Pages 140 et 141
L'économie collaborative	Page 141
Une gestion responsable des actifs	Pages 141 et 142
<b>Relations entretenues avec les différentes parties prenantes :</b>	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Page 49
Les sociétaires et clients	Pages 144 et 145
Les organisations professionnelles	Page 145
Les écoles	Pages 145 et 146
Les partenariats	Page 146
Les mécénats (culturel, solidaire, médico-social, sportif)	Pages 146 à 150

<b>Sous-traitances et fournisseurs :</b>	
La définition de la sous traitance	Page 150
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Page 151
<b>Loyauté des pratiques :</b>	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	Page 155
La conformité	Pages 152 et 153
Protection des données personnelles	Page 154
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL	Page 155

#### **4.5 NOTE METHODOLOGIQUE**

Les différents indicateurs ont été collectés grâce aux suivis réalisés par les collaborateurs de l'entreprise Groupama Centre Manche. Ils couvrent, pour les indicateurs sociaux, l'année civile 2017. Le reporting est en revanche réalisé sur une période décalée pour les indicateurs environnementaux (du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017).

Le mode de suivi des consommations évolue en 2017 : des estimations à partir des coûts avaient été réalisées en 2015 et ne sont plus reproduites en 2017 (recours aux consommations facturées).

Concernant le mode de suivi des déplacements en train et en avion : la période prise en compte est celle du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 ; le kilométrage pris en compte est celui déclaré sur cette période comptable.

Les consommations de papier éditique reportées sont les consommations effectives ayant eu lieu au cours de la période de reporting (et non les approvisionnements de papier ayant eu lieu sur la période).

Il est également à noter que concernant « Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement » et « La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité » ceci ne correspond pas à un point clé de notre stratégie RSE du fait de notre activité tertiaire.



# **Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche**

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises  
10, rue Blaise Pascal  
BP 20 037  
28 006 Chartres Cedex  
383 853 801 RCS Chartres

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les  
informations sociales, environnementales et  
sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

## Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations de RSE »), en application de l'article L. 322-26-2-2 du Code des assurances qui renvoie à l'article L225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations de RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations de RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations de RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations de RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations de RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre février et mars 2018 pour une durée d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup>.

### I - Attestation de présence des Informations de RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations de RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations de RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations de RSE requises.

## **II - Avis motivé sur la sincérité des Informations de RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations de RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations de RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations de RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations de RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations de RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>2</sup>, nous avons au niveau de la Direction en charge des Ressources Humaines, de la formation, de la Direction Financière et Pilotage de Risques, de la Direction Assurance, et du Secrétariat Général :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs, considéré comme grandeur caractéristique du volet social et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres Informations de RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations de RSE ne peut être totalement éliminé.

---

<sup>2</sup> **Informations sociales :** Effectif et ses ventilations par sexe, âge et zone géographique ; Embauches et départs (dont licenciements) ; Heures de formation.

**Informations environnementales :** Consommation d'énergie des bâtiments ; Emissions de GES (dont déplacements) ; Consommations de papier labellisé.

**Informations sociétales :** Actions de prévention effectuées par les préventeurs.

## Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations de RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

*Fait à Paris La Défense, le 30 mars 2018*

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS



Pascal PARANT

*Associé*



Edwige REY

*Associée RSE & Développement Durable*

# RESOLUTIONS

## Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

### 1<sup>ère</sup> résolution

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les rapports du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

### 2<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2017, qui s'élève à 14 054 172,79 euros, de la façon suivante :

- 1) Affectation aux réserves statutaires :
  - ✓ 1 405 417,28 euros à la réserve complémentaire,
  - ✓ 702 708,64 euros à la réserve pour éventualités diverses,
  
- 2) Autres affectations :
  - ✓ 11 144 951,12 euros à la réserve générale ;
  - ✓ 801 095,75 euros à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,00 % ;
  - ✓ L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

### 3<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale fixe le maximum d'indemnités compensatrices prévues par l'article 24 des statuts à 250 000 euros pour l'exercice 2018.

### 4<sup>ème</sup> résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions et les contrats d'assurances visés par l'article R322-57 IV du code des assurances, l'Assemblée Générale approuve les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

### 5<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 13 avril 2017 de coopter, en remplacement de Monsieur Jean-Louis PICHARD, atteint par la limite d'âge, Monsieur Didier CORGNE.

### 6<sup>ème</sup> Résolution

Article 20 des statuts : renouvellement de la moitié sortante du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale ratifie la proposition du Conseil d'Administration de renouveler dans leur fonction :



- Fabienne FERREY (14)
- Dominique AUBIN(27)
- Jean-Michel HEREAU (28)
- Denis CALIPEL (50)
- Michel FAUCON (53)
- Joël LAFONTAINE (61)
- Marc LEPICARD (76)
- Didier CORGNE (72)

## **7<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise l'émission d'un montant de 12 400 000 € de certificats mutualistes, divisée en 1 240 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes détenus en propre par la Caisse régionale par suite de rachats de certificats émis dans le cadre de l'émission d'un montant de 33 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale le 7 avril 2016 pour une durée de 24 mois qui a pris fin le 6 avril 2018 seront placés auprès des personnes susvisées prioritairement à l'émission des certificats objet de la présente autorisation.

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de treize mois à compter de la date de la présente Assemblée générale. Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions. Elle pourra être clôturée avant l'expiration de ce délai et limitée au montant souscrit à la date de la clôture par décision du conseil d'administration.

Les certificats émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée générale de la Caisse régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée générale annuelle pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à la Caisse régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la Caisse régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai

de versement de ladite rémunération postérieurement à l'assemblée générale annuelle qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, décider de clôturer l'émission par anticipation et en limiter le montant à celui souscrit à la date de la clôture, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou de tout autre organisme.

## **8<sup>ème</sup> résolution**

L'assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le conseil d'administration à étendre le programme de rachats 2018 décidé par l'assemblée générale du 13 avril 2017 aux certificats mutualistes émis dans le cadre de l'émission de 12 400 000 euros autorisée par la présente assemblée générale.

Elle arrête en conséquence les nouveaux termes du programme de rachats 2018 comme suit :

Le Conseil d'administration est autorisé à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 33 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 7 avril 2016 ainsi que dans le cadre de l'émission de 12 400 000 euros autorisée par l'assemblée générale du 25 avril 2018, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté :

### **1. Objectif du programme de rachats 2018**

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

### **2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.**

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 409 % après souscription des certificats mutualistes, contre 390 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

### **3. Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

### **4. Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

### **5. Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

### **6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ; et

- au 31 décembre 2018 s’agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

## **9<sup>ème</sup> résolution**

L’Assemblée générale, connaissance prise de l’approbation de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d’administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l’émission de 33 millions d’euros autorisée par l’assemblée générale du 7 avril 2016, ainsi que dans le cadre de l’émission de 12 400 000 euros autorisée par l’assemblée générale du 25 avril 2018, ceci en application du programme de rachats de l’année 2019 ci-après arrêté :

### **1. Objectif du programme de rachats 2019**

Le présent programme de rachats s’inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l’achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d’avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d’établissement de la Caisse régionale.

### **2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l’année 2019 et impact sur la solvabilité de l’entreprise.**

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l’Emetteur au titre de 2019 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l’Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l’issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l’issue de l’année 2019 (comme précisé au paragraphe « Période d’exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2019, l’impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l’entreprise estimé à fin 2019 sera de 1 point, étant précisé que ce taux est estimé à 393 % après souscription des certificats mutualistes, contre 275 % s’il n’y avait pas d’émission de certificats mutualistes.

### **3. Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d’un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers

commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2019, pour les rachats au titre de l'année 2019.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

#### **4. Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2019 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

#### **5. Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2019 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2020 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2019.

#### **6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2019 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2019, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2019 comme suit :

- au 30 juin 2019 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2019 ; et
- au 31 décembre 2019 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2020.







**Groupama**  
CENTRE MANCHE  
la vraie vie s'assure ici

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche  
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans Cedex 9 - [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)  
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres  
Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR située 61, rue Taitbout, 75009 Paris  
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS N° 13003629

Contacts : Suivez-nous sur  GroupamaCentreManche

 N°Cristal 09 69 36 10 11

APPEL NON SURTAXE